



Villemomble  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

# CONSEIL MUNICIPAL DU

## 9 DECEMBRE 2022

### PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le neuf décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué le vendredi 2 décembre 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel, Maire de Villemomble.

La loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire abroge à partir du 1er août 2022 les dispositions du code de la santé publique relatives à l'état d'urgence sanitaire, créé au printemps 2020, ainsi que le régime de sortie de crise sanitaire dit « transitoire », qui a pris fin le 31 juillet 2022. Ainsi, la séance s'est tenue en public et a été retransmise en direct sur le site Youtube de la Ville. Le caractère obligatoire du port du masque n'est plus imposé.

**Présents:** M. BLUTEAU Jean-Michel, Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. PRINCE Patrick (jusqu'à 22h00), M. MAHMOUD Riad, Mme HECK (à partir de 18h08), M. MALLET Eric, M. GERBAUD Jean-Christophe, Mme FITAMANT Patricia, M. ZARLOWSKI Serge, Mme LEFEBVRE Concetta, M. LABRO Philippe, Mme POLONI Françoise, Mme SERONDE Françoise, M. FITAMANT Alain, Mme POLONI Françoise, M. ACQUAVIVA François, M. ROLLAND Guy, M. CEDECIAS Arlette (jusqu'à 22h22), M. AVRAMOVIC Jovan, Mme MELART Laurence, Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. LE MASSON Gilbert, M. CALMEJANE Patrice, M. GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, M. KALANYAN Aram (à partir de 18h07), Mme POCHON Elisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, M. BANCEL Nathanaël, M. BIYOUKAR Lahoussaine.

**Absents, représentés :** M. PRINCE Patrick représenté par M. ZARLOWSKI Serge (à partir de 22h01), Mme VENACTER Jeannine représentée par M. MAHMOUD Riad, Mme GALEY Louise représentée par M. PRINCE Patrick (jusqu'au départ de M. PRINCE à 22h01), Mme CEDECIAS Arlette représentée par M. ACQUAVIVA François (à partir de 22h23), Mme Laura LEFEVRE représentée par M. LE MASSON, Mme LECOEUR Anne représentée par Mme BERGOUGNIOU Françoise, Mme VERBEQUE Sandrine représentée par M. CALMEJANE Patrice, Mme HADAD Hubert représenté par M. BIYOUKAR Lahoussaine.

**Absents :** Mme HECK Isabelle (jusqu'à 18h07) Mme Louise GALEY (à partir de 22h01 suite au départ de M. PRINCE), M. KALANYAN Aram (jusqu'à 18h06).

**Secrétaire de séance :** M. BIYOUKAR Lahoussaine.



## SOMMAIRE

☞ Élection d'un Secrétaire de séance.....	4
☞ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 6 octobre 2022 .....	5
☞ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 11 octobre 2022 .....	6
1. Débat portant sur la politique générale de la Ville. ....	11
2. Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement 2023 à hauteur de 25 % des crédits alloués en 2022...45	
3. Dispositions relatives à l'application de la M57 à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2023.....	47
4. Approbation de la délibération cadre pour l'année 2023 portant approbation de la liste des biens meubles d'un montant inférieur à 500 € TTC constituant des immobilisations par nature.....	51
5. Fixation du montant du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour le financement des charges transférées à l'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est pour l'exercice 2022 .....	51
6 À 13. Approbation des conventions d'objectifs et de moyens à intervenir avec 8 associations percevant de la ville une subvention annuelle supérieure à 23 K€, au titre de l'année 2023 et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer lesdites conventions.....	58
6. Villemomble-Sports .....	58
7. Villemomble Handball.....	62
8. Mission Locale de Gagny/Villemomble/Les Pavillons-sous-Bois.....	63
9. Association pour le Développement Économique Entrepreneurial Commercial et de l'Emploi à Villemomble.....	63
10. Centre médico-social Marcel Hanra.....	65
11. Association artistique et culturelle de Villemomble (AACV).....	66
12. Club Geneviève Bergougniou "Loisirs Retraités" .....	66
13. Association Villemomble Partage .....	68
14. Fixation des tarifs municipaux des autorisations de tournage sur le territoire de la commune de Villemomble applicables à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2023.....	69
15. Avance de subvention au Centre Communal d'Action Sociale, au titre de l'année 2023 .....	69
16. Reprise sur provisions pour dépréciation des créances douteuses .....	69
17. Approbation de la convention de participation financière de la commune de Villemomble pour le fonctionnement matériel des classes maternelles et élémentaires sous contrat d'association de l'école privée Sainte-Julienne du groupe scolaire des Servites de Marie sise à Villemomble et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention .....	70
18. Élection d'un nouveau délégué suppléant de la Ville de Villemomble à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) de l'EPT « GRAND PARIS GRAND EST » .....	72
19. Avis du conseil municipal sur la liste des dérogations au repos dominical accordées aux concessionnaires automobiles, aux commerces de produits surgelés et aux commerces de détail alimentaire pour l'année 2023 à Villemomble.....	72
20. Adoption de l'avenant n° 2 au contrat de ville conclu entre la Ville, l'État et ses partenaires, au bénéfice des résidents du quartier prioritaire situé sur le territoire de Villemomble et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit avenant.....	73



21. Participation de la commune dans le cadre des échanges de classes organisés par les établissements scolaires de Villemomble dans le cadre du jumelage .....	76
22. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'intervention foncière entre l'Établissement public foncier d'Ile-de-France, l'EPT Grand Paris Grand Est et la Ville de Villemomble .....	77
23. Approbation de l'avenant n° 1 au protocole bipartite entre la commune de Villemomble et l'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est portant sur le financement des études du projet d'aménagement du secteur Guérin .....	80
24. Acquisition de la parcelle sise 24 bis rue d'Avron à Villemomble, cadastrée section AF numéro 133 d'une contenance de 721 m <sup>2</sup> .....	81
25. Instauration d'indemnités horaires pour le travail normal de nuit, de dimanche et des jours fériés.....	82
26. Créations de postes entraînant la modification du tableau des effectifs fixé au 24 mars 2022 .....	85
27. Prestations d'action sociale pour le personnel municipal.....	85
28. Fixation de la rémunération des agents recenseurs pour les opérations de recensement rénové de la population en 2023 .....	88
29. Élaboration d'un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) - avis des communes membres de l'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est.....	90
30. Rapport annuel d'activité de l'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est pour l'année 2021.....	92
31. Rapport d'activité du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP) relatif à l'année 2021 .....	92
32. Rapport d'activité du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les Énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC) relatif à l'année 2021 .....	92
33. Rapport d'activité du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) relatif à l'année 2021 .....	92
☞ Liste des décisions, contrats et marchés conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ou passés par la Ville.....	95
☞ Questions orales .....	101



*(La séance est ouverte, sous la présidence de M. BLUTEAU, à 18 h 00.)*

**M. le MAIRE.**- Bonsoir, je déclare ouverte la séance du Conseil municipal du 9 décembre 2022, qui se tient en public et qui est donc retransmise en direct sur notre chaîne YouTube.

Les membres du Conseil municipal voteront comme désormais à notre habitude sur la tablette. Vous avez eu différents rappels en préparation de cette séance, ainsi qu'une petite notice devant chacun d'entre vous sur le bon usage de la tablette : il convient qu'elle soit chargée à plus de 70 %, que vous ayez chargé la séance d'aujourd'hui et que vous ne fassiez pas une autre activité dessus, comme un téléchargement ou autre, qui pourrait poser quelques problèmes pour les votes.

Par ailleurs, vous trouverez les points de début de séance, que sont la désignation du Secrétaire de séance et l'approbation des procès-verbaux des séances antérieures, dans les points complémentaires, tout en bas de la liste.

*Il est procédé à l'appel nominal et au contrôle des délégations de vote.*

### 🗳️ Élection d'un Secrétaire de séance

**M. le MAIRE.**- Le quorum étant valablement atteint, il convient que l'on procède à l'élection d'un ou d'une Secrétaire de séance. La tradition veut que ce soit le benjamin de séance, je crois que c'est M. BANCEL.

Acceptez-vous cette proposition ?

**M. BANCEL.**- Non et pour deux raisons : d'une part, je suis d'astreinte, je peux donc être appelé à partir à n'importe quel moment. D'autre part, un point à l'ordre du jour est en lien avec SNCF réseau et je souhaite sortir à ce moment-là.

**M. le MAIRE.**- Monsieur BIYOUKAR, souhaitez-vous être Secrétaire de séance ?

**M. BIYOUKAR.**- Cela ne me dérange pas.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il un avis contraire ?

Je me tourne vers la Direction de l'informatique : passons-nous par la tablette pour la désignation du Secrétaire de séance ? *(Approbation de ladite Direction.)*

**M. BIYOUKAR.**- Monsieur le Maire, j'ai une petite remarque avant de procéder au vote. Cela ne me dérange pas mais je n'ai pas été appelé. Je ne sais pas si, en tant que Secrétaire de séance, il faut signer le compte-rendu ?

**M. le MAIRE.**- De la précédente fois ?

**M. BIYOUKAR.**- Oui. Je ne sais pas si je dois accepter ou pas d'être Secrétaire de séance vu que, manifestement, vous les validez sans ma signature.

**M. le MAIRE.**- Donc refusez-vous ?

**M. BIYOUKAR.**- La question est la suivante : pourquoi je n'ai pas été appelé pour signer le compte-rendu de la précédente séance, Monsieur le Maire ?

**M. le MAIRE.**- Je n'en sais rien.

**M. BIYOUKAR.**- Très bien, si on m'appelle pour signer le compte-rendu, je veux bien être Secrétaire de séance.



**M. le MAIRE.**- Nous y veillerons. Votons.

*Il est procédé au vote électronique – Résultat : Unanimité (M. BANCEL ne prend pas part au vote).*

### **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 6 octobre 2022**

**M. le MAIRE.**- L'ordre du jour précise que nous avons deux procès-verbaux à approuver concernant les séances antérieures des 6 et 11 octobre. Y a-t-il des prises de parole sur ce sujet ?

**M. CALMÉJANE.**- Bonsoir à tous, nous commençons cette séance par le procès-verbal de carence du Conseil municipal du 6 octobre, puisqu'il n'a pas pu se tenir faute de la présence d'un certain nombre de conseillers. Il n'y avait que 14 membres de votre majorité ou 15, je n'ai pas refait le calcul mais bien en deçà du nombre de personnes qui constitue votre majorité. C'est un signe que vous avez du mal à mobiliser à 14 h 00. Nous avons plusieurs fois formulé des observations à ce sujet. Ce soir, nous nous réunissons à 18 h 00 un vendredi, ce qui pose problème à d'autres personnes. Nous ne rentrerons pas dans les détails mais il y a un certain nombre d'absents.

Je regrette toutefois que vous vous soyez permis à la fin du compte-rendu d'indiquer « *mes très chères excuses au public* » c'est gentil « *qui s'est malheureusement déplacé pour rien. D'aventure, si vous croisez certains élus de la République de la commune de Villemomble sur le parking, vous leur ferez part de la honte qui se porte aujourd'hui sur eux* ».

Avec la façon dont la phrase est rédigée, si un certain nombre de collègues à vous arrivait sur le parking, je vous signale qu'ils prennent le texte aussi pour eux.

Nous avons fait un choix pour vous signifier le 6 octobre notre désapprobation à convoquer des conseils municipaux en plein milieu de la journée, parce que cela pose beaucoup de problèmes aux personnes. Vous auriez donc pu vous épargner ce point.

Je signale tout de même à mes collègues (et ce n'est pas moi qui étais à l'origine du sujet) qu'il y a aussi eu un défaut de quorum 15 jours après, à Grand Paris Grand Est, parce que, malheureusement, il devient de plus en plus difficile de mobiliser les élus à certains horaires. Ils avaient une excuse avec un match de la première partie de la Coupe du Monde de football, dont l'horaire avait en plus été changé 48 heures avant.

En tout cas, si la prochaine fois si vous pouviez éviter ce genre de remarque, cela apaiserait un peu nos débats. Ce n'est pas la peine d'en rajouter quand on n'est même pas capable de mobiliser sa propre majorité.

**M. le MAIRE.**- Qu'en est-il de celui du 11 octobre ?

**Mme POCHON.**- Nous sommes sur le 6 octobre pour l'instant.

**M. le MAIRE.**- Vous voulez voter simplement sur le 6 octobre, puis reprendre les échanges sur celui du 11 octobre ?

**M. CALMÉJANE.**- Tout à fait.

**Mme POCHON.**- J'ai une explication de vote sur ce PV de carence : j'aimerais faire savoir aux Villemomblois à quel point votre communication peut être mensongère d'une manière générale, et sur ce point particulier. En effet, nous assumons complètement d'être restés sur le parking, puisque nous l'avons fait sciemment pour que vous fassiez l'appel et que les personnes constatent que vous ne réussissiez pas à réunir le quorum avec les élus de votre majorité.



Je vous rappelle tout de même que vous avez été élus avec 27 conseillers municipaux, que 4 ont démissionné et qu'il en reste 23. Le quorum est à 17, vous êtes 23, vous pouvez donc réunir le quorum avec votre seule majorité.

Si vous pensez que nous allons jouer les bouche-trous parce que votre majorité ne se mobilise pas pour de nombreuses raisons, y compris je pense que certains travaillent comme tout le monde et que les horaires que vous mettiez n'étaient pas les bons.

En tous les cas, s'il n'y a pas eu possibilité que le Conseil municipal se tienne, ce n'est pas tant par notre absence que par l'absence des membres de votre majorité. Votre dernière phrase est tout simplement indigne. C'est pour cette raison que nous voterons contre ce procès-verbal de carence.

**M. le MAIRE.**- Je mets aux voix.

*Il est procédé au vote électronique – résultat nominatif relevé par l'administration : 25 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme GALEY, M. CALMÉJANE, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE et 10 voix contre de Mme LECOEUR, M. HADAD, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. BIYOUKAR, Mme POCHON, M. MINETTO, M. BANCEL.*

#### **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 11 octobre 2022**

**M. le MAIRE.**- Vous avez eu le procès-verbal, qui comporte pas moins de 112 pages. Je vous écoute pour les commentaires.

**Mme POCHON.**- Je fais remarquer que, dans certaines pages, des phrases sont soulignées. Le hasard est que ce sont uniquement nos phrases. J'aimerais comprendre pourquoi des phrases sont soulignées dans le procès-verbal du 11 octobre et pourquoi n'est-ce pas la totalité si vraiment on décide du soulignement. J'aimerais comprendre quelle en est la cause.

**M. CALMÉJANE.**- Deux éléments.

Premier élément, il est noté pour la quatrième fois que je demande à Monsieur le Maire de bien vouloir me fournir l'ensemble du tableau des délégations des élus depuis le mois de juillet 2020, avec les dates de prise de délégation et les dates de suspension ou de démission, puisque c'est arrivé dans notre Conseil municipal depuis maintenant 2 ans et demi. J'attends toujours ce document. Je le répète maintenant pour la cinquième fois. Cela pose tout de même quelques problèmes de transmission d'informations aux élus que nous sommes. Pourtant, nous avons un droit de communication d'informations.

Le deuxième élément est une explication de vote. Nous ne prendrons pas part au vote pour notre groupe. Je souhaite informer non seulement Monsieur le Maire mais aussi l'ensemble de mes collègues que j'ai déféré l'ensemble de ce dossier au tribunal administratif et qu'il a été rendu recevable du fait de la forme de la convocation qui a été effectuée, qui ne respectait pas les règles des textes et lois concernant les convocations au Conseil municipal. Il ne faut pas confondre vitesse et précipitation, il y a eu un défaut de quorum pour le 6 octobre, il y a une forme à respecter pour une nouvelle convocation. Les délais sont raccourcis, effectivement il n'y a plus de quorum nécessaire pour délibérer mais des formes sont précisées pour convoquer les conseils municipaux.



Pour aller dans le sens de notre démarche vis-à-vis du tribunal administratif et en attendant sa réponse, nous ne prendrons pas part au vote pour ne pas cautionner ce Conseil municipal que nous avons attaqué devant une juridiction administrative.

**M. BIYOUKAR.**- Étant donné que je n'ai pas signé ce compte-rendu en tant que Secrétaire de séance, je ne prendrai pas non plus part au vote.

**M. le MAIRE.**- Concernant la question posée sur les textes soulignés, il est vrai que ce sont vos paroles.

**Mme POCHON.**- Pourquoi sont-elles les seules à être soulignées ?

**M. le MAIRE.**- Ce sont des paroles que je commenterai juste après l'approbation du procès-verbal et qui posent véritablement problème.

**Mme POCHON.**- J'en ai repéré d'autres qui ne sont pas soulignées et qui sont de votre côté.

**M. le MAIRE.**- Madame POCHON, vous n'avez pas la parole. Cela permet bien de souligner votre comportement lors de la dernière séance.

Je mets aux voix l'approbation du compte-rendu.

*Il est procédé au vote électronique – résultat nominatif relevé par l'administration : 25 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, Mme GALEY, Mme POCHON, M. MINETTO, M. BANCEL et 10 ne prenant pas part au vote M. CALMÉJANE, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, Mme LECOEUR, M. HADAD, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. BIYOUKAR.*

Ce procès-verbal est donc maintenant approuvé.

Il y a toute une partie à laquelle, en effet, Mme PAOLANTONACCI et moi-même n'avons pas assisté. Je confesse que je n'ai pas suivi la séance du Conseil dans mon bureau ou ailleurs pendant que mon collègue, voisin et ami Patrick PRINCE présidait la séance. Je vous avoue que l'attitude de deux de nos collègues est absolument inqualifiable, faite d'insultes, d'invectives et d'intimidation.

Je les cite, puisque vous avez relevé, madame POCHON, que c'est même souligné. Nous étions sur le vote accordant protection fonctionnelle :

- Page 89, « **Mme POCHON.** - *C'est incroyable d'être des toutous à ce point-là* ». Vous vous adressiez à l'ensemble des élus de la majorité.
- Deux lignes plus loin, alors que M. FITAMANT vous proposait de rester polie, M. MINETTO précisait que « toutou », c'était très gentil, et Mme POCHON a insisté en indiquant « *vous êtes de vrais toutous, je vous le dis clairement, c'est incroyable* ».
- Un peu plus tard dans le débat, pas beaucoup plus loin. M. MINETTO s'est adressé à Mme Patricia FITAMANT en indiquant « *Et c'est vous qui nous avez vendu une autre politique " on va faire autrement par rapport au précédent qui n'était pas démocratique "* », alors Patricia vous participez à cela ? » M. FITAMANT a répondu « *pas de pression psychologique, s'il vous plaît, calmez-vous* ». Vous avez souligné, monsieur MINETTO, « *je suis très calme* ».



Je considère, puisque vous avez précisé que vous étiez « *très calme* », que vous n'étiez pas dans un état d'énervement.

- Plus loin et toujours dans le cadre du débat sur les protections fonctionnelles, vous avez indiqué « *ils sont trop cons, vous pouvez le noter* ».
- Enfin, Mme POCHON a rajouté « *bravo monsieur ACQUAVIVA, vous êtes un élu irréprochable* », j'imagine avec un ton ironique.

J'appelle cela de l'injure, de l'invective et de l'intimidation.

**Mme POCHON.**- Il va falloir refaire du vocabulaire, Monsieur le Maire.

**M. le MAIRE.**- Madame POCHON, parce que vous n'avez toujours pas la parole, je considère que, conformément au règlement intérieur, qui pourtant précise dans l'article L.2121-16 du CGCT que « *l'expression de propos injurieux et diffamatoires* » peut me permettre « *l'établissement d'un procès-verbal* » et de le transmettre au procureur de la République.

**Mme POCHON.**- Absolument, transmettez, surtout ne vous gênez pas.

**M. le MAIRE.**- Par ailleurs, « *il est nécessaire de faire respecter l'ordre et veiller à ce que les débats restent courtois* ».

**Mme POCHON.**- Vous transmettez les PV...

**M. le MAIRE.**- « *Il s'agit notamment des propos ayant un caractère diffamatoire ou comportant des expressions injurieuses.* »

**Mme POCHON.**- Absolument, transmettez.

**M. le MAIRE.**- Vous êtes dans la menace, madame POCHON ? Pour celles et ceux qui nous écoutent, vous répétez à l'envi « *transmettez* ».

**Mme POCHON.**- Je vous en prie.

**M. le MAIRE.**- Pour la bonne tenue de la suite de nos échanges, je considère que l'attitude que vous avez eue, injurieuse et avec des expressions discourtoises, n'a pas lieu d'être ici.

**Mme POCHON.**- Les mots ont un sens. L'injure n'est pas cela.

**M. le MAIRE.**- Dans ces conditions, j'appelle à ce que, pour l'ensemble de mes collègues, les échanges de notre séance et des futures se déroulent dans la courtoisie.

**Mme POCHON.**- Nous allons reprendre les PV des précédents conseils municipaux.

**M. le MAIRE.**- À compter de ce moment, lorsque je considérerai que votre propos n'est pas de bon aloi, je vous couperai la parole.

Monsieur BANCEL, vous avez sollicité la parole, nous vous écoutons.

**M. BANCEL.**- J'ai eu l'avantage de ne pas être présent la dernière fois.



**M. le MAIRE.**- L'avantage, je ne sais pas.

**M. BANCEL.**- Dans le sens où je ne ferai pas de commentaire sur ce qu'il s'est passé la dernière fois. Pour autant, cela me fait délicatement sourire, parce que j'ai souvenir d'un Conseil municipal où quelqu'un ici m'avait recommandé de prendre du Xanax. Dans le genre discriminatoire, invective, cela n'avait dérangé personne. Vous en avez même tous rigolé. J'ai souvenir d'un Conseil municipal où Mme PAOLANTONACCI a failli en venir aux mains parce que je voulais rallumer la lumière, cela n'avait choqué personne non plus. C'est filmé.

Je veux bien Monsieur le Maire mais, dans ce cas, prenons de bonnes dispositions. Que l'on condamne certains propos qui peuvent être limites, pas de problème, mais allons-y dans tous les sens. Pour ne pas le citer, mais s'il faut, je le cite, je n'ai aucun souci avec cela, j'apprécierais que nous soyons tous logés à la même enseigne.

**Mme POCHON.**- Absolument, transmettez.

**M. le MAIRE.**- Le procès-verbal étant approuvé, nous pouvons passer à la poursuite de notre ordre du jour avec le débat sur la politique générale de la Ville.

Avant cela, j'ai deux demandes de prise de parole de M. BIYOUKAR et de M. PRINCE.

Monsieur BIYOUKAR, nous vous écoutons attentivement.

**M. BIYOUKAR.**- Je vais faire attention à mon vocabulaire. Je voulais faire les mêmes remarques que lors du précédent Conseil du 11 octobre. Les propos que vous avez tenus vont totalement dans le sens de ce que je vais dire, Monsieur le Maire. Depuis maintenant trois ou quatre tribunes, on sent un peu comme un mal-être chez vous. Dans la précédente tribune, vous avez osé nous qualifier, nous, élus de l'opposition, comme « *gens dangereux* ». À la dernière tribune, vous parlez de « *motion de censure* » faisant référence à deux groupes politiques à l'Assemblée nationale.

Monsieur le Maire, je vous le dis clairement : la droite extrême dont vous nous qualifiez, c'est un peu l'hôpital qui se moque de la charité.

Je vous rappelle que, au sein de votre équipe, vous avez une adjointe qui, sur Facebook, traite les Villemomblois de « *râleurs* » ; qu'un autre adjoint s'offusque de la présence de familles nombreuses sur Villemomble ; que vous-même pendant 2 ans avez confié votre programme politique à un chef de cabinet qui a rejoint le Rassemblement national ; que ce matin même, à la cérémonie de l'Arbre de la Laïcité, vous avez prononcé un discours où vous parliez de « *rassemblement* » et vous excluez les élus de l'opposition.

Monsieur le Maire, depuis trois ou quatre tribunes, vous ne faites que nous dénigrer. Vous répondez aux tribunes des groupes d'opposition, qui sont élaborées, pensées et qui traitent de vrais sujets.

Je termine par une petite citation : « *le dénigrement est révélateur d'un manque d'arguments* » (Jean-Michel BLUTEAU, février 2020 dans un tract RVE).

**M. le MAIRE.**- Vous citez les bons auteurs.

Monsieur PRINCE a une communication à nous faire dans le cadre de la délégation de pouvoir qu'il a reçue de Mme GALEY.

**M. PRINCE.**- « *Bonjour à tous. Tout d'abord, je tiens à remercier M. PRINCE qui a accepté de lire ces mots à ma place ne pouvant être présente aujourd'hui, en raison d'un déplacement universitaire en Bretagne.*



*Comme vous avez pu le constater, il est devenu compliqué pour moi de participer aux séances du Conseil municipal, et ce depuis plusieurs mois. En effet, mes études en biologie me prennent beaucoup de temps et, par conséquent, je ne suis plus capable de m'investir autant que nécessaire en tant que conseillère municipale et ne peux plus assurer les responsabilités qui en découlent.*

*Le mois prochain, je débute un stage de 6 mois à Villejuif et donc serai peu présente sur la commune tout au long de cette période.*

*De plus, à partir de l'année prochaine, j'ai pour projet de poursuivre mes études à l'étranger. Il n'est donc plus légitime pour moi d'occuper ce poste de conseillère municipale de Villemomble. C'est pourquoi j'ai pris la décision de démissionner de mes fonctions.*

*Je suis très heureuse, fière et reconnaissante d'avoir pu assurer ce poste pendant près de 2 ans et demi. Faire partie de cette Assemblée a été pour moi une expérience extrêmement enrichissante et j'en ressors grandie.*

*Je souhaite remercier Monsieur le Maire pour la confiance qu'il m'a accordée dès le début de l'aventure.*

*Je souhaite également remercier l'ensemble du Conseil municipal, majorité et opposition, pour leur bienveillance à mon égard.*

*Je vous souhaite à tous une belle continuation au sein de cette Assemblée. »*

Louise GALEY.

**M. le MAIRE.** - Évidemment, nous remercions la benjamine de l'Assemblée pour son honnêteté, son engagement tant qu'elle a pu pour siéger et participer à la vie municipale. Je salue surtout la fierté et la façon dont elle sort de notre Conseil municipal. Elle précise bien que, n'étant plus disponible, elle préfère ne pas entacher son mandat et, au contraire, laisser la place. Je vous avoue que, de la part d'une jeune personne, cela fait tout à fait plaisir d'entendre ces mots, retracés dans les paroles de Patrick PRINCE.

Il convient maintenant que nous abordions le débat de politique générale.

Monsieur MINETTO ? Vous en profiterez tant que je vous donne la parole pour nous donner la signification du mouton qui se trouve sur votre table.

**M. MINETTO.** - C'est une mascotte Monsieur le Maire.

**M. le MAIRE.** - C'est-à-dire ?

**M. MINETTO.** - C'est notre mascotte. N'est-elle pas belle ? Pour ceux qui ne l'auraient pas bien vue à la caméra, c'est notre mascotte.

**M. le MAIRE.** - J'ai relevé effectivement un bonnet turquoise.

**M. MINETTO.** - Vous n'aimez pas le bleu ? On aime beaucoup le bleu.

**M. le MAIRE.** - S'il y avait une signification, il vaudrait mieux nous l'expliquer, nous serions moins bêtes.

**M. MINETTO.** - Chacun comprendra ce qu'il veut, Monsieur le Maire.

**M. le MAIRE.** - J'ai peur de comprendre.



**M. MINETTO.**- C'est marrant, il y a des choses que vous comprenez très bien et d'autres où vous avez beaucoup de difficultés.

**M. le MAIRE.**- Voulez-vous faire comprendre à chacun que la majorité *Réussir Villemomble ensemble* est constituée de moutons ? Est-ce ce que vous êtes en train de faire comprendre ? Je vous pose une question, en plus une question fermée. Vous répondez donc par oui ou par non.

**M. MINETTO.**- Vous m'avez coupé le micro quand j'étais en train de m'exprimer, Monsieur le Maire.

**M. le MAIRE.**- C'est exact, parce que je vous pose une question.

**M. MINETTO.**- Je voulais intervenir sur le départ de Louise GALEY.

**M. le MAIRE.**- Vous ne répondez pas ?

**M. MINETTO.**- Je voulais intervenir sur le départ de Louise, c'est à ce moment-là que j'ai demandé la parole.

Louise n'était pas dans notre groupe, elle était dans le vôtre. Nous l'avons beaucoup appréciée. Elle était capable de prendre la parole en Conseil municipal et en dehors de manière posée et calme. Nous lui souhaitons simplement une bonne suite et un bel investissement dans ce qu'elle veut faire. Visiblement, j'ai cru comprendre qu'elle souhaitait faire de la recherche dans la génétique. Louise GALEY était très impliquée dans le Téléthon. J'espère très sincèrement qu'elle réussira.

Donc Louise, si vous nous regardez, bonne suite et merci d'avoir été là.

**M. le MAIRE.**- Nous vous remercions cher collègue, vous répondrez tout de même à la question.

## **1. DÉBAT PORTANT SUR LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE LA VILLE.**

**M. le MAIRE.**- J'ouvre maintenant le débat, si vous voulez bien.

Le Code général des collectivités territoriales, en son article L.2121-19, précise qu'« *à la demande d'un dixième au moins des membres du Conseil municipal, un débat portant sur la politique générale de la commune est organisé lors de la réunion suivante du Conseil municipal* ».

Lors de notre précédente séance du 11 octobre, un vœu relatif à la tenue d'un débat pour la politique générale a été adopté à la majorité.

Bien qu'un vœu n'ait pas valeur d'obligation, dans une logique de transparence que je prône, j'ai tenu à inscrire à l'ordre du jour du Conseil municipal de ce jour un point permettant la tenue d'un débat de politique générale.

Ce débat est donc l'occasion de rendre compte de la politique mise en œuvre par mon équipe et moi-même.

Pour rappel, les Villemomblois sont régulièrement informés des actions de la municipalité par l'intermédiaire des diverses publications comme le magazine municipal. À ce titre, la municipalité a d'ailleurs publié deux bilans annuels de son action.

La politique générale municipale trouve finalement l'ensemble de ses racines à travers une problématique simple :



En quoi la commune de Villemomble a-t-elle le devoir de sanctuariser sa qualité de vie au bénéfice de ses concitoyens ? Quels moyens emploie-t-elle pour y parvenir ?

Ces sujets sont à apprécier à l'aune d'une prise de mandat dans des conditions singulières, vous l'accorderez, qu'était la montée des deuxième et troisième vagues, puis la sortie de la Covid-19. Cette pandémie encore présente impose à chacun des acteurs institutionnels d'être au rendez-vous que nous fixent les habitants en tenant compte aussi du contexte inédit que nous promettent les prochains mois (notamment concernant la sobriété énergétique).

Afin de structurer le débat, je vous propose de poser les enjeux municipaux en trois axes :

Le premier axe est résumé à l'ensemble de la gestion de l'espace public, tant en matière d'urbanisme, que de sécurité, de circulation, d'espaces verts ou encore de patrimoine.

Le deuxième axe implique les services relatifs à la population comme la santé, la prévention, les affaires sociales, l'éducation, la culture ou l'événementiel...

Enfin, le troisième axe exposera les enjeux stratégiques et nationaux dont dépendent les finances de la collectivité.

Pour rappel, l'instance du Conseil municipal a vocation, à travers ce point de notre séance, à rendre un débat de politique générale et non d'administration générale. Nous avons tous été destinataires d'une série de questions et demandes sur le fonctionnement interne à la Ville et de son administration par M. CALMÉJANE. Il y a peu de politique au sens noble du terme dans son interrogatoire, à sa lecture, c'est plutôt une requête de données de l'administration municipale mais il y sera tout de même donné réponses lors de nos échanges.

#### I. Un espace public en cours de pacification

La pacification de l'espace public notamment par le biais de l'urbanisme est un enjeu stratégique pour l'avenir de la commune. C'est la raison pour laquelle notre politique en la matière revêt des objectifs clairs. La maîtrise des constructions d'immeubles collectifs afin de conserver une évolution raisonnée de la population et de l'utilisation des infrastructures qui vont avec.

Concrètement, entre 2020 et 2021, ce sont près de 600 logements qui ont été refusés à la construction par la Commune.

Pour les années 2022 et 2023, ce sont environ respectivement 284 et 240 logements qui verront le jour, ce qui est bien en ligne descendante et conforme à terme à la contractualisation que j'ai menée avec l'État.

À ce sujet, le dialogue franc entamé avec les différents acteurs institutionnels a permis à la Ville, que j'ai l'honneur de mener, d'afficher ses problématiques propres et dont l'État a tenu compte pour l'acceptation du nombre de logements à produire.

Je rappelle que, une fois ses opérations immobilières accordées par mes prédécesseurs entre 2017 et 2020 livrées, nous serons bien ensuite à un rythme de 140 logements par an.

La première modification du PLU, ainsi que sa modification numéro deux - mise en préparation actuellement par les services de l'EPT - donne des orientations claires à ce sujet. La maîtrise de l'utilisation des sols de notre commune implique divers domaines.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

En premier lieu, les questions de circulation automobile sont impactées et doivent faire l'objet d'un traitement particulier. Les problèmes de congestion ou encore de sécurité routière sont parfois importants sur la ville de Villemomble et doivent être traités.

C'est la raison pour laquelle l'équipe municipale a œuvré en changeant des sens de circulation dans la concertation, ou encore en collaborant avec l'État pour la mise en place de radars automatiques permettant de pacifier l'ensemble de l'avenue de Rosny et de la Grande Rue : la voie la plus circulée dans notre ville, et insistons là-dessus, par très peu de Villemomblois ; ils représentent à peine 15 % des usagers de la RD902.

L'espace public, c'est entre autres la sécurité routière mais abordons aussi le sujet sécuritaire de manière plus générale. La Police municipale, créée en 2020, travaille en étroite collaboration avec la Police nationale afin d'assurer la sécurité de tous. Le point de difficulté le plus important reste aujourd'hui le quartier de Bénoni Eustache, pour lequel nous mobilisons toutes nos forces en partenariat avec l'État afin de résorber les trafics. Aujourd'hui, le quartier est en cours d'apaisement.

L'opération « tranquillité vacances », faisant toujours plus d'adhérents, les opérations contre les rodéos avec saisie de motos et poursuites judiciaires ou encore les arrestations sans permis de conduire sont autant d'actions menées par la municipalité pour les Villemomblois.

La sécurité est nécessaire et indispensable dans la continuité de la politique de préservation de l'espace public. C'est cela qui permet l'embellissement des espaces publics, notamment grâce aux espaces verts, à l'entretien de la voirie ou encore à l'ensemble du patrimoine bâti appartenant à la commune.

Ce patrimoine a dû subir, depuis le début du mandat, un rythme soutenu de rénovation de fond et d'entretien (le gymnase Thomas Bouhail s'il ne fallait citer qu'un exemple).

Les services nouveaux que la Ville offre aux Villemomblois nécessitent également la construction de nouveaux équipements, comme le poste de Police municipale dont les travaux démarrent au premier trimestre 2023.

## II. Une qualité et une quantité de services maintenues malgré les coûts en très forte augmentation

La marque de fabrique de Villemomble a toujours été la qualité de ses services. Aujourd'hui, le premier enjeu est la conservation de ces services tant en qualité qu'en quantité. La commune est bel et bien en phase avec les attentes des Villemomblois d'un point de vue externe comme d'un point de vue interne.

Les subventions aux associations sont globalement maintenues et permettent justement à chacune de continuer à dispenser les activités prisées par de nombreux Villemomblois. Nous sommes - et parfois de loin - la Ville la plus généreuse en subvention aux associations de l'ensemble du territoire de Grand Paris Grand Est ! (Les subventions de la Ville représentent plus de 2 M€.)

Plus spécifiquement, le Centre médico-social Marcel Hanra a dû faire face à des problématiques ayant mis en péril sa propre existence. C'est dans cette perspective que la municipalité a mis sur pied un plan d'action sans tabou : changement de la direction de l'établissement, recherche de subventions externes jamais envisagées, doublement de la subvention (passant de 100 000 € à 200 000 €), recherche d'appels à projets, réorganisation interne ... toutes ces difficultés sont aujourd'hui maîtrisées et permettent à cette association, reconnue d'utilité publique, de sortir progressivement de la zone rouge.

Par ailleurs, les services proposés directement par la Ville ont fait l'objet d'une sanctuarisation.

Les augmentations de tarifs ont été mises en œuvre dans une logique de préservation qualitative. Deux options étaient possibles :



- Augmenter les tarifs pour garantir l'offre
- Conserver les mêmes tarifs et réduire l'offre

Le choix assumé de la municipalité était donc clair. Cela a permis de conserver des marges de manœuvre afin de sanctuariser également d'autres actions telles que les séjours vacances.

L'éducation restant un sujet fort pour la majorité municipale, les écoles sont désormais toutes équipées d'ENI, permettant une véritable modernisation des conditions d'apprentissages des plus de 3 000 élèves fréquentant les classes publiques villemombloises.

Ce sont autant d'efforts que nous déployons aussi pour la petite enfance avec la priorité donnée à la réouverture du multi-accueil Cadet Rousselle au sein du quartier de Bénoni Eustache. Cet accueil nous permet de développer une nouvelle offre ainsi que du service public dans ce territoire sur lequel de grands efforts sont déployés, comme mentionnés plus haut.

L'éducation est également confortée grâce au lien intergénérationnel développé autour des commémorations diverses. Les enfants intégrés au protocole prennent conscience de l'importance du devoir de mémoire. Pour autant, le travail se fait également en amont et en aval des cérémonies, notamment grâce aux autres actions partenariales proposées (dont la dernière en date tenue par M. André GOUELLO sur la Grande Guerre aura passionné nos chères têtes blondes au château seigneurial).

La qualité des services municipaux, c'est également l'implication de la commune en matière d'événements et de culture. La programmation riche rassemblant pêle-mêle *street art*, Fête de la Musique, saint Fiacre, nuit blanche, ou encore marché spécial Noël et bien d'autres événements sont autant de moments au cours desquels les Villemomblois sont toujours plus présents. Nous avons en quelque deux ans doublé le nombre d'événements qui étaient jusqu'alors proposés depuis des décennies par l'ancienne majorité.

L'action en matière sportive est également largement identifiable, notamment grâce aux agrès sportifs du parc de la Garenne ou encore du city-stade implanté au stade Alain Mimoun, sous la conduite pour ce dernier du territoire Grand Paris Grand Est. Et notre autre partenaire incontournable du service public pour le Logement, l'OPH -qui doit faire face en ce moment même à des difficultés financières hors norme du fait de l'augmentation des énergies et des prix en général- s'attache à faire réaliser un city-stade à Bénoni, particulièrement attendu : c'est bien sous notre impulsion que cette promesse va enfin être tenue, dans les semaines qui viennent.

Si notre commune est au rendez-vous dans tous les domaines, nous nous trouvons cependant face aux défis les plus importants que les collectivités n'aient jamais connus depuis les crises pétrolières d'il y a cinquante ans. Ces enjeux nécessitent de faire des choix afin que le cœur et la qualité du service public soient préservés.

### III. Le contexte général obligeant chaque collectivité à des choix

Pour partie, ces choix conditionnent les perspectives que nous avons et les politiques que nous souhaitons mener.

La Ville de Villemomble est soumise à de fortes contraintes au même titre que les autres collectivités. La santé financière de notre commune n'étant pas aussi dégradée que d'autres villes, les finances municipales ne peuvent pas bénéficier complètement des dispositifs protecteurs de l'État contre l'augmentation du coût de l'énergie et l'inflation de manière générale.

Les dépenses énergétiques représentant une grande partie des enjeux, mon équipe et moi-même avons fait le choix de la modernisation. Le remplacement de chaudières ou encore la généralisation des têtes thermostatiques



dans les équipements publics permettent une modulation au plus près des besoins en matière de chauffage par exemple.

Les économies espérées se situent entre 5 % et 7 % d'ici le début de l'année 2023 et un objectif à 20 % à terme médian. C'est en cours d'élaboration avec les différents services de la collectivité, dont je félicite l'implication, le savoir-faire et l'ingéniosité pour nous permettre de réussir. Ces sujets sont naturellement intégrés dans la nature même de la construction du Budget Primitif 2023 et dans la prospective générale des années suivantes.

Tout cela fait également l'objet de décisions symboliques mais fortes : annulation des vœux du Maire ou encore réduction du temps des illuminations de Noël ; accélération de la rénovation de notre éclairage public avec l'équipement dès le début d'année prochaine de près de 600 candélabres en technologie LED.

Ces choix sont nécessaires dans une volonté de sanctuariser les actions municipales et le cœur du service public.

En conclusion, les enjeux d'avenir qui se profilent devant nous sont stratégiques et le contexte général des collectivités est désormais hors norme. J'aurais pu dire aux dieux bien des choses en somme... Car, au-delà de la sécurité pour nos concitoyens, première des libertés, j'aurais pu aussi évoquer nos initiatives en matière de prévention avec nos médiateurs ou notre intervenante sociale au Commissariat...

Et parler de prévention routière, c'est bien sûr penser à notre travail commun avec les Conseils de quartier en vue de la mise en œuvre de notre plan de Mobilités.

Quand j'ai évoqué l'entretien de notre patrimoine bâti, il convient de reconnaître que nous en faisons autant pour nos espaces verts et son plan 400 arbres ; ou bien encore l'extension du Parc Martin que nous préparons.

À bas bruit, nous usinons aussi pour nos Cœurs de Ville. Pascale PAOLANTONACCI, notre Première adjointe, travaille d'arrache-pied pour envisager Outrebon puis Époque en les transformant pour attirer plus que jamais des commerces et des services de qualité. Et évoquer les Cœurs de Ville, c'est bien entendu en pensant au développement économique où de nouvelles entreprises vont venir s'installer dans l'Hôtel d'Entreprises 2, sur la zone d'activité du Plateau, en entrée de Ville... et dans tous les domaines : alimentaire, secteur du divertissement, inclusion des travailleurs handicapés.

Mais la pierre angulaire à tout cela que je brossais en début d'intervention reste l'urbanisme raisonné de notre Ville.

Vous le savez, j'ai repris à bras-le-corps ce sujet qui concerne chacun de nos concitoyens. Chaque jour, avec plusieurs des élus de la majorité que je remercie ici, nous veillons à plusieurs chantiers simultanés : c'est l'élaboration du PLUi en premier lieu. À ce stade, nous pouvons avancer que nous obtiendrons le recul de près de 35 % de notre territoire qui étaient destinés à être bétonnés et qui retrouveront leur caractère pavillonnaire.

C'est la modification n° 2 de notre actuel PLU pour faire reculer plusieurs zones ouvertes à la densification.

Mais c'est aussi l'instruction du droit du sol où nous visons chaque dossier afin de faire respecter nos textes mais surtout afin de veiller à l'harmonie de notre habitat. Et plus que tout, notre veille juridique qui nous permet de combattre chaque permis irrégulier ; cela allant jusqu'à la lutte contre l'habitat indigne, voire le travail dissimulé.

Mes chers collègues, vous l'avez compris, ce débat de politique générale que je me permets d'ouvrir doit se tenir en ayant tous ces sujets en tête ; et sur lesquels nous nous retrouverons, pas forcément dans cet ordre de priorité, pas nécessairement avec le même regard mais avec, je vous le demande, des échanges entre nous dans la sérénité.

Le débat est ouvert.



**M. CALMÉJANE.**- Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, si notre groupe a fait cette demande de discussion sur la politique générale de la Ville, c'est tout d'abord dans le strict respect du Code général des collectivités territoriales et de notre règlement intérieur. Une fois de plus, comme je l'ai dit tout à l'heure par rapport au compte-rendu du Conseil municipal du 6 octobre, vous auriez pu éviter une phrase dans la note d'information « *bien qu'un vœu n'ait pas valeur d'obligation* ». Je vous l'avais signifié par un mail : si le vœu avait été refusé, il était simplement nécessaire que quatre de mes collègues signent une demande écrite de tenue de ce débat pour le rendre obligatoire.

Une fois de plus, vous essayez de contourner ou de donner l'impression d'être très ouvert au débat mais ce sont des obligations de loi. Nous l'avions fait sous forme de vœu pour signaler à l'ensemble de l'Assemblée notre volonté mais nous aurions pu nous contenter de vous envoyer un courrier recommandé ou par mail pour vous dire que le groupe *Union pour l'avenir de Villemomble* souhaitait un débat sur la politique de la commune, tel que prévu par l'article 2129-19 dans son deuxième alinéa.

Ce n'est donc pas la peine de vouloir contourner les sujets. C'est une obligation.

Je rappelle aussi d'ailleurs que c'est une nouveauté dans les collectivités. En effet, ce complément de l'article 2121-19 est issu de la précédente mandature législative. Cela a été voté par les députés LREM. Si vous avez quelques soucis avec ce type de débat, peut-être pouvez-vous en parler à un certain nombre de vos collègues issus de ces groupes et qui siègent avec vous ?

J'en reviens à notre sujet. Contrairement à ce que vous dites, c'est-à-dire que vous voulez un débat politique, j'ai eu la politesse (tout à l'heure, vous nous parliez de respect) de vous envoyer un certain nombre d'orientations et de sujets pour que, à l'opposé de ce que vous venez de faire, ce débat ne se résume pas à un monologue de votre part disant « *tout ce que l'on a fait, c'est beau, c'est gentil, c'est impeccable, on est les meilleurs et on va continuer* ». Sachant d'ailleurs que vous avez pris la parole une quinzaine de minutes par rapport au début de ce débat.

Vous nous avez donné un certain nombre d'éléments. Si c'est nécessaire, puisque vous ne les avez pas cités, je vais revenir au courriel que je vous ai envoyé au nom de mon groupe pour connaître un certain nombre de points précis sur la politique de la commune.

Ce sont peut-être des questions précises qui, pour vous, ne sont pas politiques mais, dans leurs résultats, elles ont une signification politique. En effet, cela nous donnera un certain nombre d'éléments pour voir les actions que vous avez entreprises ou pas, ou les orientations prises par votre majorité.

Je me permets donc de les lister puisque, encore une fois, vous ne l'avez pas fait.

Nous souhaitons :

- avoir des informations sur la politique des Ressources humaines de la commune, avec les départs et les arrivées dans chaque service, poste par poste depuis juillet 2020,
- comme cela a été demandé par d'autres groupes, un organigramme à jour des services de la commune,
- puisque vous parlez d'économies et de difficultés financières de la Commune, les heures supplémentaires, leur ventilation en volume et en coût par service.

Pour en venir au point que vous voulez toujours mettre en exergue par rapport à votre programme politique... D'ailleurs, il faudrait que vous nous définissiez cela clairement car nous ne pouvons pas nous contenter d'une seule phrase : « *vous voulez sanctuariser la qualité de vie* ». J'aimerais déjà que vous définissiez la sanctuarisation,



cela veut tout et rien dire, et clairement ce que vous qualifiez de « qualité de vie » dans une ville comme Villemomble. Quels critères y mettez-vous ? Si ce n'est qu'une phrase, cela ne veut rien dire.

J'en reviens à l'urbanisme, nous souhaitons :

- Avoir des informations sur l'organisation du service
- Avoir l'organigramme interne
- Connaître le type prestations externalisées et leur coût
- Précisément, qui a la délégation pour les permis de construire ? Le Maire ou d'autres élus ? D'ailleurs, vous avez dit « nous travaillons » mais nous ne savons même pas qui a clairement la délégation.
- Le bilan des permis de construire délivrés dans les délais, et de ceux tacites, avec ou sans analyse contradictoire. Vous dites que peu de permis ont été délivrés ou qu'un certain nombre a été refusé mais nous constatons que beaucoup de permis n'ont pas été instruits dans les délais. Comme le prévoit la loi, ils deviennent tacites si les pétitionnaires les ont déposés complets en temps et en heure et s'ils n'ont pas eu de réponse de vos services.
- La liste des biens communaux achetés ou vendus par la Ville, avec les montants et les dates
- La liste des locaux loués par la Ville, avec les montants et la durée des baux
- La liste des permis de construire faisant l'objet de recours, puisque ce sont aussi des incertitudes. Vous avez beau annoncer que vous avez refusé quelque chose, on ne peut pas préjuger des tribunaux. Vous nous en avez cité un à l'occasion de la Commission d'urbanisme il y a 48 heures pour lequel la commune a perdu et se retrouve donc avec une construction sur la Ville, le permis n'a pas été correctement apparemment instruit, avec l'objet de recours des tiers, des promoteurs, de la mairie.
- Le bilan des permis de construire délivrés, refusés en cours d'examen depuis juillet 2020 et le nombre de logements correspondants.

C'est bien gentil de nous exposer tout cela à l'oral mais, si nous avons fait la démarche, ce que j'ai fait plus de trois semaines avant la tenue de ce Conseil municipal, de poser ces questions, c'est que nous nous attendions à avoir des éléments ce soir sur table pour avoir un vrai débat et de véritables éléments de discussion, et non pas simplement nous dire : 600 logements à telle date, 284 à telle date, 230 là et je tiendrai l'objectif de 140. Ce sont des choses à la volée, qui ne sont pas très évidentes pour le travail des conseillers municipaux.

- Un bilan des permis de louer, sujet que j'avais institué sur la commune de Villemomble, qui permet de garantir que les biens mis en location respectent les critères de la loi et notamment d'éviter ce que l'on appelle les passoires thermiques dans les périodes de pénurie énergétique, mais aussi de froid. C'est une garantie que l'on peut donner aux futurs locataires.

Sur le troisième point, que vous avez aussi voulu mettre en avant dans vos propos, en particulier la Police municipale, nous souhaitons avoir connaissance :

- de l'organigramme,
- des effectifs,
- des arrivées/départs des policiers municipaux, des ASVP et des médiateurs,



- d'un bilan réel des actions de prévention,
- des horaires de travail de cette Police municipale en temps ordinaire ou à l'occasion de manifestations particulières,
- du nombre d'heures supplémentaires annuelles et leur coût,
- du détail des salaires et primes versés à ces personnels,
- d'un bilan chiffré des principales actions.

C'est donc le coût des dépenses (salaires, équipements, véhicules et formations) par rapport aux recettes de ce service (stationnements payants et autres).

Autre sujet, vous avez à peine effleuré la démocratie locale alors que vous vouliez en faire un élément important de votre politique. Nous souhaiterions avoir :

- un bilan détaillé des Conseils de quartier,
- sur les 150 membres de départ, de nombreux ont démissionné, combien ?
- le taux de présence aux réunions des commissions et des plénières,
- le détail des actions concrètes réalisées avec leur coût.

Pour rappel, à mon époque, nous avions une enveloppe pour un bilan participatif de 200 000 € alors que, vous, c'est bien gentil de nous dire « *j'ai mis deux rues en sens interdit avec un débat citoyen* », etc. mais ce n'est pas ce qui coûte grand-chose au budget de la commune. Je n'en dénie pas l'intérêt, j'en avais fait aussi, avec votre accord et, 6 mois après, au moment de la période électorale, vous étiez revenu sur votre accord en disant « *ce n'est pas bien* » mais vous n'avez rien fait évoluer dans les rues dont j'avais changé le sens de circulation sur certains secteurs avant 2019.

Pour terminer, j'aborde le point de la communication par une petite question, mais je pense que nous aurons d'autres détails car c'est un vrai questionnement de nos concitoyens : comment font les Villemomblois pour dialoguer au quotidien avec les élus ?

En effet, nous avons vraiment l'impression que cette majorité depuis 2020 s'est fermée. Certains diraient « *s'est bunkérisée dans la mairie* ». Il est extrêmement difficile d'avoir des rendez-vous, des réponses à des courriels, à des courriers ou à des appels téléphoniques. Nous souhaiterions avoir des détails sur la façon dont vous travaillez, sachant que -cela a été évoqué tout à l'heure à l'occasion d'une intervention- votre façon de communiquer paraît de plus en plus bizarre. Des manifestations sont organisées pour des publics divers, des lycéens, la manifestation de ce matin concernant la laïcité mais il y a peu de communication officielle globalement pour les habitants, et encore moins en direction des élus de tous les groupes. Je l'ai rappelé, cela fait partie aussi des obligations légales. La communication, c'est de l'argent public. Ce n'est pas juste à votre main et cela ne sort pas de votre porte-monnaie. Ce n'est pas comme la communication en période politique où, si vous sortez un tract, c'est de votre responsabilité. La communication municipale, qu'elle soit écrite dans les réseaux sociaux ou à l'occasion de manifestations, doit respecter la pluralité d'un Conseil municipal.

Voilà les principaux éléments s'agissant des interrogations que je vous avais posées.

J'en viens à vos propos. Vous nous dites que tout semble aller très bien depuis que vous avez travaillé sur l'ex-RD 302, devenue 902. Constat quotidien, nous voyons encore régulièrement les traces d'accidents assez



importants sur cet axe, qui est très circulé et qui, malheureusement, fait l'objet de non-respect d'un certain nombre d'éléments du Code de la route. Il est une chose de lancer des affirmations, pour ma part, je voudrais des chiffres. Notamment le Département ou les services de l'État ont tout à fait la capacité de vous donner les chiffres sur les années passées et actuelle pour nous donner de véritables éléments.

Concernant aussi la sécurité, vous dites qu'il reste un point dur à Bénoni. Je rappelle que, depuis 2020 que vous êtes président de l'OPH et quand vous avez assuré les fonctions de remplacement de M. LEVY, pas un seul projet de vidéo protection n'a été proposé dans le patrimoine de l'OPH à Villemomble. C'est une chose de faire des opérations « coup de poing » ou de surveillance par rapport à tel trafic ou phénomène de délinquance mais nous savons très bien que, dans ce type de cité, la vidéosurveillance est un acteur de prévention et un élément important des enquêtes menées *a posteriori* des délinquances se sont passées.

S'agissant des services, là aussi, vous essayez de justifier un certain nombre de choses injustifiables. Nous en avons parlé avec l'augmentation des tarifs municipaux. Vous nous dites, la main sur le cœur, qu'il vous a fallu faire des choix par rapport à la qualité de service, notamment des cantines. Mais vous avez fait ces choix avant. Au regard des sommes faramineuses que vous avez dépensées en audit, en frais divers les deux premières années de votre arrivée au Conseil municipal, il n'est pas étonnant que le budget de fonctionnement soit proche du déséquilibre. J'attends, non pas avec impatience parce que ce sera malheureusement un constat de votre échec, le budget 2023 par rapport à l'équilibre général du budget de fonctionnement. Vous aviez d'autres sources d'économies que d'augmenter aussi fortement les tarifs de cantine, des centres de loisirs de tous les Villemomblois.

Là aussi, vous essayez de masquer, en parlant de l'extérieur ou des difficultés budgétaires de la commune, vos propres choix. Arrêtez de ne pas vouloir prendre vos propres responsabilités. Ce sont vos choix que vous avez effectués dès votre arrivée en juillet 2020 et ne venez pas dire que c'est de la faute à l'augmentation des tarifs de ceux-ci. Il était possible de ne pas augmenter aussi fortement les tarifs villemomblois.

Un parallèle aussi (d'ailleurs, nous l'avons évoqué dans une tribune), vous parlez de la multiplication des actions culturelles mais je rappelle également qu'auparavant un grand nombre de manifestations, même si elles étaient un peu moins nombreuses, étaient gratuites pour les Villemomblois, notamment celles d'octobre et de novembre. Certes, vous faites de nombreuses manifestations mais, maintenant, elles sont payantes. Quel est le retour de service ? C'est une restriction de l'accès à la culture pour un certain nombre de nos concitoyens. Vous m'opposerez que ce n'était pas de la culture et autres mais nous pourrions discuter pendant des heures de la notion de culture.

C'est une image. Si vous ne comprenez pas les images, on va vous acheter une BD.

Il y a tout de même une grande différence. Maintenant, vos manifestations ont des tarifs relativement importants et ne sont plus abordables pour un certain nombre de nos habitants vu les difficultés financières actuelles pour le public.

Pour terminer, nous avons l'impression de quelque chose qui n'avance jamais. Je vous rappelle tout de même vos publications politiques : vous nous parlez du city-stade de Bénoni mais votre programme de campagne annonçait dès l'automne 2020 deux city-stades à Villemomble. Pour le premier, c'est la précédente majorité qui avait construit le dossier et, dans le cadre de l'ANRU, cela a été repris par le Territoire. Cela a donc pris un peu de retard mais c'est tout de même la précédente majorité qui avait constitué et porté ce dossier, c'est vous qui l'avez inauguré et tant mieux pour les gens du quartier.

Celui de Bénoni devait être mis en œuvre dès l'automne 2020. Nous sommes maintenant fin de l'année 2022 et, à chaque fois, vous annoncez « *c'est dans quelques semaines* ». C'est en permanence dans quelques semaines avec vous. D'ailleurs, nous y reviendrons tout à l'heure avec les éléments budgétaires. Chaque année, vous prenez



un an de retard. Tant mieux, cela préservera peut-être nos finances et cela évitera un certain nombre de dépenses, soit en investissement, soit en investissement et en fonctionnement. Cela nous évitera peut-être quelques dégâts mais c'est un constat.

Puis, vous annoncez joyeusement le changement de 600 ampoules sur les candélabres de la commune, sachant qu'il y en a presque 2 500, cela se fera quasiment sur quatre ans. Là aussi, votre programme l'annonçait dès 2021. Une fois de plus, vous vous êtes trompé. Vous êtes parti sur un audit qui vous a coûté cher, vous avez pris un cabinet qui a mis du temps à monter le dossier. Résultat, dans la période de crise énergétique que nous allons subir, les points des candélabres de la commune n'auront pas été changés en un an, cela prendra trois ou quatre ans. Nous ferons donc les économies une fois que le prix de l'énergie sera redescendu.

Globalement, vous avez peut-être tout à l'heure évoqué le fait que mes questions n'étaient pas politiques. Il est vrai que, au départ, elles étaient techniques et nous voulions des réponses précises, et non pas que vous partiez comme vous l'avez fait dans vos propos liminaires sur un grand bla-bla qui ne donne pas d'information aux Villemomblois.

Maintenant, je souhaite avoir des réponses précises à nos questions. Nous reprendrons la parole tout à l'heure si nous n'avons pas ces réponses, en espérant que nous pourrions continuer ce débat de façon sereine. C'est une nouveauté à Villemomble, je l'ai dit, comme dans un certain nombre de communes. De toute façon, comme la loi le précise aussi, nous pouvons le demander tous les ans. Je pense que, si nous n'avons pas les réponses cette fois-ci, nous redemanderons dans un an le même type de débat pour obtenir des informations à l'attention de tous les Villemomblois, qui ont besoin de savoir où vous les menez depuis que vous êtes là.

**M. MINETTO.**- Monsieur le Maire, que vous fassiez une introduction qui présente votre bilan au bout de 2 ans ne me choque pas. C'est un propos introductif, un débat que nous avons également voulu avoir, donc cela ne me choque pas. Vous faites un bilan qui permet de poser, en tout cas de votre côté, un état des lieux.

Pour autant, si nous avons également demandé ce débat, puisque nous avons voté ce vœu, c'est aussi du peu de transparence qu'il peut y avoir dans la gestion de la municipalité. S'il y avait une véritable volonté de communiquer, de nous inviter, certains disent « *on ne nous invite pas, on nous évite* », je ne dirai pas qui a dit cela mais elle est en face de moi, désolé Françoise, s'il y avait de la transparence de l'explication de ce que vous faites, des commissions qui ne soient pas simplement des pré-conseils municipaux où l'on ne fait que nous transmettre une bonne parole qui sera par la suite redite au Conseil municipal, nous n'aurions pas à poser ce genre de question.

Quand on écoute les Villemomblois, ils nous disent par exemple, j'ai un courrier sous les yeux : « *on écrit au Maire le 21 octobre et on n'a pas de réponse* ». Les Villemomblois nous disent « *on vient en mairie, on demande un rendez-vous et on nous dit " pas de rendez-vous "* ».

Parmi les questions qu'a posées M. CALMÉJANE, je ne vais pas re-lister l'ensemble puisque nous sommes convenus de ne pas nous répéter (c'était un temps où vous ne nous attaquez pas au tribunal), nous avons besoin de comprendre comment vous fonctionnez. Comment font les Villemomblois pour venir rencontrer les élus ? Vous l'avez été un peu moins parce que vous avez été longtemps dans la majorité de M. CALMÉJANE, j'ai été plus longtemps que vous dans l'opposition : quand nous voulions rencontrer les élus, nous montions, nous prenions un rendez-vous et nous l'avions. Désormais, il faut montrer patte blanche pour arriver. Les Villemomblois nous disent « *on n'arrive plus à avoir des rendez-vous* ».

Vous avez répondu à M. BIYOUKAR de mémoire que vous aviez fait 577 rendez-vous, vous auriez pu en faire 1 000 que les choses ne changeraient pas. Nous voulons comprendre votre fonctionnement et de quelle manière les Villemomblois font pour vous rencontrer.



Facebook n'est pas un moyen de communication.

Je prends un seul exemple : l'année dernière, vous aviez fait venir des gens très intéressants, qui avaient proposé de projeter le Villemomble de l'avenir. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, c'était un groupe d'architectes. L'idée était très bonne, ce que nous vous avons d'ailleurs dit. Que s'est-il passé ? J'y suis allé un samedi après-midi, il y avait deux personnes et, le lendemain, on a dit aux gens que ce n'était pas la peine de revenir. Pourquoi ? Il y avait eu zéro communication.

Je reprends le Journal municipal. Dites-moi si je me trompe, c'est possible mais je vois zéro communication sur le Téléthon. Oui, on a communiqué sur le Téléthon sur le Facebook de la ville, c'est merveilleux ! Peut-être avez-vous le temps de rester connecté sur votre smartphone et de regarder le Facebook de la Ville en permanence mais je ne pense pas que ce soit le cas de l'ensemble des Villemomblois.

Les Villemomblois constatent que les tarifs municipaux augmentent (nous en parlerons sûrement tout à l'heure) sur la cantine, les centres de loisirs, les logements, les charges, etc. et lorsqu'ils veulent vous rencontrer, ils n'y arrivent pas. « *On nous envoie aux calanques grecques en nous répondant " revenez " ».*

Lorsque vous communiquez dans votre journal et que vous vous sentez obligé...

D'ailleurs, j'aimerais savoir qui rédige ces tribunes. Les deux dernières ont tout de même été assez « saignantes », si j'ose dire. Peut-être pourrions-nous saisir le Procureur, comme le dit Mme POCHON. J'ai apprécié de constater, monsieur GERBAUD, que vous ne signiez plus les deux dernières tribunes mais nous pourrions poser la question de pourquoi.

En revanche, lorsqu'on voit ce que vous vous sentez obligé d'écrire, nous sommes « *dangereux* », « *extrême gauche* », « *extrême droite* », franchement, il faut se sentir très mal pour arriver à dire ce genre de choses. Pour autant, nous aimerions comprendre votre manière de fonctionner et je pense que les Villemomblois aussi.

Un dernier point : l'organigramme. Si nous vous l'avons réclamé, c'était pour comprendre comment et à qui s'adresser. Vous nous répondez « *adressez-vous au directeur de Cabinet* ». Je veux bien m'adresser à lui mais, quand il ne répond pas à mes courriels ou me dit « *monsieur MINETTO, je vous ai téléphoné, je vous ai invité et vous n'êtes pas venu* » et que je demande à voir cet appel, on ne me le montre pas.

En tant qu'opposition, nous avons aussi besoin de travailler avec les services. Les Villemomblois ont aussi besoin de les contacter. Je n'ai pas spécialement apprécié ce que M. CALMÉJANE a fait lorsqu'il était Maire mais nous pouvions aller voir les services et communiquer directement avec eux.

Maintenant, comment vivons-nous les choses ? Comment les Villemomblois vivent-ils les choses ? On leur dit de s'adresser au Cabinet. Il n'y a donc plus d'élus, plus de services, plus personne. « *Adressez-vous au cabinet* ». Nous avons donc besoin de comprendre comment vous fonctionnez.

Une dernière chose, quand on ne nous donne pas de nom dans les organigrammes et quand on apprend qu'Untel a démissionné, que tel autre est parti, qu'un directeur des Services resté 6 mois est déjà parti, lorsque l'on nous dit dans les autres villes « *il ne faut surtout pas venir à Villemomble parce que c'est compliqué* », on a besoin de comprendre votre fonctionnement.

Donc expliquez-nous comment vous fonctionnez et comment les Villemomblois peuvent rencontrer leurs élus, porter leurs doléances, et pas seulement par les Conseils de quartier. Pour avoir fait pratiquement toutes les réunions, nous étions une vingtaine à la fin sur les 150 de départ.

**Mme POCHON.**- Je veux bien entendre ce que le journal de papier glacé nous dit mais je sens tout de même une différence entre les jolies photos, la réalité et l'ambiance générale :



- un *turnover* aux postes de la municipalité, ce qui prouve tout de même un malaise ;
- des postes ne sont pas pourvus depuis longtemps, ce qui pose problème ;
- la mobilisation des agents à choisir, si je puis dire, de nouveaux représentants syndicaux en masse me paraît être l'expression d'un malaise et d'une nécessité de s'organiser, ce qui montre bien un problème.

Puis, il y a ce que nous entendons, puisque nous vivons aussi à Villemomble, et ce que nous constatons. Je parle des nuisibles et non pas seulement de la dernière affaire, sur laquelle nous reconnaissons des interventions de l'OPH. Néanmoins, cela pose souci parce que *Le Parisien* est intervenu avec cette jeune femme enceinte, dont visiblement l'appartement est particulièrement infesté de rats. Nous pouvons imaginer la difficulté que cela représente dans son état, plus le fait d'imaginer, je ne sais pas pour vous mais, des rats courant sur un berceau, cela ne me plaît pas beaucoup. D'autant qu'une école maternelle n'est pas très loin de l'immeuble. Je me dis que ces sujets devraient être pris à bras-le-corps et de manière beaucoup plus générale.

Nous avons souvent été saisis d'histoires de rats dans différents quartiers de Villemomble, y compris en centre-ville, de problèmes de puces de lit, etc. J'aimerais savoir et j'aimerais que la Ville m'explique son plan d'ensemble contre les nuisibles et pour aider les gens. Quand je vois qu'on a supprimé le budget de l'habitat insalubre, je suis pour ma part extrêmement inquiète.

J'aimerais aussi que l'on nous dise ce que l'on va faire sur la forfaitisation des centres de loisirs, réclamée par les parents. Puis, dans la hausse généralisée des tarifs, il est temps d'avancer sur ces points. On nous répond oralement mais c'est tout.

Nous avons un vrai sujet sur le ramassage des encombrants avec une transformation de la collecte, qui n'est pas sans poser de problème.

Je suis très concrète. Je voulais parler notamment des pétitions qui tournent concernant la hausse des tarifs de l'électricité. Je vous accorde que vous n'en êtes pas responsable mais vous êtes président de l'OPH, le directeur est quelqu'un qui était sur votre liste. J'aime bien lire les rapports. L'ANCOLS (Agence nationale du contrôle du logement social) intervient régulièrement et dit très clairement que notre parc social est ancien, que 52 % des logements sont des passoires thermiques et qu'ils viennent cocher la case E, F, G dans l'évaluation. Soyons sûrs que les habitants des logements sociaux sont captifs, ils n'ont pas un chauffage individuel. Je pense que beaucoup d'entre nous ont baissé le leur, certains l'ont coupé, d'autres ne l'ont pas encore mis, eux n'ont pas le choix. Ils ne décident ni du moment où ils l'actionnent, ni de la température, ni de quand l'éteindre. En revanche, ils vont devoir payer, et très cher.

Nous pouvons reprendre ce rapport, il y a un nombre important de parents, de femmes isolées, de personnes seules, pour lesquelles la charge de l'électricité sera extrêmement forte.

Vous en tant que Maire et votre équipe, comment allez-vous aider tous ces gens à passer l'hiver sans se retrouver avec des dettes et peut-être avec des coupures ? En effet, tous les organismes qui délivrent l'électricité ne se sont pas engagés. Certains distributeurs laisseront au moins un service minimum mais pas tous. Il n'existe pas d'obligation. C'est ce qui m'intéresse dans la gestion d'une Ville, c'est-à-dire comment vous mettez-vous au service des Villemomblois ? Et comment allez-vous résoudre ce genre de problématiques ?

Je peux répéter ma phrase, je me moque complètement de votre intervention auprès du Procureur, qui fera flop puisque, quand ils sortiront tous les comptes-rendus des conseils municipaux dans lesquels vous me disiez par exemple la dernière fois, de mémoire, que je radotais, c'était tellement plus joli. Je sais que, quand on aura sorti tout cela, vous n'aurez absolument aucune chance que ma phrase ne marque.



En revanche, si nous arrivons parfois à ce niveau de colère, c'est parce que je ne vous trouve pas assez impliqué dans les choses qui concernent vraiment les Villemomblois. Il y a beaucoup de communication, oui, ça, il y en a. Il y a beaucoup d'esbroufes. En revanche, je ne vois pas beaucoup d'implication dans la réalité des problèmes des personnes.

Nous regarderons le Conseil municipal tout à l'heure. Je suis complètement effrayée par votre recours systématique à vos cabinets. Alors, on va payer un cabinet pour trouver la personne du service. On va payer un cabinet pour monter un CLSPD. Franchement, je ne sais pas comment ont fait les gens avant vous ! Quand vous dites qu'il n'y a pas d'argent, je préférerais que les 20 000 € soient consacrés à aider les gens à payer leur facture.

Franchement, vous pouvez sourire, monsieur FITAMANT, qui va bientôt être dans l'expertise.

**M. le MAIRE.** - Je ne veux surtout pas vous couper, madame POCHON mais, sur ce point, nous vous expliquerons exactement qui nous force à passer par une fameuse étude.

Je vous en prie, finissez.

**Mme POCHON.** - Toujours est-il que, s'il y a des choix budgétaires à faire, nous ne sommes pas complètement d'accord avec les vôtres.

Parlons de votre rapport à l'opposition, du journal, des tribunes et, quelque chose que je trouve de plus en plus insupportable : la porosité entre les associations et les élus. D'ailleurs, nous verrons tout à l'heure le nombre d'élus qui sortent chaque fois que nous devons voter une délibération qui concerne une association. Il n'y a pas de transparence. Il y a toujours des conflits d'intérêts. Vous voulez tout maîtriser.

Ne soulevez pas les épaules, madame PAOLANTONACCI, je pense que vous faites partie des gens qui veulent le plus fermer cette Ville. C'est symbolique mais la première chose que l'on aperçoit quand on rentre désormais dans la mairie, ce sont des panneaux d'interdiction. Vous avouerez que ce n'est tout de même pas formidable en termes d'accueil. La première chose que l'on voit, ce sont les panneaux d'interdiction sur l'ascenseur et sur la porte à gauche. C'est très symbolique de la manière dont vous avez transformé cette mairie.

Puis, parce qu'il faut bien se détendre un peu, vous regarderez : quand je suis arrivée tout à l'heure, les guirlandes donnent l'impression d'être des larmes qui descendent. Je me suis dit que la mairie pleurait en ce moment, qu'elle pleurait sa fermeture. Vous voyez, j'ai l'esprit poétique, cela vous échappe peut-être madame PAOLANTONACCI.

En tous les cas, ce n'est pas exactement le projet que vous avez proposé, qui devait être différent. Ne pas dire qu'il y avait des choses à changer dans cette mairie, Dieu sait s'il y en avait mais je ne vois que du recul et aucune avancée.

**M. BIYOUKAR.** - Pour le bon déroulé du débat, je vais attendre que vous nous donniez des éléments de réponse sur ce que viennent d'énumérer M. CALMÉJANE, M. MINETTO et Mme POCHON.

Simplement, je sais qu'énormément d'agents de la Ville nous regardent. Pendant près de 15 minutes, vous vous êtes autocongratulé sur les actions que vous avez menées mais j'aimerais juste que l'on n'oublie pas dans ce débat l'état de souffrance des agents.

**M. le MAIRE.** - Y a-t-il d'autres prises de parole ? Je vous avoue que je m'attendais à débattre des sujets sur lesquels je m'étais permis de poser des axes. Plutôt que de faire le jeu des questions/réponses avec des chiffres (et vous allez les avoir), je m'attendais à ce que nous puissions débattre un peu de ce qu'il faudrait mettre en avant par exemple en termes d'urbanisme parce que cela concerne chaque Villemomblois. Chacun de nos



concitoyens, là où il habite ou là où il a envie d'habiter, s'intéresse à l'urbanisme qui régit le quartier où il vit et où il va vivre.

Malheureusement, hormis une demande chiffrée, il y a assez peu de choses à débattre. Je vais me plier à l'exercice de répondre tour à tour.

Je relève que, si je me suis permis de prendre 12 minutes en introduction de notre débat, chacun d'entre vous a été plus long. Or, nous avons, et je cite les mots de Jean-Marc MINETTO, un Conseil qui est long avec 33 points à l'ordre du jour. Excusez-nous de travailler.

Je souhaite enfin répéter le mot qui me paraissait essentiel dans ma conclusion tout à l'heure : de la sérénité. Les jugements de valeur et sur les comportements des autres n'ont pas lieu ici. Normalement, nous devons parler d'une chose noble, qui est la politique générale au bénéfice de nos concitoyens. Je me plie néanmoins à l'exercice.

Sur la politique RH de la Ville.

Nous comptons en moyenne par an 47 départs sur les 650 postes que comporte notre collectivité, pour des motifs différents, vous l'imaginez bien. Je prends l'exemple de la totalité de notre exercice, c'est-à-dire depuis notre arrivée aux affaires en juillet 2020 : très exactement 140 départs dont :

- 34 démissions,
- 1 détachement,
- 8 disponibilités,
- 43 fins de contrat, à l'initiative soit de l'agent, soit de nous-mêmes,
- 1 fin de fonction,
- 4 fins de détachement : la fonction publique permet d'être détaché dans une autre collectivité territoriale, en l'occurrence, 4 personnes sont retournées dans leur collectivité d'origine,
- 32 mutations, dont 9 départs en province,
- 16 départs à la retraite,
- 1 rupture conventionnelle.

Sur les 650 postes d'agents que comptabilise notre collectivité, les départs représentent en moyenne 7,23 %. Autant vous dire que, quand je me compare au moins avec les 13 autres communes du territoire Grand Paris Grand Est, on se voit très souvent, notamment toute la matinée du lundi matin, je peux dire que l'on n'a absolument pas à en rougir.

Au moment où je vous parle, tous ces départs sont bien entendu compensés par des arrivées de fonctionnaires ou de contractuels. Actuellement, nous avons moins de 30 postes à pourvoir, encore une fois sur 650.

Fournir un organigramme ? Avec plaisir, à ceci près que ce dernier n'a pas changé. L'organigramme a été arrêté pour la dernière fois au 5 juillet 2022, à l'occasion du dernier Comité technique (instance paritaire entre les représentants de la collectivité, de l'administration municipale et du personnel), depuis lors, cet organigramme n'a pas du tout évolué depuis.



Vous posez la question des heures supplémentaires. Vous souhaitez avoir la ventilation en volume et en coût par service. Ce serait trop long par service. Néanmoins, retenir que les trois services/directions les plus consommateurs d'heures supplémentaires sont :

- la Police municipale,
- la propreté urbaine,
- le domaine des services techniques qui compte l'équipe d'intervention, d'astreinte, les ateliers, la plupart du temps pour accompagner les événements.

À date pour l'année 2022, cela représente un montant total de 575 000 €, soit un global de 25 393 heures.

**Mme POCHON.**- Aurons-nous la ventilation ?

**M. le MAIRE.**- La ventilation serait au travers des trente et quelques services dont dispose la collectivité, retenir que les trois premiers sont la PM, la PU et les services techniques pour tout ce qui accompagne l'événementiel.

Pour l'organisation du service de l'Urbanisme, je vous donne l'organigramme. À l'urbanisme, il y a un poste de directeur, son adjoint, deux instructeurs du droit des sols, une personne à l'accueil qui s'occupe des prêts et instructions, une assistante administrative, un personnel spécifiquement en charge des DIA (déclaration d'intention d'aliéner), une personne qui s'occupe de l'habitat et spécifiquement des permis de louer, auquel actuellement s'adjoint un architecte conseil dont nous avons parlé en commission il y a 48 heures, d'un cabinet externe, qui assure des permanences pour accueillir les Villemomblois. Comme nous n'avons pas d'instructeur de sol actuellement, nous passons par une prestation de services. C'est une société qui se trouve dans le nord de la France pour un coût à ce jour cumulé de 90 000 €.

Pour répondre à votre question de qui a la délégation pour les métiers de construire, c'est moi seul.

Concernant les permis de construire délivrés, dans les délais et ceux tacites, je vous réponds pour l'année 2022 : 26 ont été délivrés et seulement, mais cela reste trop, 6 l'ont été tacitement, c'est-à-dire que, bien que l'on ait commencé à instruire le dossier, on n'est pas arrivé au délai, faute à l'effectif manquant au sein de notre collectivité.

Liste des biens communaux achetés ou vendus par la Ville, sachant que vous souhaitez avoir les montants...

**Mme POCHON.**- ... inaudible

**M. le MAIRE.**- Le 11 République pour 584 000 € ; le 11 Fredy pour 1 400 000 € ; le n° 1 de l'avenue Franklin pour 217 000 € ; le 13 Saint-Charles pour 400 000 € ; le 39 avenue Outrebon pour 133 000 €, le 41 bis avenue Outrebon pour 250 000 €.

Des locaux loués par la Ville avec les montants et la durée des baux. Il s'agit de locaux commerciaux avec des baux en 3, 6, 9 :

- 20 avenue Outrebon, pour lequel nous avons dépensé 18 000 € pour le pas-de-porte et qui coûte aujourd'hui 1 500 €. Il s'agit de la fameuse boutique éphémère sur laquelle nous avons un service, qui est excédentaire. Nous avons des locataires en continu et nous sommes en situation de gagner de l'argent.

- 2 Grande Rue : encore un local commercial pour lequel nous avons dépensé 5 000 € de pas-de-porte et qui nous coûte 1 900 €/mois. Des porteurs de projets sont intéressés. L'objectif était d'éviter un certain type de



commerce que nous avons considéré comme pouvant dégrader l'image de la ville. Cela s'appelle une orientation politique claire.

Des permis de construire (PC) faisant l'objet de recours, dont j'exclus bien évidemment tous les recours entre particuliers. Lorsque vous avez un permis de construire de quelqu'un qui veut faire une extension chez lui et dont la voisine n'est pas d'accord, considérant que cela ne respecte pas le droit du sol et le PLU. Forcément, il y a des recours, duquel nous sommes parfois saisis puisque, ayant instruit le permis, il nous est demandé de savoir si nous avons fait cela ou non dans les règles de l'art. Retenons néanmoins, mes chers collègues, qu'ils ne sont pas spécialement nombreux.

Néanmoins, nous portons des recours ou des promoteurs nous attaquent au tribunal administratif en considérant que notre refus de délivrance du permis de construire est irrégulier :

- Le programme Emergence au 64-66 avenue de la Rosny.
- Avenue de la Bourdonnais, un programme porté par Citévo, nous avons gagné. Cela aura donc l'avantage de ne pas se faire.
- Impasse Charles Perrault : c'est entre particuliers sur l'édification d'une maison mais il nous a fallu intervenir, j'ai donc considéré qu'il était utile de vous en parler.
- 25 rue Offenbach pour lequel il y avait eu un refus de permis sous votre mandat monsieur CALMÉJANE. Selon la justice, malheureusement, ce refus n'était pas suffisamment étayé, on s'est fait battre au tribunal administratif. On a purgé tous les recours, cette réalisation pourra donc se concrétiser.
- 1 bis rue Espécel : nous avons longuement bataillé devant les tribunaux et le permis de construire est désormais périmé. Cela ne pourra donc pas se concrétiser.
- 2 boulevard André : c'est en cours d'instruction.
- 9 avenue Louise : c'est la même affaire.
- 2 rue Hurault : nous étions en médiation et la partie adverse, pour un petit collectif, n'a pas voulu poursuivre.
- 25 avenue Longpérier : il y a contestation.
- 9 avenue du Capitaine Louys : nous avons vu les pétitionnaires, nous devrions trouver une solution à l'amiable. Ce n'est presque pas un collectif. C'est une édification pour un usage familial.
- 8 de Gaulle : il y a une grosse bataille juridique que nous devrions finir par emporter.

Bilan des PC délivrés, refusés ou en cours d'examen depuis juillet 2020, avec le nombre de logements correspondant : c'est un focus particulier sur les collectifs, donc les immeubles.

Ceux pour lesquels nous avons délivré un permis :

- En novembre dernier, un permis de construire a été délivré au 8 boulevard Carnot pour 28 logements.
- Le 30 juin 2022, au 3-9 rue des Marnaudes a été, à ma signature, délivré un permis pour 43 logements.



- Le programme Émergence, dont je parlais à l'instant, au terme d'une médiation au cours de laquelle nous avons réussi à réduire le nombre de logements, la configuration du bâtiment et surtout à obtenir le retrait de 4 m par rapport à l'avenue. Ce sera probablement livré fin 2024 pour 79 logements.

- Le 23 février 2022, un permis de construire a été délivré pour la réalisation de 36 logements pour une édification au 27 avenue Outrebon.

Bilan des permis de louer : en 2022, nous en avons délivré 307. Cette activité est très importante, avec une moyenne de 26 dépôts par mois constatée actuellement.

Vous souhaitez parler de la Police municipale. J'aurai des difficultés à vous donner nominalement l'organigramme pour des raisons assez évidentes. Sachez que nous avons une équipe avec 17 postes de policiers municipaux ouverts dont 15 pourvus actuellement.

Vous nous interrogez sur les arrivées et les départs. Nous avons très tôt constitué l'équipe et elle est particulièrement stable. D'ailleurs, tous mes collègues me disent que c'est assez épatant et qu'ils n'ont pas autant de succès. Nous avons noté 3 départs depuis juin 2021, l'un d'entre eux a été remplacé. C'est la raison pour laquelle il reste deux postes à pourvoir.

Concernant les ASVP, il y a 7 postes dont 5 actuellement occupés.

Enfin, les médiateurs sont une prestation que nous passons par l'association Promévil. Nous avons donc passé un contrat de prestation pour trois personnels tous les jours.

Il ne faut pas oublier que, en ce domaine, nous avons également et sous l'autorité du patron de la Police municipale, 1 intervenant social au commissariat de police du Raincy-Villemomble (dont nous partageons le coût avec la Ville du Raincy) et 1 chargé de mission spécifiquement dédié à la Politique de la Ville.

Cela répond à vos questions sur les actions de prévention.

Le nombre d'heures supplémentaires de la Police municipale : en moyenne, nous en avons 25 par agent, qui sont réellement effectuées -j'insiste sur ce point car, pour ceux qui connaissent un peu le domaine, il peut y avoir parfois débat - pour un coût qui avoisine les 150 000 €.

Vous nous demandez les salaires et les primes, reprenez pour faire simple que, au global, cela représente un montant de 1 193 000 € répartis entre 828 k€ pour la PM et 365 k€ pour les ASVP.

Bilan chiffré des principales actions :

- 206 procès-verbaux avec présentation à l'Officier du Ministère Public.
- 2 019 mains courantes suite à des interventions de notre service de Police municipale.
- 147 mises à disposition où ont été présentés des individus contrevenants au commissariat de police, soit celui du Raincy, soit -lorsque c'est la nuit- celui de Sevran.
- 270 rapports d'information pour différentes activités qu'elle mène.

En termes statistiques, sachez qu'il a été dressé, pour l'année 2022 seulement, 8 534 procès-verbaux pour du stationnement, notamment gênant (trottoir, passage piéton ou autres). Cela a conduit pour certains à 149 enlèvements pour des stationnements de longue durée, c'est-à-dire atteignant 7 jours, et pour d'autres à



540 enlèvements, généralement sur réquisition, pour un motif grave (suite à un accident de la route ou à un stationnement particulièrement gênant, sur sollicitation de la Police nationale).

Vous posez la question de la démocratie locale :

Combien de membres ont-ils démissionné des Conseils de quartier sur les 150 de départ ? 30.

Quel est le taux de présence aux réunions des commissions et des plénières ? Je vous avoue qu'il n'y a pas d'émargement. Chaque fois, la participation des conseillers de quartier se fait en tant que bénévole à leur bon vouloir et à leur disponibilité. Je ne peux donc pas vous donner de statistiques chiffrées exactes.

Néanmoins, vous posez la question des actions concrètes réalisées, ainsi que de leur coût. Je peux vous citer :

- la médiathèque Hors les murs pour un montant de 4 860 €, sans le coût RH ;
- la lecture de contes pour 1 400 €, toujours sans le coût RH ;
- la journée nettoyage qui s'est déroulée en début d'année pour 540 € ;
- un événement sportif Prox' Raid Aventure pour un coût de 3 200 € ;
- la Ludothèque itinérante pour 500 € ;
- des animations à Bénoni Eustache sans coût particulier ;
- par l'intermédiaire des Conseils de quartier, la mise en place de composteurs partagés, c'est grâce au territoire de Grand Paris Grand Est que cela a été possible ;
- des marquages de sécurité routière pour un montant de 2 500 € ;
- prochainement à poser une boîte à livres pour un coût de 1 000 €.

Enfin, comment font les Villemomblois pour dialoguer au quotidien avec les élus ? Cela vient un peu en écho avec vos propos, je l'ai écrit, soyez-en sûr, l'ensemble de mes collègues reçoit les Villemomblois et est à leur contact. Mieux que cela et pour mon cas personnel, je suis régulièrement sollicité par Facebook Messenger, par SMS, par WhatsApp, par courriel, parfois par téléphone. Évidemment, chaque fois que je déambule, je pense que vous avez vécu cela, monsieur CALMÉJANE, j'ai systématiquement contact avec au moins un concitoyen. J'essaie d'être le plus accessible possible, je vais jusqu'à proposer le rendez-vous en direct avec mon Smartphone dans lequel il y a mon agenda.

Je me tourne tour à tour vers ceux qui sont au service de la population : comme le périscolaire, comme la petite enfance, Mme FITAMANT assure quand même deux permanences par semaine afin de recevoir les demandeurs de places en crèche ; M. Philippe LABRO ne compte pas son temps depuis qu'il est en poste au monde sportif ; Riad MAHMOUD reçoit lui aussi de nombreuses sollicitations, vous vous imaginez bien que lorsqu'on reçoit un PV, que l'on a eu affaire à la Police municipale, parfois on souhaite rencontrer l'élus.

Nous voilà tous mobilisés.

J'en profite aussi pour remercier très sincèrement l'ensemble du personnel communal, qui nous permet d'avoir ces relations, de nous accompagner et de nous renseigner. La longue liste de chiffres et de réponses qu'il a fallu que je vous énumère, c'est bien entendu grâce à nos services ; je les en remercie ici.



Une fois que j'ai retiré l'opprobre que vous me portez en disant que nous ne sommes pas disponibles ; que nous avons menti sur notre programme ; qu'il y a un véritable manque de transparence ; que vous n'êtes même pas invité à des manifestations ; que les commissions thématiques ce sont des sortes de pré-conseils municipaux ; que vous posez vraiment la question de comment rencontrer les élus ; que nous avons de vrais problèmes de communication ; que nous utilisons les réseaux sociaux alors qu'il ne le faudrait pas, c'est là que notre débat me paraît plutôt décevant. En effet, si nous n'en sommes qu'à ce niveau de jugement de comportements, de procès d'intention sur notre façon d'être et de parler, j'avoue qu'il n'y a pas grand-chose de concret.

Parlez-moi de sécurité ; parlez-moi de programme culturel ; parlez-moi de ce que nous allons faire avec nos bâtiments emblématiques. Comment allons-nous mieux exploiter le château ? Qu'allons-nous faire du théâtre ? Nous disposons de beaucoup de gymnases, vous auriez pu me demander ce que je propose dans ce domaine. J'avoue que je suis un peu sur ma faim.

Si vous cherchez en effet de choses un peu plus concrètes, c'était plutôt dans les paroles de Mme POCHON, le sujet pour lequel nous avons été vraiment sollicités qui est celui la forfaitisation de la tarification du périscolaire. Je laisserai peut-être la parole à Serge ZARLOWSKI qui contrôle parfaitement le sujet. Là, c'est une sollicitation récurrente. Mon cher Patrick (PRINCE), dans tous les conseils d'école qui ont eu lieu au mois d'octobre et novembre, la question est systématiquement revenue, n'est-ce pas ? Voilà une priorité dont vous vous saisissez, je m'en félicite. Elle ne nous est pas étrangère. Justement, un engagement a été pris assez clairement, notamment dans un Conseil d'école, nous envisageons effectivement de proposer quelque chose à la rentrée prochaine. C'est nécessaire.

Après, ce sera avec toutes les difficultés budgétaires que fustige M. CALMÉJANE mais qui sont réelles, avec l'histoire des tarifs, sur laquelle vous vous êtes émus à juste titre et sur lesquels nous avons peu de sollicitations de nos concitoyens qui viennent payer leurs factures, qui ont commencé à être facturés avec la nouvelle grille tarifaire ; ils reconnaissent la pertinence de notre choix.

Je vous le dis encore : je ne veux pas supprimer un dessert ou une entrée à un repas au motif qu'il faudrait continuer à le facturer au même prix. Vous pouvez moquer le fait que telle ou telle action n'ait pas encore démarré, par exemple que le city-stade à Bénoni Eustache n'ait pas encore été livré mais la situation dans laquelle nous nous trouvons depuis le début de notre mandat ne vous aura pas échappé ?

À notre prise de position, il a fallu convenir que les difficultés organisationnelles de l'accueil des enfants, du périscolaire et de l'accueil du public en général avec les restrictions sanitaires ne nous ont pas rendu les choses faciles.

Entendez toutefois que, avec la meilleure volonté du monde, nous avons un courrier du SIGEIF, mon cher Guy ROLLAND, nous indiquant une augmentation du gaz de 300 %. Certes nous bénéficions d'un système amortisseur avec un contrat commun à de nombreuses communes d'Île-de-France. Heureusement, sinon nous serions dans la situation de Neuilly-sur-Marne qui, du jour au lendemain, a fait face seule à une augmentation terrible.

Je crois que c'est abordé dans les questions mais nous parlerons évidemment du sujet qui nous a tous émus concernant cette locataire du parc HLM et le souci de rats auquel elle est confrontée. Vous aurez une réponse étayée sur le sujet. On ne pourra pas dire que nous sommes dans l'inaction.

Au global, vous avez raison. D'ailleurs, nous n'avons pas du tout la même vision des choses, idéologiquement parlant. Néanmoins, quand vous avez parlé de l'augmentation des prix du chauffage, nous avons la possibilité d'aides facultatives financières du CCAS, et sachez que j'ai tout de suite envoyé une communication dessus. Ce n'est pas passé par les réseaux sociaux, cela a été fait par le biais d'affiches dans les halls « *sollicitez le service*



*social de la Ville, par l'intermédiaire de son CCAS, si vous avez une difficulté pour régler une facture d'électricité ou de gaz, ou globalement si vous avez une difficulté financière, sollicitez-nous, nous serons là ».*

Peut-être Serge ZARLOWSKI pourra préciser un peu l'affaire de la forfaitisation où je crois qu'il y a beaucoup d'attente.

**M. ZARLOWSKI.**- Concernant la forfaitisation, en effet, nous avons déjà beaucoup travaillé avec les services pour définir son organisation, non seulement humaine, puisqu'il faudra forcément prévoir des animateurs en surplus, c'est un coût pour la commune et une perte de recettes (près de 200 000 € par an), ce sera à prendre en compte dans l'analyse, mais, également et surtout, je n'ose pas parler de surprise, puisque nous en découvrons très régulièrement, un système informatique qui, quand bien même serait très ressemblant à ceux de nos voisins, est complètement inutilisable pour le principe d'inscription. Cela donne un vrai challenge en plus à notre service Informatique, qui devra nous mettre en place un dispositif complexe dans un temps limité et dans un budget contraint.

Actuellement, nous poursuivons nos analyses, nous regardons les conditions dans lesquelles c'est possible. Comme prévu il y a déjà pas mal de temps avec Patrick PRINCE, nous nous rapprocherons, puisque nous sommes en communication permanente, et nous les remercions de leurs alertes régulières sur différents sujets, avec les différentes fédérations de parents d'élèves. Nous avons un groupe très réactif avec lequel nous nous étions engagés à travailler en premier lieu pour estimer le besoin réel et être le plus adapté possible au besoin des familles.

**M. le MAIRE.**- Monsieur BANCEL, nous vous écoutons mais faites-moi penser à passer la parole à Alain FITAMANT par rapport à votre méconnaissance du sujet concernant l'étude obligatoire au montage du CLSPDR.

**M. BANCEL.**- Je m'excuse par avance de mes approximations, j'ai essayé de noter tous vos chiffres au fur et à mesure et de faire des statistiques en direct. Si la prochaine fois nous pouvions avoir le document un peu en amont, cela nous permettrait d'éviter de dire des bêtises. Je vais néanmoins essayer de faire de mon mieux.

Pour rebondir, je commence par la fin. Vous avez parlé des aides du CCAS. Peut-être aurait-il été bon de nous mettre en copie pour notre parfaite information. Cela n'étant pas fait, cela le pourra-t-il à l'issue du Conseil municipal, pour que nous sachions ce qui en découle ?

Je serai curieux d'avoir des chiffres afin de mettre en perspective les aides données aux locataires versus l'augmentation des charges et des loyers. Dans les charges, nous entendons qu'il y a des augmentations électriques, nous connaissons le contexte qui ne dépend pas de vous mais il y a aussi les loyers, où nous imaginons que des efforts étaient possibles.

Autre point, c'est toujours quelque chose qui m'interpelle dans notre système, c'est dommage de le reproduire à Villemomble : quand il s'agit d'augmenter les loyers, il n'y a aucune démarche à faire, c'est automatique, c'est directement prélevé sur le compte en banque mais, quand il s'agit de verser des aides aux familles en difficulté, il faut se déplacer, faire des démarches, etc. Je pense à la personne seule avec ses deux enfants qui va faire des heures supplémentaires pour réussir à payer son loyer à la fin du mois, il faut que l'information lui arrive qu'elle prenne le temps d'y aller, ce n'est pas toujours facile.

D'ailleurs, si cela vous intéresse, vous pouvez lire les statistiques INSEE qui montrent le nombre de personnes qui ont droit à de nombreuses aides mais qui ne les ont pas pour x raisons, que l'on peut réfléchir et questionner. Par hasard, pourrait-on imaginer une étude pour automatiser certaines aides ? Logement social égale en général déclaration de revenus, il y a peut-être quelque chose à réfléchir ou à faire. On me dit que cela ne se fait pas ailleurs mais nous pouvons être meilleurs qu'ailleurs.



Parlons de sécurité. J'ai essayé de noter rapidement vos chiffres, dont celui de 8 334 PV de stationnement sur 2022. J'ai fait un calcul rapide comme si l'exercice était terminé pour simplifier : j'ai compté 12 mois dans l'année, 20 jours ouvrables par an, cela fait environ 35 PV par jour.

Si je mets cela en perspective avec les 286 PV qui sont établis pour les autres infractions, si j'ai bien compris, environ 97 % des PV sont uniquement pour du stationnement. Je reformule : quand la Police municipale dresse 100 PV, 97 concernent du stationnement. Quand on me parle de sécurité avec la Police municipale, cela donne surtout l'impression que, 97 % du temps, c'est une police du stationnement.

**M. PRINCE.**- Quand ils sont garés sur les passages piétons, cela en fait partie.

**M. BANCEL.**- Certes mais c'est une police du stationnement. On l'assume, 97 % du temps, c'est cela. Ce n'est pas du trafic de drogues, nous sommes d'accord.

**M. le MAIRE.**- Je veux vraiment vous laisser la parole mais je retourne votre argument : je préfère qu'il n'y ait que 3 % d'agressions, de vols de tous types, de trafics ou de violences conjugales, et que ce ne soit pas l'inverse.

**M. BANCEL.**- Pas de problème, je vous suis dans votre raisonnement. S'il y a besoin aujourd'hui d'une police du stationnement, il me semble qu'il existait un outil parfaitement adapté avant votre arrivée : les ASVP. Ils ne sont pas armés jusqu'aux dents quand je me balade avec ma fille à la Saint-Fiacre.

**M. le MAIRE.**- Justement, nous avons 7 ASVP.

**M. BANCEL.**- Vous avez 17 policiers municipaux pour mettre 97 % d'amendes de stationnement. Dans ce cas, il suffit d'avoir 97 % d'ASVP et 3 % de policiers municipaux. Suivez-vous mon raisonnement ou pas ?

**M. le MAIRE.**- Il est erroné, mais poursuivez.

**M. BANCEL.**- Je ne sais pas s'il est erroné.

**M. le MAIRE.**- Pour ma part, je le sais.

**M. BANCEL.**- Vous avez les chiffres depuis bien plus longtemps que moi, Monsieur le Maire. J'ai eu 3 minutes pour les analyser et les écrire ; je fais ce que je peux. Encore une fois, la transparence implique que nous ayons tous les mêmes moyens pour réfléchir aux mêmes chiffres.

**M. le MAIRE.**- Une fois que vous aurez fini, nous passerons la parole à M. MAHMOUD, il essaiera de vous professer cela mieux.

**M. BANCEL.**- Pas de problème.

Je poursuis : actuellement, un effectif de 17 personnes, cela représente un budget de 1 185 000 €. J'ai lu quelque part, je ne me souviens plus où et corrigez-moi si je dis une bêtise, que votre objectif était d'arriver à 30 personnes dans la Police municipale, soit 1 policier pour 1 000 habitants ?

**M. le MAIRE.**- Là, c'est bon, je ne vous interromps pas.

**M. BANCEL.**- Si on multiplie par deux parce que l'effectif est de 17 mais seulement 15 sont pourvus actuellement, cela doit faire un budget cible d'un peu de plus de 2 M€. L'augmentation des cantines dans les centres de loisirs, j'essaie de faire appel à ma mémoire, pardonnez-moi si je me trompe, doit être aux alentours de 100 k€ par an. Je ne sais plus quel est le terme, l'autre fois, M. ZARLOWSKI m'avait repris, vous mettez le terme qui va bien.



Donc 100 000 € pour les augmentations des cantines et des centres de loisirs, 2 M€ pour la Police municipale pour mettre des PV.

**M. le MAIRE.**- Nous vous redonnons tout de suite la parole mais, comme nous sommes là et enfin dans un débat d'explication et de compréhension, nous parlons vraiment de politique publique, je cède la parole à Riad MAHMOUD pour une petite explication sur les PV et pour la compréhension de tous.

**M. MAHMOUD.**- Effectivement, les PV apparaissent pour vous avoir donné des chiffres. Après, on peut aussi observer la Ville. Imaginez-vous un ASVP, vous avez vu place Montel, il y a des personnes en état d'ébriété, qu'il faut verbaliser ; en termes de sécurité routière, des personnes conduisent sans permis, sans assurance, donc elles sont verbalisées. Il y a donc cette partie verbalisation et pas seulement le stationnement.

Les chouf à Bénoni qui crient et créent des nuisances sonores.

**M. BANCEL.**- Cela représente 3 %.

**M. MAHMOUD.**- Cela fait partie des missions de la Police municipale. En aucun cas, les ASVP ne pourront effectuer ce genre de choses. Ils sont là pour assurer la tranquillité publique et cela doit quand même passer par les PV.

**M. le MAIRE.**- Merci pour ces précisions.

**M. BANCEL.**- J'entends mais je n'ai pas dit qu'il n'existait pas d'autres infractions. Je dis que les autres infractions, selon les chiffres que j'ai entendus et notés, représentent 3 %.

Admettons que j'ai un effectif pour la sécurité publique (policiers municipaux + ASVP) de 20 personnes. Si 97 % des infractions peuvent être assurées par des ASVP, cela peut représenter 16 ou 17 ASVP, puis 2 ou 3 policiers municipaux pour les 3 % d'autres interventions. Or, nous sommes clairement dans l'inverse.

Nous tenions simplement à souligner qu'aujourd'hui nous avons une Police municipale armée jusqu'aux dents, qui coûte énormément d'argent. C'est un choix politique que vous avez porté comme étant axé sur la sécurité, je l'entends et c'est un choix, nous ne sommes pas d'accord mais nous sommes là pour débattre. En revanche, nous nous rendons compte qu'à l'usage ce personnel embauché pour la sécurité, à 97 % du temps, dresse des PV pour du stationnement. C'est un constat. Il est factuel.

**M. PRINCE.**- Il n'y a pas de corrélation, vous faites une erreur.

**M. ACQUAVIVA.**- C'est un raisonnement à partir des PV.

**M. BANCEL.**- Je veux bien avoir un débat sur la logique mais vous me parlez de ressenti dans la Ville. Sur quoi pouvons-nous nous appuyer pour évaluer l'intérêt ou l'efficacité d'une politique publique ? Si on s'appuie non pas sur des chiffres mais sur un ressenti ou une impression, ce sont des débats sans fin. J'essaie de m'appuyer sur des chiffres, que vous m'avez donné, on ne peut donc m'accuser de les avoir trafiqués, j'ai eu 5 minutes pour les noter, les interpréter et vous répondre.

**M. le MAIRE.**- Pour clore cet échange, je souhaite vraiment que vous puissiez comprendre et progresser.

**M. BANCEL.**- C'est très gentil, Monsieur le Maire, de vouloir ma progression.

**M. le MAIRE.**- Vous avez les informations ou les statistiques qui nous sont données par la Préfecture de police sur la délinquance en général (voie publique, escroquerie, etc.).



**M. BANCEL.**- On est d'accord que cela ne représente pas 3 % des infractions ? Inaudible

**M. le MAIRE.**- Il ne faut pas que nous parlions en même temps. Je veux vraiment vous aider. Comprenez que ces statistiques de la délinquance, et j'agis là complètement en transparence, depuis qu'il y a la Police municipale ont augmenté. La délinquance a progressé sur notre commune selon ces chiffres, ce qui est parfaitement normal.

En effet, jusqu'ici, la délinquance n'était ni relevée, ni punie, ni combattue. Dès lors que nous avons créé, excusez-moi l'expression, un thermomètre, on relève des faits, on constate des infractions, on met à disposition des individus. Incidemment, vous avez une augmentation de la délinquance.

Après, ce n'est pas que nous avons mis le paquet mais nous avons véritablement souhaité avoir un service pleinement effectif. Je vous fais le pari que ces informations ou ces statistiques baisseront très prochainement. Quand le système vidéo sera enfin remis en fonction, car nous l'avons vraiment récupéré en piteux état, je vous fais le pari que cette délinquance baissera.

J'insiste sur votre erreur mais vous pouvez perdurer : les procès-verbaux de stationnement et tous les autres, comme l'a évoqué Riad MAHMOUD, sont en nombre important. Je préfère que ce soit dans ce sens. Quand on a 64 km de voirie et que seulement 30 PV sont dressés chaque jour, je considère que ce n'est pas non plus du matraquage.

Reprenez la parole. Il est déjà 20 heures, s'il vous plaît.

**M. BANCEL.**- C'est un débat statistique intéressant. Vous aurez remarqué que je n'ai pas parlé de l'augmentation, puisque c'est logique. À partir du moment où la Police municipale dresse 286 PV sur des infractions de délinquance, c'est autant d'actes détectés en plus. C'est normal que les statistiques augmentent, je n'ai jamais dit le contraire, c'est parfaitement normal.

Cela n'empêche que, si on veut s'inquiéter des deniers publics, il me semble que, au regard de la proportion que j'ai d'un côté des PV pour le stationnement et d'un autre côté les PV que j'ai pour les autres infractions, que plus d'ASVP et moins de policiers municipaux serait pertinent. C'est le sens de ma logique. Si vous estimez que ce n'est pas logique, que chacun se fasse son avis, nous n'y passerons pas la soirée.

**M. le MAIRE.**- Monsieur BANCEL, après je céderai la parole à M. FITAMANT, j'ai une question simple : vous êtes aux affaires, à ma place, conservez-vous la Police municipale ou pas ?

**M. BANCEL.**- A titre personnel, j'ai toujours été contre.

**M. le MAIRE.**- Je vous remercie.

Monsieur FITAMANT, peut-être une précision dans la même rubrique, c'est-à-dire la prévention. Nous avons entendu une attaque disant « *vous allez encore prendre une étude pour faire le CLSPDR* ». Vous allez avoir la voix de la vérité.

**M. FITAMANT.**- J'apporte des précisions concernant l'étude préalable à la mise en place du CLSPDR, et surtout répondre à Mme POCHON qui semblait douter de son utilité.

**Mme POCHON.**- Inaudible

**M. FITAMANT.**- Il s'agit d'un diagnostic local de sécurité destiné à faire émerger les principales problématiques de sécurité sur la ville et à permettre ainsi de définir les axes prioritaires et les groupes de travail y afférents. C'est une procédure classique pour la mise en place d'un CLSPDR. En l'occurrence, elle est totalement



incontournable, puisque c'est le chargé de mission prévention de la délinquance des services de la Préfecture qui l'a exigée.

À ce titre, nous avons d'ailleurs bénéficié d'une subvention de 10 000 €, ce qui représente à peu près les deux tiers de la somme à dépenser.

**M. BIYOUKAR.**- La loi de 2021 impose aux communes de plus de 5 000 habitants qui possèdent un quartier prioritaire de la ville d'avoir un CLSPD. Cela fait un an que cela traîne et qu'à Villemomble il n'y a pas de CLSPD, donc on pourrait se poser des questions.

D'abord, et au vu de ce que j'ai entendu sur la Police municipale, je me dis que personne n'a parlé de prévention. Sachant que, en ce moment, je vous raconte un peu ma vie, mes livres de chevet sont le CGCT et le Code de sécurité intérieure. Je suis tombé sur l'article L.511-1 du Code de sécurité intérieure : « *les agents de Police municipale exécutent, dans la limite de leurs attributions et sous son autorité, les tâches relevant de la compétence du maire que celui-ci leur confie en matière de prévention...* »

Il y a un très gros problème de prévention dans notre commune. Monsieur le Maire, en 2020, nous avons fait campagne pour vendre une Police municipale préventive et non répressive. Quand je vois le nombre de PV qui ont été dressés, nous pourrions nous interroger sur vos priorités, Monsieur le Maire.

Vous avez cité tout à l'heure l'animation Prox' Raid. Je remercie Riad (MAMHOUD) qui, en partenariat avec les Conseils de quartier, a mis en place cet événement, qui malheureusement a été victime du manque de communication de votre part, Monsieur le Maire.

Ensuite, je vous ai très longuement écouté. Je me dis que tout va bien à Villemomble, c'est magnifique. Soit c'est l'ensemble des Villemomblois, ainsi que l'ensemble des élus qui vivent dans un monde parallèle, soit c'est vous Monsieur le Maire. Lorsque vous vous exprimiez, je regardais les visages de certains de vos adjoints et je me demandais si vous-même, Monsieur le Maire, croyiez en ce que vous disiez.

Tout à l'heure, vous avez parlé de 140 départs. Je ne sais pas si vous avez donné le chiffre des postes qui ont été remplacés et celui des agents embauchés dans la commune mais je me pose plusieurs questions. Comment la Ville pourrait-elle embaucher du personnel si même le service des Ressources humaines compte la moitié de ses effectifs ?

J'ai évoqué l'animation Prox' Raid et du manque de communication mais j'ai la réponse. Comment la Ville pourrait-elle communiquer si, même au service Communication, en plus de ne pas avoir d' élu, il n'y a plus de directrice et plus d'agents ?

Entre octobre 2022 et janvier 2023, on compte trois départs enregistrés.

Tout à l'heure, vous avez parlé de subvention aux associations, donc du sport. Le service des Sports est en grande souffrance également. Pour la première fois, nous avons vu le stade Pompidou fermer la semaine dernière par manque d'agents. D'ailleurs, cela a mis en péril l'épreuve du bac du lycée Clémenceau.

Les services techniques, je ne vous en parle même pas.

Je vais vous faire un état de ce que j'ai moi-même recensé. Depuis tout à l'heure, personne ne parle des agents, donc je vais le faire parce que, à vous entendre, tout va très bien, les agents sont très contents, les élus de votre majorité sont très contents de siéger à vos côtés mais la réalité est tout autre. Vos élus parlent avec les agents. Les Villemomblois parlent à vos élus. Je disais que je ne parlerai même pas des services techniques, mais je pense que c'est le service qui souffre le plus.



Au-delà de ces énumérations qui font froid dans le dos, j'aimerais comprendre, Monsieur le Maire, sur les 140 départs, si tout va bien quand je vous écoute, pourquoi les agents partent-ils ? Pourquoi y a-t-il 34 démissions ? Pourquoi 32 agents ont-ils choisi de muter ailleurs ? Sans parler des départs à la retraite. Pourquoi une rupture conventionnelle a-t-elle été demandée ?

D'ailleurs, vous n'avez donné aucun motif de ces départs. J'ose espérer que vous parlez avec vos agents et que vous leur demandez pourquoi ils quittent la Ville ?

**M. le MAIRE.**- Si, sur les 140 départs, j'ai donné : 34 démissions, 1 détachement, 8 disponibilités, 43 fins de contrat à l'initiative de l'agent, 1 fin de fonction. Avez-vous entendu cela ou pas ? Je peux répéter, c'est bon ? Oui ou non ? Avez-vous entendu ?

**M. BIYOUKAR.**- Inaudible

**M. le MAIRE.**- Non, vous n'avez pas entendu ?

**M. BIYOUKAR.**- Je l'ai cité tout à l'heure avec les 34 démissions.

**M. le MAIRE.**- Vous avez donc les motifs des 140 départs, très bien.

**M. BIYOUKAR.**- Je vais vous apprendre quelque chose Monsieur le Maire : vous êtes employeur et vous faites du management. Je ne sais pas si vous parlez avec les agents, avec vos directeurs des services, avec vos élus mais j'aimerais savoir pourquoi les agents partent.

Pour avoir discuté avec nombre de ces agents qui décident de partir, ils me donnent les raisons, ainsi qu'à vos élus avec qui je parle régulièrement et qui pensent exactement la même chose, mais qui ne disent rien maintenant.

Villemonble est reconnue pour être l'une des villes de Seine-Saint-Denis qui paie le moins. Je n'ai pas sondé les agents des autres villes, sauf la Police municipale. Je vais en parler de suite : mauvais traitement managérial à l'égard des agents, pression quotidienne, menace de non-reconduction des contrats, harcèlement (je le dis). Effectivement, des agents ont quitté la commune, qui ont été victimes de harcèlement. Je pourrais parler des humiliations, des cris sur des agents de la part de votre Direction générale, des élus qui font partie de votre équipe et qui se prennent pour des chefs de service, qui donnent des ordres directement aux agents.

Encore une fois, je pourrais vous citer le nom de 10 agents (je ne vais pas le faire) toutes catégories confondues (A, B, C) qui pourraient témoigner de ce que je viens de dire. Je me pose donc vraiment des questions. Est-il au courant de ce qu'il se passe au sein de la mairie ? Vos directeurs le disent, vos élus le disent, l'opposition vous le signale. C'est soit un déni, soit c'est vraiment la façon dont vous voulez gérer la Ville, Monsieur le Maire.

Nous n'en avons pas parlé, donc j'en parle. Hier, il y a eu les élections des représentants du personnel. Je suis particulièrement ravi qu'il y ait enfin sur Villemonble une liste de délégués qui vont maintenant s'attacher à défendre les droits des agents en grande souffrance et des agents qui se mettent en arrêt. Vous n'avez pas parlé dans votre listing des agents en arrêt. Je me dis que, même aujourd'hui, c'est compliqué pour vous Monsieur le Maire. Je ne sais pas comment vous faites pour travailler. Vous êtes en pénurie d'agents. Je ne sais pas si le chiffre reflète ce qu'il se passe réellement dans les services mais comment faites-vous pour travailler dans ces conditions ? C'était pour le point RH.

Concernant la démocratie locale, vous critiquiez très sévèrement en 2020 le budget de 200 000 € qui avait été alloué par votre prédécesseur. Dans une tribune, vous aviez dit que c'était honteux et que cela représentait 0,3 % du budget communal. Aujourd'hui, la somme qui a été réservée aux Conseils de quartier s'élève à 12 000 €. Je



ne suis pas très fort mais M. ROLLAND me donnera le pourcentage sur le budget de la commune, mais cela va exactement dans le même sens que la manière dont vous gérez la mairie.

Des conseillers de quartier qui démissionnent, comme l'a dit M. MINETTO, des projets qui ne sont même pas mis en place. Vous avez parlé de deux ou trois projets qui ne coûtent pas grand-chose, hormis la boîte à livres (1 000 € l'unité) alors que, nous parlions de prévention, je pense que nous aurions pu travailler en amont avec les conseillers de quartier et les agents pour fabriquer nous-mêmes nos boîtes à livres.

Je ne sais pas si vous êtes au courant de ce qu'il se passe dans la ville. Vous m'avez envoyé un courriel pour dire « *J'ai reçu 673 personnes depuis 2020* » en étant fier de vous, quand je marche dans la rue, pas un Villemomblois n'est content.

Je suis bénévole au sein de l'association Villemomble Espoir, je suis allé faire un tour chez les commerçants, je vous invite à les rencontrer, vous et votre Première adjointe. Allez les voir ! Je ne vais pas citer de commerçants, parce qu'ils peuvent avoir des problèmes, mais allez les voir. En fait, je ne sais pas comment vous faites pour circuler dans les rues de la ville.

J'ai voulu apporter ma petite pierre à ce débat et ne pas oublier les agents, qui travaillent dur et qui souffrent. Je pense que la pièce maîtresse de votre programme politique, de ce que vous voulez mettre en place, ce sont les agents.

**M. le MAIRE.**- Merci pour cette contribution.

**Mme POCHON.**- Effectivement, la prévention est un mot que l'on n'a pas tellement l'habitude d'utiliser dans notre ville. Je ne vois pas encore tellement les actions mises en place mais la Police municipale est encore jeune. Elle a peut-être le temps de développer cela.

Je voulais avoir une information. À mon sens, la première mission de la police est une mission de dissuasion. La répression existe mais la dissuasion est importante, le fait d'être présent, d'être en uniforme. Je m'interroge parfois sur les endroits de présence de la Police municipale.

J'ai une question à vous poser : le chef de la Police municipale doit-il être en civil ? C'est le cas régulièrement. Est-ce un droit ? Est-ce comme cela ? Est-ce une particularité de Villemomble ? J'aimerais que vous répondiez à cette question.

Pour passer à un autre sujet parce que je pense que nous pourrions longuement débattre de la sécurité. Concernant le CLSPD, j'entends que M. FITAMANT va me faire une grande leçon car je ne sais absolument pas ce que c'est, bien entendu.

**M. le MAIRE.**- Je ne me serais pas permis de dire que vous étiez ultracrépidiaréniste.

**Mme POCHON.**- Excusez-moi, je n'ai pas compris. Sans doute que mes moyens intellectuels ne doivent pas me le permettre.

**M. le MAIRE.**- Je vous l'explique tout de suite. Mais finissez.

**Mme POCHON.**- Vous m'assurez, monsieur FITAMANT, que tous les CLSPD ont été installés dans les villes suite à une étude d'un cabinet ? Étude qui a donc permis l'installation du CLSPD ? Cela ne peut pas se faire à l'interne, avec une mairie qui pilote cela ? Si vous m'affirmez cela, vous me donnerez les textes. Après tout, c'est peut-être nouveau, de 2021. Je crois avoir travaillé sur les CLSPD, je découvre les CLSPDR, c'est juste qu'on a rajouté le R de Radicalisation. Cela n'a pas changé grand-chose sur le CLSPD. Je crois même y avoir rajouté un amendement quand j'étais députée. Je crois que je connais assez bien le fonctionnement des CLSPD. Je suis donc un peu



surprise mais, si vous me dites que, depuis 2021, on ne peut pas en installer sans avoir fait une mission d'information, tant mieux. De toute façon, on fait des missions pour tout, on a des cabinets pour tout, on externalise tout. En général, on achète tout fait. C'est exactement ce que je trouve très différent dans le fonctionnement de cette municipalité.

Je voudrais justement savoir pourquoi nous arrivons là. Pourquoi n'ouvrez-vous pas un peu aux multi-compétences ? Excusez-moi, monsieur FITAMANT, ce n'est pas vous porter préjudice mais je pense que, la sécurité et vous, cela fait tout de même un peu deux. Vous êtes assez nouveau dans ce domaine. On ne devient pas expert en 2 ans. C'est comme cela. Ce n'est pas vous porter préjudice que de le dire, vous ne détenez ni les uns ni les autres des paroles d'experts.

En revanche, ce n'est pas parce que vous ne détenez pas des paroles d'experts que vous ne pouvez pas faire appel à des gens dans vos services et à d'autres compétences dans votre Ville. C'est le reproche que je vous fais, et je vous le fais très clairement parce que vous ne voulez pas partager les informations. Vous faites dans votre coin un Arbre de la Laïcité planté l'année dernière, vous faites des choses qui ont peu de sens, je vous le dis. Votre réflexion est un peu atrophiée. C'est ma façon de voir et de vous dire les choses, c'est comme cela, vous le prenez mal ou pas, vous demanderez au Procureur si « atrophié » est une injure.

Concernant la forfaitisation, vous me faites sourire, monsieur ZARLOWSKI avec votre mauvaise foi. Nous avons fait un vœu, nous en parlons depuis 3 ans et, d'un seul coup, vous allez nous dire que vous y pensiez tellement et que c'était votre préoccupation. Je ne vais pas vous croire et personne ne vous croira, c'est parce que vous êtes sous la pression que vous devrez le faire. Tant mieux pour les Villemomblois car c'est une nécessité. De toute façon, cela a déjà existé dans la Ville, cela a été fait pendant le Covid-19, c'est donc sûrement faisable. Je ne dis pas que c'est facile. Je ne dis pas non plus que la situation financière de la Ville est facile mais ce sont des choix.

J'avais peut-être d'autres choses à dire mais c'est tellement long pour avoir la parole que j'ai dû oublier.

**M. CALMÉJANE.**- Tout d'abord, j'exprime un regret, puisque je l'ai dit dans mon propos, mais on voit la difficulté d'un certain nombre de mes collègues d'analyser et travailler, je n'ose même pas imaginer les Villemomblois qui nous écoutent ce soir, pour suivre le débat, parce que vous n'avez pas offert la possibilité à tous les élus. Le document aurait d'ailleurs pu être mis en ligne sur le site Internet de la Ville vis-à-vis de l'ensemble des questions que, une fois encore, j'avais pris la précaution de vous envoyer il y a plus de trois semaines, sans connaître l'ordre du jour. Nous ne reviendrons sur vos propositions un peu particulières du fonctionnement des commissions.

Nous avons obtenu, à l'occasion du Conseil municipal du 11 octobre, la possibilité d'avoir ce débat. Très rapidement, avec mes collègues et -je n'ai pas de problème à le dire- les autres groupes d'opposition, nous sommes convenus, s'agissant d'une nouveauté à Villemomble, qu'il nous fallait faire des propositions ; envoyons des questions à l'exécutif pour avoir ce débat et qu'il soit constructif. Vous n'avez pas répondu, vous n'avez même pas accusé réception de ma communication.

Ce soir, nous constatons bien la difficulté à travailler sur le sujet. Vous auriez pu aussi d'ailleurs réunir les commissions sur ce sujet et donner les chiffres à ce moment-là. Tout cela, vous l'avez complètement mis de côté. Tout à l'heure, vous allez nous dire qu'il faut arrêter de discuter parce que cela fait 2 heures que nous sommes sur le point n° 2 de l'ordre du jour et que nous avons encore x points derrière, qu'il va falloir presser le pas. Vous êtes responsable de cette situation.

Au regard de ce que j'entends de certains collègues, si nous nous référons au Code du commerce, je dirais que, par rapport à votre programme, il y a tromperie sur la marchandise. Vous avez vendu un certain nombre de choses et très peu sont réalisées.



Je prends juste un indicateur du fait que vous êtes devenu hors-sol par rapport à la vie municipale : vous nous dites que vous suivez beaucoup de dossiers en matière d'urbanisme. Comme vous avez fait exploser le service Urbanisme, il n'y a pratiquement plus de contrôle de terrain. Il suffit de se promener dans Villemomble pour constater de nombreux « chantiers sauvages », qui ne sont pas contrôlés par les services et qui sont en infraction. Il n'y a même pas eu de demande formulée. Les gens se disent « *pas vus, pas pris* ». D'ailleurs, nous pourrions revenir à un bout de mission éventuellement à confier à la Police municipale en leur disant de vérifier, quand il y a un chantier, *a minima* la présence d'un panneau affichant une déclaration de travaux ou un permis de construire. Néanmoins, nous avons le sentiment que cette Police municipale est peut-être livrée un peu à elle-même. Sauf lors des gros déploiements de force comme encore ce matin au moment de la manifestation sur l'Arbre de la Laïcité et de bloquer complètement la circulation, le reste du temps, on se demande quelles sont leurs actions de prévention sur la sécurité et globalement sur le périmètre urbain.

Je prends un deuxième exemple : hier, nous avons une Commission urbanisme, à laquelle je suis venu à pied. Un indicateur dans la façon dont vous voyez la cité : regardez le trottoir à l'entrée de la mairie. Encore une fois, je mets en cause non pas le personnel mais les indications qui peuvent être données par les élus. Le trottoir est couvert de feuilles. Mme POCHON faisait remarquer que, quand on rentre dans la mairie, ce ne sont que des sens interdits, on n'a pas le droit de rentrer mais même les abords de la mairie ne sont pas traités correctement, parce que vous n'avez aucun regard sur le fonctionnement du quotidien de votre Ville.

Vous êtes perdu dans de nombreux dossiers. Vous voulez des comptes-rendus, des audits mais vous avez complètement perdu le sens du terrain, ce qui est le point fondamental de la fonction d'une Ville.

Pour en revenir à la sécurité, méfiance tout de même quand vous commencez à parler d'un certain nombre de choses. Vous affirmez que c'est normal que les chiffres augmentent, parce que vous avez mis une Police municipale. J'espère que vous nous transmettez ces données puisque vous venez de nous indiquer que vous les recevez de la Préfecture (ce qui était déjà le cas avant). Communiquez-les aussi à tous les élus. Néanmoins, nous les avons aussi par d'autres bases de données puisque l'État est assez transparent sur ce sujet. Quand vous irez voir les Villemomblois en disant « *j'ai mis la Police municipale en place à Villemomble et c'est normal que le nombre de cambriolages augmente* », parce que c'est la réalité, vous leur expliquerez en vis-à-vis et vous leur présenterez le résultat de l'action de la Police municipale. Je pense que j'ai fait beaucoup plus en prévention des cambriolages par la participation à 50 % de l'achat des alarmes que j'avais mise en place dans la précédente mandature que vous avec votre Police municipale, qui ne fait que passer sans regarder dans un certain nombre de rues et dans les quartiers où il y a de l'habitat collectif.

Donc attention quand vous prenez certains critères. Je ne prends que celui-là mais nous pourrions analyser tous les indicateurs de sécurité sur une commune. Annoncer aux gens que « *c'est normal que cela augmente, j'ai mis une Police municipale* » est une approche extrêmement dangereuse.

Puis, vous avez voulu aborder l'urbanisme. Vous nous annoncez que vous allez faire des choses formidables, qu'il y a la modification n° 2 du PLU et que vous travaillez sur le PLUi. Avez-vous ébauché un soupçon de réunions avec la population, et encore moins d'ailleurs avec les élus, sur le PLUi ? Il est simplement discuté à l'échelon territorial, il n'y a aucune réunion d'information publique et documents clairs et simples (malheureusement, ces documents d'urbanisme sont vite complexes) pour expliquer aux Villemomblois les tenants et les aboutissants de votre politique sur le sujet. Je peux comprendre qu'elle peut être différente et que vous souhaitiez un certain nombre de choses, c'est le regard politique que l'on peut avoir sur le sujet. D'une part, nous en verrons les résultats, d'autre part, il n'y a aucune concertation réelle de la population sur le sujet.

Je vous rappelle que le PLU que j'avais élaboré et auquel vous avez participé, encore une fois que vous avez voté quand il a été mis en place, avait fait l'objet de nombreuses réunions publiques, avec des ateliers auxquels non seulement des élus mais aussi beaucoup de citoyens participaient afin justement d'expliquer les tenants et les aboutissants d'un PLU et les objectifs recherchés par la Ville, ainsi que les obligations réglementaires imposées



par ces nouveaux textes. Là aussi, beaucoup de « bla-bla » mais pas beaucoup d'actions concrètes vis-à-vis de la population.

Une nouvelle fois, je suis content d'avoir provoqué cette discussion. Néanmoins, je regrette que, comme vous avez refusé de la préparer en amont, vous n'avez pas donné les réponses aux questions. Même si elles vous paraissaient purement techniques, nous voyons bien qu'elles amènent assez vite des réflexions. Nous aurions pu avoir ce soir un vrai débat et avec des éléments. Vous vous êtes contenté de dérouler un catalogue de chiffres que ce soit sur la sécurité, sur la démocratie locale, sur la Police municipale ou sur la politique RH mais nous découvrons tout de même un certain nombre de choses. Je pense que, à l'analyse du compte-rendu intégral et peut-être des autres documents que vous nous fournirez, nous constaterons que des écarts se produisent à l'intérieur de notre commune vis-à-vis du traitement d'un certain nombre de services.

Puis, M. BIYOUKAR en a beaucoup parlé, Mme POCHON aussi, je note, parce que ce sont les groupes d'opposition qui ont provoqué un peu le sujet, vos remerciements extrêmement tardifs à l'action du personnel de la commune. Vous avez fait les premières 20 minutes de présentation du sujet, sans les évoquer du tout. Il a fallu qu'un élu de l'opposition évoque le personnel pour que vous rendiez compte de cet oubli. Cela dénote votre façon de faire, « *c'est moi et mon petit groupe et le reste devra suivre* ». Nous le voyons bien avec le nombre de départs importants à la Police municipale, cela ne suit pas, cela ne fonctionne pas. C'est le constat que je pourrai faire de ce débat. Je l'ai dit au début de mon propos, il y a une véritable tromperie sur la marchandise entre les promesses qui ont été faites dans les programmes municipaux et l'action réelle que vous menez, je n'ai pas trouvé le mot, disons au non-service des Villemomblois.

**M. MINETTO.**- Je ne serai pas très long, j'ai simplement une question et des demandes.

Premièrement, vous avez indiqué que des démarches avaient été faites auprès du CCAS afin que les Villemomblois en difficulté par rapport aux augmentations de loyer, de charges, puissent le solliciter. Nous vous demandons juste de nous envoyer les documents en indiquant les aides possibles. Nous les diffuserons avec grand plaisir de notre côté.

Deuxièmement, jouez la transparence jusqu'au bout avec tout ce que vous avez évoqué ce soir, donc envoyez-nous les chiffres. Je parle des chiffres, ce sont les documents qui ont permis de bâtir votre argumentaire.

Troisièmement, parmi les questions, nous demandions la ventilation des heures supplémentaires. Nous insistons sur ce point, pourquoi ? C'est très clair, nous pensons qu'une grande partie des heures supplémentaires est absorbée par la Police municipale. Ce n'est peut-être pas le cas, donnez-nous la ventilation et les choses seront claires.

Deux éléments et j'en aurai terminé.

D'abord, il y avait une seule liste mais si hier les nouveaux représentants du personnel (CGT) ont obtenu 85 % des voix avec plus de 50 % de votants, c'est surprenant parce que ce n'est pas habituel (regardez les villes alentour), cela doit être un signal d'alerte pour vous. Je crois qu'il n'y a eu qu'une cinquantaine de bulletins blancs sur plus de 320 ou 325 votes. Encore une fois, cela doit être un signal.

Ensuite, une dernière question, Monsieur le Maire : en ce moment, combien de temps un Villemomblois doit-il attendre pour avoir un rendez-vous avec vous ? Je prends l'exemple de *Réussir votre quartier ensemble*, des demandeurs des offices HLM, des parents d'élèves, des Villemomblois de base. Sous combien de temps en ce moment un Villemomblois obtient-il un rendez-vous quand il vous le demande, quand il va au secrétariat en bas, puisqu'il n'a plus le droit de monter ? La question est toute simple.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur MAHMOUD ?



**Mme MAHMOUD.**- D'abord, je réponds à Mme POCHON concernant notre chef de service en civil. Il a un rôle administratif. Lorsqu'il est en civil sur les événements, il anime et donne des ordres aux équipes. C'est sa mission. Ce n'est donc pas du tout interdit.

Ensuite, je rappelle tout de même les missions de la Police municipale en général car je ne comprends pas vos interventions. En effet, je ne peux pas traverser la ville sans avoir des remerciements des administrés sur l'efficacité du service de la Police municipale. Hormis les chiffres, on peut observer notre ville avant et aujourd'hui :

- la fin des véhicules ventouses est bien visible,
- sur l'ivresse sur la voie publique, la place Montel et autour de l'église, vous pouvez constater la différence,
- les livreurs en scooter sont contrôlés, tous ceux qui sont en règle sont encore là mais il y a eu beaucoup de scooters mis en fourrière avec une amende au passage,
- beaucoup de conduites sans permis, c'est de la prévention, et sans assurance,
- conflits de voisinage,
- agression sur la voie publique,
- quand j'observe les autres communes, nous avons tout de même moins de cambriolages sur la nôtre.

Si vous doutez encore, vous pouvez consulter la proviseure du lycée Clémenceau. Devant son établissement, de multiples affrontements entre bandes rivales de Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance ont été déjoués par la Police municipale de Villemomble, qui stoppe et désarme les individus en amont. Rappelez-vous les blocages avec les poubelles, les voitures brûlées il y a quelques années, il n'y avait pas de Police municipale à cette époque. Demandez aux habitants de Bénoni.

Vous parliez tout à l'heure de prévention : aujourd'hui, aucun élève villemomblois n'est déscolarisé pour aller travailler sur le plan de deal. Cela, c'est une réelle satisfaction. Aujourd'hui, il n'y a aucun Villemomblois sur le plan de deal. *(Des applaudissements.)*

Je pourrais, comme mon homologue de Champigny, un post Facebook quotidien pour vanter les actions du service mais je ne le fais pas pour plusieurs raisons. Néanmoins, je le pourrais parce qu'il y a des actions tous les jours.

**M. le MAIRE.**- Merci mon cher collègue pour le ton de vérité et de sincérité de ce que nous venons d'entendre.

Nous laissons la parole à Mme BERGOUGNIOU, M. FITAMANT l'a sollicitée aussi, je prends la prise de parole de M. BIYOUKAR et je clos le débat.

**Mme BERGOUGNIOU.**- Vous nous avez longuement parlé du travail que vous effectuez vous et vos élus, c'est très bien, en particulier en déambulant dans les rues de Villemomble. Je ne pense pas que les Villemomblois attendent d'un Maire de pouvoir lui poser une question quand il déambule dans la ville, à mon sens, ils attendent surtout d'être reçus dans le bureau du Maire, que celui-ci prenne des notes, éventuellement appelle les services ou donne des consignes. Je pense que c'est comme cela qu'ils voient la chose.

Ceci dit, nous n'avons en tant que groupes d'opposition que la possibilité de déambuler dans les rues de Villemomble. Alors que depuis 2 ans et demi vous nous devez un local, c'est dans les textes, nous attendons



toujours d'avoir effectivement un bureau que nous pourrions partager avec des horaires pour recevoir les habitants de Villemomble.

Nous aimerions savoir à quel moment nous aurons enfin le droit à un local.

**M. FITAMANT.**- Je voulais répondre à Mme POCHON qui remettait en cause mes compétences en matière de sécurité. Je lui précise que la demande de la Préfecture était de faire appel à une société compétente pour réaliser un diagnostic local de sécurité.

Maintenant, Madame POCHON, vous pouvez contacter la chargée de mission de la prévention de la délinquance de la Préfecture pour lui expliquer qu'elle ne connaît pas non plus son travail en matière de sécurité et lui demander de changer ses positions.

**M. le MAIRE.**- Merci, et c'est dit.

**M. BIYOUKAR.**- Pour en revenir aux propos de M. MAHMOUD, que j'aime beaucoup, je ne sais pas à quelle heure il se promène dans les rues de Villemomble pour entendre des Villemomblois le féliciter mais je pense que, à 2 h 00, il n'y a personne dans les rues de Villemomble.

D'abord, quant à votre réponse, monsieur MAHMOUD, non, je vous le dis, la loi n'autorise pas un policier municipal, qu'il soit chef, agent brigadier, le port de la tenue en civil. Je vous le dis, monsieur MAHMOUD, vous avez tort. Effectivement, il peut être en tenue uniquement dans son bureau, s'il ne sort pas sur la voie publique. L'article L.511-4 du CSI dispose expressément que « *le port de la carte professionnelle et celui de la tenue sont obligatoires pendant le service* ».

Donc non, monsieur MAHMOUD, vous avez tort, il n'a pas à mettre sa tenue civile.

Ensuite, vous avez parlé des points de deal. Monsieur MAHMOUD, j'aimerais voir la Police municipale dans les écoles, au cœur de projets avec les écoles de la ville, organiser des événements sportifs, qu'il y ait des rencontres dans les centres sociaux, entre les habitants et la Police municipale. C'est ce qui avait été « vendu » par l'équipe RVE pendant la campagne alors que nous la voyons uniquement en train de patrouiller.

Vous avez parlé tout à l'heure de stationnement et de PV. D'ailleurs, je ne sais pas quel être humain vous remercie d'avoir des PV. Donc non, monsieur MAHMOUD. Vous avez aussi parlé de contrôle de permis mais je crois même que, dans ses prérogatives, la Police municipale ne peut pas effectuer de contrôle routier. C'est dommage que ce soit un ancien élu au Sport qui vous apporte cette précision, vous qui êtes élu à la Sécurité.

Autre élément, tout à l'heure, nous avons parlé du service Urbanisme. J'ai laissé tomber, je n'ai pas fait urbanisme en Langue vivante 2, déjà que je comprenais très peu de choses du service Urbanisme mais là encore moins. Plus d'élu à l'Urbanisme, plus de directeur de service, tout à l'heure vous avez indiqué qu'un directeur avait été recruté. L'ancienne directrice, après s'être mise en arrêt, a démissionné de ses fonctions. Vous payez plus de 20 000 € deux cabinets de recrutement pour trouver une personne mais manifestement personne ne veut venir travailler à la mairie de Villemomble sous l'autorité de Monsieur le Maire, Jean-Michel BLUTEAU. Vous payez un cabinet pour instruire des dossiers qui se trouvent à Villeneuve-d'Ascq. Nous en parlerons peut-être tout à l'heure.

D'ailleurs, j'espère que les agents qui ont été missionnés nous entendent, vous missionnez des agents des services techniques pour déposer des dossiers à Villeneuve-d'Ascq. Monsieur le Maire et Mme PAOLANTONACCI, en commission, vous m'avez clairement dit devant Mme POCHON et M. CALMÉJANE que c'était faux. J'espère que les agents qui ont été missionnés avec des ordres de mission nous entendent.



Donc le cabinet à Villeneuve-d'Ascq, vous signez un contrat de 1 900 € avec une société... je n'ai rien compris au service Urbanisme. Est-ce la Ville qui gère le service Urbanisme ou ce sont des sociétés extérieures qui gèrent un des services de la Ville ? D'ailleurs, cela fait partie des services obligatoires que le Maire doit mettre en place.

Par ailleurs, il y a une explosion d'heures supplémentaires. Je crois que votre Directeur général doit trouver quasiment 1 M€. C'est juste la preuve de la mauvaise gestion administrative de vos services, Monsieur le Maire.

Vous pouvez faire la grimace, cela ne changera rien.

**M. le MAIRE.**- Répéter des choses fausses n'en fera jamais une vérité. Un point est assez clair, je peux effectivement le marteler : aucun agent des services techniques n'est parti déposer des dossiers à Villeneuve-d'Ascq.

Maintenant, dans votre question que nous traiterons à l'occasion des questions orales, j'ai l'impression que ce sera au petit matin au rythme où cela va, vous pourrez nous confirmer peut-être que, en effet, vous avez connaissance de documents. Cela, en revanche, m'intéresse beaucoup. Dans votre question, vous écrivez « nous avons eu connaissance d'un document », etc. J'aimerais connaître la source et comment vous l'exploitez. Il faudra aller jusqu'au bout.

Monsieur BANCEL vraiment très vite et nous clôturons.

**M. MINETTO.**- Vous n'avez pas répondu à la question.

**M. le MAIRE.**- J'ai vraiment l'intention de répondre aux différentes questions mais regardez comme je suis magnanime : 20 h 41 pour un débat dont il n'est sorti que trop peu de choses.

Peut-être que M. BANCEL dans le temps complémentaire permettra de revenir au score.

**M. BANCEL.**- Pourtant, tout à l'heure, j'ai essayé de faire mon maximum en essayant d'analyser des statistiques. Je ne sais pas si j'ai eu une bonne note sur ce sujet mais je vais essayer d'en avoir une bonne en lecture. J'ai recherché rapidement sur Google quand M. MAHMOUD disait que le chef de la police pouvait être en civil. Je lis : « Le second alinéa de l'article L.511-4 du Code de la sécurité intérieure dispose expressément que " *le port de la carte professionnelle et celui de la tenue sont obligatoires pendant le service* " ». À cet égard, la jurisprudence a été amenée à préciser que « *constitue un ordre manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public au sens des dispositions de l'article 28 de la loi n° 83 -634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires, le fait de demander à un agent de Police municipale (je pense que le chef en est un) de travailler en civil à l'occasion des fêtes locales.* » (Cour administrative d'appel de Bordeaux, 27 mars 2012). Je vous enverrai le lien avec plaisir.

Je ne suis pas expert en sécurité. Je n'ai aucune prétention à l'être. En revanche, Google sait beaucoup de choses.

**Mme POCHON.**- Inaudible

**M. le MAIRE.**- Je ne vous l'ai pas donnée, Madame POCHON, c'est encore plus simple.

Je vous avouerai qu'il y a pas mal de déception. Le fait que la majorité municipale ait voté le vœu la dernière fois, c'était vraiment de l'envie de sortir de séance.

**M. CALMÉJANE.**- C'est une obligation.

**M. le MAIRE.**- Je vous le confesse : je conclurai tout à l'heure avec un texte que j'ai préparé ce matin pour clore le débat. Car chacun d'entre vous est exactement dans la situation à laquelle je m'attendais.



Il faut que je réponde à quelques questions, donc Monsieur MINETTO : une semaine.

**M. MINETTO.**- En une semaine, les Villemomblois peuvent avoir un rendez-vous avec M. le Maire ?

**M. le MAIRE.**- Oui. Bien entendu, avec ce que je viens de dire...

**M. MINETTO.**- Inaudible

**M. le MAIRE.**- Monsieur MINETTO, vous n'avez pas la parole.

Il est entendu que, si 150 personnes veulent que je les reçoive la semaine prochaine, ce sera forcément plus compliqué. Je reste complètement à disposition.

Effectivement, j'ai l'impression que nous ne vivons pas du tout dans le même monde. Ce matin même, vous me direz que ce n'était qu'une déambulation, elle est trop rare, tour à tour, je me suis rendu à pied au château seigneurial que nous avons ouvert deux jours de suite pour s'inscrire au repas au bénéfice des seniors proposé par le CCAS et qui se déroulera le 28 janvier prochain. Le deuxième jour n'était presque pas nécessaire pour faire ces inscriptions. En effet, nos concitoyens les plus âgés d'entre eux sont venus avec entrain, nous faisons carton plein du nombre d'inscriptions qu'il était possible à enregistrer avec 400 personnes.

Pour le coup, j'en ai profité pour échanger. Forcément, avec nos concitoyens, nous avons parlé de sécurité, de voirie, de vitesse des véhicules, des choses que nous faisons bien ou pas encore suffisamment. À partir de là, je me suis trouvé totalement accessible.

Tout à l'heure, à l'Arbre de la Laïcité, il n'y avait que trop peu d'élus sans doute...

**M. BIYOUKAR.**- Inaudible

**M. le MAIRE.**- Vous n'avez pas la parole.

Madame POCHON, pour être précis, j'en reviens à cette affaire de ce matin mais tout de même, l'Arbre de la Laïcité a été planté il y a 2 ans maintenant, je vous ai invités pour son inauguration ou son anniversaire à un an. Vous n'êtes pas venus. Je serais même tenté de dire qu'en tant que Président de DDEN, M. MINETTO a volontairement boycotté le sujet, parce qu'il considérait ne pas avoir été suffisamment inclus.

**M. MINETTO.**- Inaudible

**M. le MAIRE.**- Je rétablis tout de suite une vérité : en revanche, Mme BERGOUGNIOU a systématiquement été présente. Elle était là donc ce matin.

Une fois que j'ai dit cela, je parle sous le contrôle de mon voisin, 225 enfants étaient présents. Il apparaît que, si on célèbre un jour de semaine (je sais que c'est difficile pour chacun d'entre nous de se rendre disponible), on peut mieux mobiliser les écoles, ce dont je me félicite.

Monsieur BIYOUKAR, ce n'est pas la peine de hurler.

**M. BIYOUKAR.**- Inaudible.

**M. le MAIRE.**- Ne criez pas, vous n'avez pas sollicité la parole et c'est moi qui suis en train de parler. Ce n'est pas la peine de crier.



Puisqu'il convient d'être précis, une question est posée sur le volume des heures supplémentaires : que représentent les heures supplémentaires de la Police municipale par rapport au total ? J'ai évoqué un global de 575 000 € consacrés aux heures supplémentaires pour l'année 2022, la part de la Police municipale est de 150 000 €.

Une nouvelle fois, beaucoup de déceptions dans ce débat mais on a tout de même eu des choses, pas étonnantes, mais qui précisent bien.

J'ai posé une question claire à M. BANCEL et il a eu l'honnêteté de me répondre : il est radicalement contre la Police municipale.

**M. BANCEL.**- J'ai toujours été cohérent.

**M. le MAIRE.**- Vous avez de la cohérence vis-à-vis du sujet de la sécurité alors même que c'est la priorité n° 1 de nos concitoyens, qui aspirent, dans toutes les sollicitations, demandes, courriers, courriels, interpellations, c'est la première des libertés qu'ils souhaitent avoir.

À partir de ce moment et au terme de ce débat, je souhaite le clore par quelques mots :

Nous avons des divergences au sein de notre Assemblée. Elles sont certaines mais elles sont surtout en termes de priorités et de façon de faire. Nous avons aussi des convergences pour certains d'entre nous, notamment lorsque nous nous concentrons sur l'intérêt général. Je vais dans votre sens, Monsieur MINETTO, je vous transmets très vite le document qui a été affiché à l'OPH et qui propose de se rapprocher de notre service social. Cela s'appelle de l'intérêt général et j'y souscris.

Je relève qu'il y a, et je n'apprends rien à personne en disant cela, des fractures idéologiques entre le groupe de la Gauche et des Écologistes et notre majorité municipale. Nous n'avons pas la même façon de concevoir l'action municipale.

La Gauche souhaite, parce que c'est son dogme, la redistribution des richesses, le partage du bien public, l'assistantat aux plus démunis et la rectitude des comportements moraux jusqu'à l'inquisition.

La majorité municipale et ses 22 membres souhaitent en revanche la liberté pour chacun, celle d'entreprendre ou de se réaliser, et dans le respect de la liberté des autres. La majorité municipale souhaite la meilleure qualité de vie pour les Villemombois et entend faire respecter l'ordre. Elle veut la conservation de son patrimoine public ou privé, et offrir des services à nos concitoyens pour le bon vivre ensemble. Elle se bat pour la réussite au bénéfice de tous.

En revanche, il a été entendu ici que les positionnements des deux autres groupes, dits d'opposition, ne s'accordent pas, voire jamais sur le fond, mais maladivement sur la forme.

M. CALMÉJANE, malgré ses 35 ans de vie politique, n'a pas pu se libérer du labyrinthe dans lequel il a perdu le fil d'Ariane. Il est désormais plus Secrétaire général de Mairie que n'importe quel Secrétaire général de Mairie d'une petite commune de province. Ses arguments sont plus que jamais technocratiques et sa critique ne se fonde plus que sur Légifrance et les jurisprudences des tribunaux administratifs de France et de Navarre. Il a perdu la boussole politique que ses aînés lui avaient confiée et ne peut plus critiquer l'exactitude des textes que nous étudions ici, ou bien les quelques coquilles qui ne remettent jamais en cause la justesse de l'action politique de la majorité que je conduis.

Sur le fond, il ne critique rien car ce que nous faisons est tout simplement ce qu'il n'a pas fait lui-même. J'ai quitté la majorité qu'il conduisait il y a 4 ans pour toutes ces raisons, et je suis allé jusqu'à démissionner de ce Conseil pour prouver mes désaccords envers cette vision politique plus que jamais absente.



Je me permets de parler de courage parce que voilà une valeur qui me paraît être la plus importante dans l'action publique. Cette valeur manque au dernier-né des groupes de notre Assemblée. Les individualités qui composent l'ADAV ne se sont retrouvées que par leur caractère propre. Ce sont des individualistes.

Comme M. CALMÉJANE, ils ne critiquent pas le fond. Le fond, c'est d'ailleurs celui d'un programme qui leur a permis d'être élus, celui dont ils se réclament encore régulièrement, il n'y a que ce programme qui leur a permis d'être élus. Ils critiquent uniquement des personnes qu'ils n'aiment plus ou qu'ils n'ont jamais aimées. Ils moquent leur attitude, leur façon de vivre ou de travailler mais ils restent aigris, peut-être aussi dans le remords d'avoir fait des erreurs et de s'être écartés de la charte qui les unissait à *Réussir Villemomble ensemble*.

Mais ils ne proposent rien et, surtout, ils n'ont pas le courage nécessaire comme celui qu'on devrait avoir dans ce type de situation, celui de démissionner du Conseil municipal afin de prouver ses valeurs, bâtir son projet et le proposer lors de la prochaine échéance. Ils préfèrent rester vilipender des personnes et n'ont pas une seule idée.

Le débat qui s'est tenu ce soir aura permis, je l'espère, de mieux faire comprendre nos divergences pour la gestion de notre Ville, divergence de fond, malheureusement divergence de posture.

Je vous remercie.

Nous prenons acte de la tenue de ce débat et nous passons au deuxième point de notre ordre du jour.

## **2. AUTORISATION D'OUVERTURE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2023 A HAUTEUR DE 25 % DES CRÉDITS ALLOUÉS EN 2022**

**M. ROLLAND.**- L'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales permet aux communes, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif ou jusqu'au 15 avril et sur autorisation de l'organe délibérant d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la Délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. Dans ce cadre, il est demandé aux membres du Conseil municipal d'ouvrir par anticipation des crédits d'investissement à hauteur de 5 334 284 €, soit 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent afin de permettre aux services municipaux de démarrer les missions les plus urgentes et de faire face aux besoins jugés prioritaires.

La répartition par chapitre budgétaire est la suivante :

Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	18 047,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	317 417,00 €
Chapitre 204	Subventions d'équipements versées	155 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	2 790 877,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	2 051 693,00 €
Chapitre 4541	Travaux effectués d'office pour compte de tiers	1 250,00 €

Je vous propose de passer au vote cette Délibération à l'identique de par sa nature à celle à l'année dernière, elle est indispensable pour permettre aux services de fonctionner en investissement avant le vote du prochain Budget Primitif qui aura lieu début avril.



**M. MINETTO.**- Je veux juste avoir un droit de réponse à ce que vous avez dit avant.

**M. le MAIRE.**- Non.

Monsieur CALMÉJANE a sollicité la parole.

**M. CALMÉJANE.**- Monsieur MINETTO, c'est comme avec les taxis, il ne faut jamais annoncer sa course, autrement il ne vous prend pas.

Dans cette disposition technique, qui est « réglementaire » et habituelle dans le cadre du fonctionnement des communes, il y a un effet un peu trompe-l'œil par rapport à ce qui est proposé, puisque le montant d'ouverture de crédit peut sembler important (5,3 M€, 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent). Je rappelle que, en 2022, vous avez inscrit la totalité des crédits pour le poste de police, pour l'église, pour une grande partie de l'éclairage public. Malheureusement, nous constaterons au moment du vote du compte administratif qu'il y a, d'une part, un taux d'engagement, d'autre part et encore plus un taux de réalisation très faibles dans notre budget. Nous voterons cette Délibération puisqu'elle est purement technique. C'est aussi parce que vous avez fait le choix de voter le budget tardivement depuis votre arrivée, ce qui pose l'obligation de prendre des délibérations supplémentaires. C'est le cas de près d'un quart de nos délibérations alors que vous vous plaignez régulièrement de la durée de nos Conseils. Si vous aviez une autre approche du sujet, nous n'aurions pas toutes ces délibérations dans le cadre de notre Conseil municipal.

Nous voterons donc pour, en regrettant que vous inscriviez encore un effet trompe-l'œil, c'est-à-dire beaucoup de crédits mais peu de réalisations dans l'intérêt de nos concitoyens.

**M. MINETTO.**- Quand on parle de budget, l'argent est fait pour servir le public et pas pour faire de l'assistanat, comme vous le disiez tout à l'heure. Nous ne sommes pas pour l'assistanat, nous sommes pour aider les personnes qui en ont besoin. Vous avez opposé liberté et assistanat. Je dis bien que le budget est là pour. Ma question est la suivante : avez-vous attribué un logement à votre belle-fille justement pour ne pas qu'elle soit dans l'assistanat et qu'après elle puisse être libre de ne pas demander d'argent ? Il faut vraiment que ce soit noté. La fille de la compagne de Monsieur le Maire a eu un appartement en un mois, était-ce de l'assistanat ou pas, Monsieur le Maire ? Expliquez-moi.

**M. le MAIRE.**- Je vous rappelle que, d'une part, je n'attribue pas, il existe une commission qui s'appelle une Caleol. D'autre part, cette Caleol, qui est l'une des premières du Territoire, a mis en place une cotation et une anonymisation pour attribuer les logements.

Avez-vous d'autres choses à nous dire sur le budget ? Monsieur MINETTO, vous sollicitez une nouvelle fois la parole ?

**M. MINETTO.**- Comme on parle du budget et de l'attribution des logements sociaux, le rapport de l'ANCOLS dit que, dans la Caleol de Villemomble, quelque chose pêche : il n'y a pas suffisamment à chaque fois de présentation de dossiers, entre autres, il n'y a pas à chaque fois trois dossiers. Pouvez-vous m'expliquer cela ?

**M. le MAIRE.**- C'est particulièrement vrai pour les dossiers présentés par la DRHIL. Nous avons fait une remarque à l'ANCOLS, qu'elle n'a pas retenue dans son rapport final en disant : « *L'exemple vient toujours d'en haut. Il serait donc bien que vous constituiez suffisamment de dossiers* ».

Une fois que j'ai dit cela, je ne vois toujours pas le rapport avec le budget.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

*Il est procédé au vote électronique – Résultat : Unanimité.*



### **3. DISPOSITIONS RELATIVES A L'APPLICATION DE LA M57 A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

**M. ROLLAND.**- Cette Délibération fait suite à la séance du Conseil municipal du 7 juillet 2022 où était approuvé le passage au référentiel du budget M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. J'ajoute que l'obligation était au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour l'ensemble des collectivités et que nous avons volontairement anticipé pour être en mesure à la fois d'être prêts, d'avoir les prestataires et toute la disponibilité nécessaire.

La nomenclature M57 impose à la collectivité d'adopter un règlement budgétaire et financier, pose le principe de l'amortissement des immobilisations selon la règle du *prorata temporis* (jusqu'à présent, on amortissait un investissement de l'année n qu'à partir de l'année n+1) et autorise les virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

#### Adoption du règlement budgétaire et financier :

Ce document joint en annexe formalise les grands principes budgétaires qui encadrent la gestion comptable et financière de la collectivité, ainsi que les règles internes à la commune.

#### La gestion de l'amortissement des immobilisations au *prorata temporis* :

Les durées d'amortissement sont fixées librement par l'Assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens et il est proposé d'adopter les durées d'amortissements conformément à l'annexe jointe.

La nomenclature M57 impose un changement de méthode comptable puisque jusqu'à présent un bien acquis en cours d'année ne commençait à être amorti qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice suivant, alors qu'avec la M57 l'amortissement d'un bien débute dès sa mise en service.

En revanche, l'Assemblée délibérante peut déroger à cette règle, d'une part dans le cadre de l'amortissement des subventions versées, d'autre part pour les biens de faible valeur et décider de continuer à amortir ces subventions et biens en annuité pleine au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

Depuis la Délibération n° 6 du 30 juin 2017, le seuil en deçà duquel les immobilisations s'amortissent sur un an est fixé à 200 €, il est proposé de porter à 1 000 € ce seuil.

C'est le premier point novateur par rapport à la M14 en dehors de l'orientation générale d'arriver à un compte unique, comme l'ensemble des organismes territoriaux et étatiques.

#### Fongibilité des crédits :

L'instruction M57 permet au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, afin de pouvoir faire face à une dépense urgente.

La limite d'autorisation est fixée à 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement, et Monsieur le Maire est tenu d'informer les membres de l'Assemblée délibérante des mouvements réalisés lors de la plus proche séance du Conseil municipal.

Je réponds à une question posée en Commission des Finances : nous partons sur 7,5 %, ce que permettent les textes mais je rassure tout le monde, vu la contrainte d'équilibrage, aucun mouvement significatif ne pourra être traité par ce dispositif. Si c'est significatif, cela entraînera fatalement une DM. Je rappelle que c'est hors budget RH. En clair, sur 43 M€ de budget de fonctionnement, vous enlevez *grosso modo* 25 M€ et c'est sur la masse restante que s'appliquera ce dispositif.



Les virements de crédits ne sont en revanche pas autorisés pour les crédits relatifs aux dépenses de personnel, qui impliquent obligatoirement une délibération.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'adopter le règlement budgétaire et financier,
- d'adopter les durées d'amortissement conformément à l'annexe jointe,
- de valider le principe du calcul des amortissements au *pro rata temporis*, nous nous rapprochons des pratiques du privé,
- d'aménager la règle du *pro rata temporis* pour les biens de faible valeur,
- de porter à 1 000 € le seuil en deçà duquel les biens de faible valeur s'amortissent sur un an,
- d'autoriser le Maire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Je vous propose de passer au vote sur ce projet de Délibération.

**M. le MAIRE.**- Avant cela, Monsieur CALMÉJANE ?

**M. CALMÉJANE.**- Merci, Monsieur ROLLAND, qui voulait vite passer au vote. Ce sont essentiellement des dispositions techniques que nous avons ce soir, mais qui dit dispositions techniques, dit quelques complexités. Je l'ai évoqué en Commission des Finances pour l'ensemble de nos collègues, il est un peu dommage que nous n'ayons pas eu, si je puis dire, de formation ou d'information sur cette nouvelle nomenclature comptable, qui régira le fonctionnement de nos budgets pour les prochaines années. Sachant que la transition est tout de même importante non seulement dans la lecture mais aussi dans la préparation. D'ailleurs, M. ROLLAND vient d'évoquer l'adoption du règlement budgétaire, les durées d'amortissement, le calcul des amortissements au *pro rata temporis*, les règles du *pro rata* pour les biens de faible valeur est porté à 1 000 € le seuil en deçà duquel les biens de faible valeur s'amortissent sur un an ; ce sont les grandes lignes mais il y a de nombreux autres petits détails qu'il aurait été nécessaire de donner à l'ensemble de nos collègues. Même si tout à l'heure Monsieur le Maire m'a reproché d'être trop technique et de devenir un sous-secrétaire de mairie de ville de province...

**M. le MAIRE.**- Vous l'êtes de nouveau.

**M. CALMÉJANE.**- Permettez tout de même que je termine mon propos. C'est une chose de vouloir diriger, de ne donner aucune information, c'est tout le contraire de ce que j'essaie de faire et de dire à mes collègues et aux Villemombois : intéressez-vous au sujet pour comprendre ce que fait l'exécutif de votre argent. Je regrette qu'il n'y ait pas eu de formation de nos collègues.

**M. le MAIRE.**- Il faut que je vous coupe mais je vous redonne la parole tout de suite. Nous sommes sur une disposition éminemment technique pour le coup. Je veux bien que vous la commentiez et surtout que vous relisiez exactement ce que vient d'énoncer Guy ROLLAND.

**M. CALMÉJANE.**- Il n'a pas dit la même chose.

**M. le MAIRE.**- Quel est l'intérêt politique du sujet ?

**M. CALMÉJANE.**- J'y viens. L'intérêt politique est aussi de respecter les règles inscrites dans ces nouvelles dispositions, d'ailleurs, de mettre en place des AP/CP, c'est-à-dire les autorisations de programme et les crédits de paiement. Vous ne les avez pas mis en place alors que vous vous y étiez engagé sur le budget 2022. Au moment de la Décision Modificative n° 1, tout cela a été balayé et vous avez inscrit l'ensemble des crédits par exemple pour l'église et pour le poste de Police municipale, et de respecter le plan pluriannuel d'investissements



qui est rattaché à ces éléments. C'est dans le politique. Ce n'est pas le tout d'écrire ou de respecter la théorie qui vient de ces éléments de la M57 mais, dans le fonctionnement de la politique communale qui doit être mis en œuvre, vous respectiez aussi les textes.

De la même façon, concernant les 7,5 %, M. ROLLAND nous a promis la caution, je vais être vigilant, je dis que pour la première année, et c'est un acte politique vis-à-vis des services, les 7,5, % étant un maximum prévu par les textes, il aurait été à mon avis prudent, avant c'était zéro, d'arrêter par exemple à 4,5 % ou 5 % en attendant de voir comment cela se passe sur une année. D'entrée de jeu, vous allez au maximum prévu par les textes. C'est votre responsabilité, nous verrons en fin d'année.

**M. le MAIRE.**- Exprimez-le par le vote.

**M. CALMÉJANE.**- Nous avons le droit de discuter, nous sommes dans un Conseil municipal.

**M. le MAIRE.**- Ce n'est pas discuter là...

**M. CALMÉJANE.**- Avez-vous un rendez-vous ?

**M. le MAIRE.**- ...vous répétez exactement les dispositions réglementaires. Restez poli. Vous êtes en train de faire un discours technique. Nous avons déjà eu cette analyse, prenez position. Vous considérez que notre parti pris est le mauvais, c'est-à-dire que ce n'est pas le bon seuil qu'il aurait fallu opter. Exprimez-le par le vote.

**M. CALMÉJANE.**- Je l'exprime aussi par un seuil. Le vote dira oui ou non, il ne dira pas 7,5 % ou 5 %.

**M. le MAIRE.**- Exactement, faites cela. D'autant que je ne sais pas s'il y a d'autres sollicitations de parole dans l'Assemblée ? Il y aura M. MINETTO juste après vous et, derrière, M. BIYOUKAR qui vient de lever la main.

Allez-y, finissez.

**M. CALMÉJANE.**- Je termine par une question avant le vote. Je ne cesse d'être coupé, cela ne va pas faciliter la retranscription. C'est là aussi le respect des personnes, ce qui ne semble pas être un élément fondamental de votre réflexion. Les crédits de dépenses imprévues, en fonctionnement ou en investissements, seront-ils maintenus ou disparaissent-ils des écritures du tableau comptable qui sera présenté dans le cadre du budget 2023 ?

**M. le MAIRE.**- Nous notons la question, nous y répondrons ensuite.

**M. MINETTO.**- Monsieur le Maire, c'est dérangent que M. CALMÉJANE pose des questions mais, visiblement, c'est un sujet qu'il maîtrise. On peut donc entendre le questionnement. Néanmoins, je comprends que cela puisse être dérangent pour vous.

Ma question est la suivante : il nous a été expliqué que cette fongibilité des lignes budgétaires permettait à un moment donné d'adapter en cas de problème, à concurrence de 7,5 %, si j'ai bien compris, maximum et minimum. Autrement dit, si demain nous avons une ligne budgétaire à 100 000 €, nous pourrions la baisser de 7,5 % ou l'augmenter de 7,5 %, c'est bien cela, mais jamais plus ?

J'ai deux autres questions.

Premièrement, il est marqué dans le règlement que nous devons avoir l'information au Conseil municipal suivant mais nous pourrions l'avoir le jour où vous prenez la décision. Il arrive qu'il faille 3 mois avant d'avoir un Conseil municipal, je pense que nous pourrions être informés immédiatement que, dans le cadre d'une urgence, vous avez décidé de bouger des sommes votées en Conseil municipal.



Deuxièmement, sur quel type de budget et sur quel type de ligne budgétaire pensez-vous éventuellement adapter en cours d'année ? Nous avons bien compris que ce n'était pas sur le personnel. M. ROLLAND nous a indiqué en commission que ce n'était pas non plus sur les subventions données aux associations, puisque c'est une Décision et on n'en parle plus. Donc sur quel type de ligne pensez-vous adapter ? Quelle liberté cela vous donne-t-il ?

**M. le MAIRE.**- Monsieur ROLLAND pour les réponses.

**M. ROLLAND.**- Concrètement, c'est essentiellement sur les prestations. Vous pouvez avoir des variations avec des prestataires et être coincés, par exemple dans le contexte actuel sur tout ce qui est énergétique. Il est clair que, même avec la meilleure prévision, vous pouvez avoir des dépassements. On a eu des cas de figure, ainsi que sur des budgets de carburant. Sur des achats extérieurs, nous aurons cette problématique. Je répète que c'est un budget global, constant. Cela signifie que cela ne pourra s'ouvrir que lorsque nous aurons des compensations sur un autre type de prestation. Nous serons dans l'obligation d'équilibrer.

Si vous avez besoin de 10 000 € de plus sur une prestation extérieure pour des cantines, vous devrez trouver 10 000 € de prestations en moins sur du transport ou autre chose de ce type. Ce sera aussi basique que cela.

Petite anecdote, 7,5 % d'un budget hors RH, qui est de 15 M€, cela fait *grosso modo* 1 M€. Or, peu de chapitres budgétaires dépassent 1 M€, la majorité est même inférieure. Ce sont des éléments à la marge et les gros sujets passeront par une DM.

Maintenant, je vais répondre à la question de M. CALMÉJANE, qui me l'a déjà servie deux fois : nous avons volontairement anticipé. C'est dans un contexte réglementaire très contraint. Il fallait d'abord former les agents et faire le développement de l'application. Croyez-moi, il a fallu se dépêcher (heureusement que nous l'avons fait cette année) pour ne pas nous retrouver dans un cul-de-sac, sans prestataire disponible pour le développement.

Je m'en excuse mais nous avons d'abord pensé à former nos agents. Je vous avoue que je n'ai moi-même pas été formé. Je me suis fait informer mais je n'ai pas eu le temps de l'information, et cela me paraissait normal. Ce sont les services qui sont prioritaires. Ce sont eux qui sont opérationnels. Il y a un certain nombre de gens, dans l'ensemble de la collectivité, qui sera obligé de travailler avec cette nomenclature, et pas uniquement la Direction financière.

**M. BIYOUKAR.**- Il existe des commissions municipales, il faut le dire, Monsieur le Maire, elles ne servent à rien. Au vu du contexte national et local que nous subissons, il aurait paru de bon augure d'intégrer les membres de l'opposition, tous les élus siégeant à ce Conseil municipal, à la réflexion et la rédaction de ce règlement régissant la gestion comptable et financière de notre collectivité, de manière à faire profiter des expériences des élus de ce Conseil municipal.

**M. le MAIRE.**- Monsieur BIYOUKAR, vous aviez aussi un autre moyen, si vous vouliez avoir des informations en interne pour mieux suivre, mieux comprendre ou que sais-je, vous étiez dans la majorité, vous en êtes sortis. Je lance le vote.

**M. BIYOUKAR.**- Inaudible.

*Il est procédé au vote électronique – Résultat nominatif relevé par l'administration : 22 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme GALEY, M. MINETTO, M. LABRO, Mme MÉLART et 10 abstentions de Mme LECOEUR, M. HADAD, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON,*



*M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR ; Mme POCHON ne prend pas part au vote.*

#### **4. APPROBATION DE LA DÉLIBÉRATION CADRE POUR L'ANNÉE 2023 PORTANT APPROBATION DE LA LISTE DES BIENS MEUBLES D'UN MONTANT INFÉRIEUR A 500 € TTC CONSTITUANT DES IMMOBILISATIONS PAR NATURE**

**M. ROLLAND.**- Rassurez-vous, je ne vais pas vous relire la liste. Simplement, c'est un dispositif que nous verrons tous les ans puisque, chaque année, doit être mise à jour la Délibération pour voter ce dispositif qui permet de récupérer la TVA sur des investissements inférieurs à 500 € TTC. L'enjeu est de récupérer 16,04 % du montant total. Donc vous avez la liste qui a été mise à jour.

Je réponds tout de suite à une question soulevée en Commission des Finances : avez-vous bien vérifié que, pour les équipements de la Police municipale, il n'y avait pas des sujets de ce type ? Premièrement, nous avons vérifié et passé en dotation des investissements correspondants sur le premier équipement. Deuxièmement, le sujet pourrait se poser sur une ou deux lignes mais ce sont des montants de très faibles valeurs. Le reste, ce sont des consommables que nous ne pouvons pas passer dans cette ligne.

Nous vous donnerons un complément pour la Police municipale, il y a peut-être une ou deux lignes mais tout le reste était bien éligible au dispositif, le reste étant des consommables.

**M. MINETTO.**- Sauf erreur de ma part, les immobilisations doivent être référencées avec un numéro et ainsi de suite. Cela signifie que tout ce qui figure dans la liste sera référencé, numéroté, repéré avec un inventaire chaque mois ou tous les ans ? Comment cela se passe-t-il ?

**M. le MAIRE.**- Oui ce sont des matériels identifiés. Je ne vous cache pas que quelques difficultés peuvent apparaître quand on est vraiment sûr de petits matériels quant à leur identification. En revanche, il y a une exactitude dans le recensement qui a été effectué pour cette Délibération et pour le présenter au contrôle de la légalité.

*Il est procédé au vote électronique – Résultat : Unanimité.*

#### **5. FIXATION DU MONTANT DU FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES (FCCT) POUR LE FINANCEMENT DES CHARGES TRANSFÉRÉES A L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS GRAND EST POUR L'EXERCICE 2022**

**M. ROLLAND.**- L'Établissement public territorial (EPT) Grand Paris Grand Est, créé le 1<sup>er</sup> janvier 2016 par le décret n° 2015-1662 du 11 décembre 2015 exerce depuis cette date, en lieu et place des communes membres, les compétences en matière de Politique de la Ville, d'assainissement et de l'eau, de gestion des déchets ménagers et assimilés, d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et d'élaboration du plan climat-air-énergie – auxquelles sont venues s'ajouter récemment l'aménagement, le développement économique, le renouvellement urbain, les clauses d'insertion et mobilités et habitat.

Depuis le renouvellement des exécutifs en 2020 et l'installation en décembre 2021 de la nouvelle Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT), le montant des contributions des communes n'a pas été révisé.

Compte tenu des enjeux et des incompréhensions exprimées par des élus des assemblées municipales sur la situation financière de l'EPT (qui a fait l'objet d'un audit) et pour réinstaurer un climat de confiance entre les



communes membres et le Territoire mais aussi entre communes, une démarche de clarification a été entreprise dès le début de l'année 2022.

Je rappelle que, normalement, on avait déjà traité ce problème fin 2021.

Un groupe de travail technique associant l'ensemble des villes et l'administration territoriale a été constitué pour que les villes expriment leur position sur l'ensemble des compétences exercées par le territoire, et pour proposer une méthode permettant d'aboutir à une nouvelle évaluation du coût de celles-ci.

Pour mémoire, la contribution de la commune en 2022 s'élève à 150 854 € et se décompose de la manière suivante :

- Compétences transférées en 2016 : 106 731 € au titre des compétences PLU, contrat de ville, et eaux pluviales,
- Compétences transférées en 2018 : 41 311 € au titre de la compétence Aménagement,
- Compétences transférées en 2019 : 2 812 € au titre de la compétence Habitat.

Après trois réunions intermédiaires qui se sont tenues entre le 2 juin et le 26 septembre 2022, avec des groupes de travaux préalables, la CLECT s'est réunie le 18 octobre dernier pour valider différents scénarios de financement et fixer pour chaque commune le nouveau montant de sa contribution pour la période 2023 à 2026.

Le coût de chaque compétence a été évalué ainsi que les charges de structure et des fonctions support de l'EPT, afin de déterminer une cible de financement et définir des clés de répartition garantissant un financement équitable et transparent entre les villes du Territoire.

En outre, les contributions des villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil au titre du « FCCT socle » qu'elles alimentaient depuis 2016 en tant qu'ex-communes membres de la Communauté d'Agglomération de Clichy-Montfermeil, ont fait l'objet d'une révision à la baisse.

Le FCCT « compétence » 2022 qui représentait 4 163 142 € est projeté en 2025 à 6 479 128 €, soit une évolution de 2 315 985 €, hors revalorisations légales ; après l'ensemble des débats qui ont duré plus d'un an.

Le FCCT de la commune 2022 qui correspond à une contribution de 5 € progressera de 221 % d'ici 2025 et s'élèvera à 16 € par habitant.

Après les réunions de travail, cette proposition a été acceptée par 11 communes sur 14, l'une a refusé et deux se sont abstenues.

Je rappelle que, au départ, appelons un chat, un chat, notre contribution avait été évaluée à 5 €, là, elle passe à 16 € alors que la moyenne des contributions en 2022 était à 16 € et que, pour l'ensemble des communes elle passe à 26 €. Nous avons quand même eu une discussion qui nous a permis, même si cela allait dans le sens de l'équilibre, de rester dans une progression et un niveau inférieur à un certain nombre de communes.

Deuxième point du dispositif, cette réévaluation permettra au Territoire de fonctionner et ne pas être en déficit comme il l'est aujourd'hui (il a perdu 800 000 € en fonctionnement en 2001), d'avoir un équilibre et de développer les activités. Il y a eu une discussion pour lisser la montée de ce coût et ne pas l'avoir brutalement dès 2023. Je rappelle que nous avons le sujet en 2022. J'avais présenté dans cette même instance pour la contribution du FCCT de la commune un passage à 380 000 €. Là, nous avons obtenu d'abord que le débat reste figé sur 2022, nous sommes restés à 150 000 €, ensuite, avec ce dispositif qui sera une montée progressive, un



effort significatif du Territoire de près 2 M€ sur deux ans et de 1 M€ l'année suivante. Nous atteindrons alors le niveau maximal correspondant à la stabilité du dispositif en 2025.

Deux options ont été ouvertes : le schéma général avec 50 % d'augmentation en 2023, 80 % en 2024 et une arrivée au palier en 2025.

Pour les communes, ce qui était notre cas puisque l'on avait un peu sous-évalué notre contribution -c'est le moins que l'on puisse dire- qui dépassait 50 % d'augmentation du FCCT visé, nous avons deux options :

- Soit une prise en charge non pas de 50 % en 2023 mais de 25 %,
- soit aucune évolution.

Nous avons regardé les deux options. Je signale que, à ma connaissance, sur les 11 communes, seules 2 refusent d'augmenter en 2023, en contrepartie elles acceptent de monter le seuil à 125 % en 2025 et 2026. Nous avons pris option intermédiaire à 112,5 %. Pourquoi ? Vous avez les chiffres en bas de la Délibération : nous passerions en 2023 à 234 237 €, en 2024 à 417 681 € et, à partir de 2025, à 526 079 € pour redescendre au palier stabilisé qui devrait être à 484 000 €.

Nous n'avons pas souhaité dépasser 500 000 € et ce, pour deux raisons. D'une part, c'est l'hypothèse que nous avons définie dans notre projet de prospective, d'autre part, cela ne nous apparaissait pas être de la saine gestion de repousser le bouchon de cette manière. À ma connaissance, sur l'ensemble des 14 villes, 2 ont pris cette option, certaines ont opté pour la montée immédiate à 50 % d'augmentation, les autres ont pris 25 %.

Je tiens à réitérer que tout cela a fait l'objet d'un consensus assez large, puisque 11 communes sur 14 ont voté, 2 se sont abstenues et une seule était contre.

Je vous propose de délibérer et de voter cette disposition.

**M. CALMÉJANE.**- Puisque M. le MAIRE veut du politique, je vous délivre une information politique. Entre le moment où vous avez envoyé ce dossier aux conseillers municipaux et la tenue de la Commission des Finances, nous avons tenu mardi soir au titre de GPGE une réunion de la Commission Ressources. À l'occasion de la transmission du dossier à l'ordre du jour du 13 décembre, c'est-à-dire mardi, Grand Paris Grand Est a retiré cette Délibération concernant le FCCT suite à la réunion, puisqu'il était pointé notamment par Philippe DALLIER, Conseiller des Pavillons-sous-Bois et ancien Sénateur, les risques juridiques que comporte cette Délibération. Dans sa sagesse, le président de Grand Paris Grand Est a donc retiré cette Délibération. Pour l'instant, nous n'avons plus aucune date la concernant.

En plus, nous avons développé avec Mme VERBEQUE des arguments financiers concernant nos communes. En effet, je veux dire à nos collègues et aux Villemombois qui nous écoutent ce soir que, si nous délibérons favorablement ce soir, c'est le suicide programmé des finances de notre commune. En effet, d'ailleurs en contradiction avec l'indépendance financière des communes, on s'impose une charge financière pluriannuelle. En plus, telle que l'a décrite M. ROLLAND, elle va sur une pente extrêmement importante avec une augmentation de 225 % de notre contribution entre 2023 et 2025 (+293 000 €) ou, si on prend des chiffres plus loin, entre 2022 et 2025 ce sera +376 000 €.

Premier élément, GPGE a retiré cette Délibération. Deuxième élément, comme nous devons délibérer de façon conforme avec ce que Grand Paris Grand Est devra voter, on n'a plus de délibération à GPGE. On n'a donc plus du tout de cohérence et de parallélisme des formes.



En conséquence, je vous demande de retirer cette Délibération en attendant de connaître la position de Grand Paris Grand Est au vu des éléments développés de façon juste et bien pensée au moment de la Commission Ressources de mardi dernier.

Si elle n'était pas retirée comme je le demande au nom de mon groupe, cette Délibération mettrait réellement en péril le fonctionnement de notre commune pour les années à venir.

Par ailleurs, l'audit réalisé par Grand Paris Grand Est en 2021 n'avait pas conclu à ce type de variation de notre FCCT. C'est la méthode interne de Grand Paris Grand Est qui a fait exploser les coûts. Je signale tout de même que l'essentiel de l'augmentation des charges correspond non pas aux compétences transférées mais à des charges de structure et de fonctionnement de Grand Paris Grand Est qui explosent. Les tableaux sont à disposition, vous le verrez. Quand on passe de 4,2 M€ à 6 M€, ce n'est pas le fonctionnement de l'urbanisme, de la Politique de la Ville, etc. ce sont essentiellement les charges de structure de cet organisme administratif qui n'arrête pas de grossir et qui, bien entendu, comme il n'a pas de ressource particulière, vient prendre l'argent dans les budgets des communes. Il est donc tout à fait anormal que nous engagions de façon pluriannuelle le déséquilibre du budget de fonctionnement de notre commune. Si vous le faites voter par votre majorité, Monsieur le Maire, je signale que, cette fois, vous ne pourrez pas dire que c'est de la faute à la guerre en Ukraine ou au prix de l'énergie. Ce sera de votre pure responsabilité.

Ce soir et de façon tout à fait politique, en parallèle des éléments techniques que je viens d'évoquer, je prône la sagesse en demandant de retirer cette Délibération, puisqu'elle n'a plus de fondement du fait que Grand Paris Grand Est a retiré la sienne de son prochain Conseil de Territoire.

J'attends votre réponse pour donner la suite de mon intervention.

**M. le MAIRE.** - Ou pas.

Vous annoncez d'emblée que, ça y est, vous allez faire de la politique mais, la politique, ce n'est pas de dire des mensonges. Il faut faire attention parce que, là, vous oubliez une information essentielle en tenant de mettre le flou dans l'esprit de chacun et en faisant valoir que l'on ne pourrait pas prendre la Délibération parce qu'il n'y aura pas le parallélisme des formes, au motif que le point a été retiré de l'ordre du jour du Conseil de Territoire du 13 décembre prochain. Pourquoi ? Il faut le dire. Un recensement des dates de vote dans les 14 conseils municipaux pour fixer le montant du FCCT 2023 a été effectué et il a été relevé que cinq villes (Coubron, Le Raincy, Noisy-le-Grand, Neuilly-sous-Bois, Vaujours) qui ne vont délibérer que les 14 et 15 décembre prochains. Autrement dit, sachant que trois de ces villes ont pris l'option justement de ne pas concourir au FCCT dès l'année prochaine, il était nécessaire au Territoire - juridiquement parlant - de retirer le point afin d'attendre que tous les conseils municipaux se prononcent avant de délibérer définitivement de façon globale pour les 14 villes.

Il ne faut pas dire n'importe quoi Monsieur CALMÉJANE. Si c'est ce que vous appelez faire de la politique, cela ne va vraiment pas plaire aux gens. Il faut préciser pourquoi le point a été retiré. Tout simplement, certaines villes avaient une date postérieure à celle du Conseil de Territoire alors que ce dernier doit fermer la boucle.

Après, le mensonge éhonté est de dire que les charges de structure certes ont augmenté et que c'est pour cette raison que notre ville doit concourir davantage. En vérité, deux villes concouraient à ces charges de structure (Clichy-sous-Bois et Montfermeil), elles ont vu qu'elles payaient pour tous les autres alors qu'il était préférable, plus honnête d'avoir une meilleure répartition entre les 14 communes.

Je vais vous dire le fond de ma pensée : vous avez été président de la CLECT dans la précédente mandature, vous avez fait exprès de minorer tout ce qui devait être dû au Territoire pour les compétences transférées. Quand même, oser nous dire, alors que nous avons le sujet majeur de l'urbanisme, que la ville de Villemomble ne coûtait que 0,1 % ETP, c'est-à-dire 10 % du temps de travail d'un seul agent. Pourtant, vous avez vous-même dit tout à



l'heure que le sujet de l'urbanisme requérait des moyens humains, du temps à consacrer, en bref du budget mais que vous avez fait le nécessaire « *je ne donne pas beaucoup* », etc. C'était reculer pour mieux sauter parce que, là, nous nous retrouvons dans une situation où il faut avoir le courage de dire qu'il y a un coût.

J'ai pour ma part un autre point de vue concernant l'EPT. Vous ne cessez d'affirmer, avec quelques rares autres collègues au Territoire, que l'EPT ne sert à rien, que c'est une mauvaise loi qui les a créé, qu'il faudrait revenir en arrière, reprendre les compétences, etc. Or, on n'a jamais fait autant d'assainissement (j'en suis Vice-président) sur le territoire de la ville de Villemomble qu'auparavant ; on n'a jamais aussi bien travaillé dans le cadre du relogement concernant le quartier de la Fosse et de Marnaudes que grâce à l'ingénierie de GPGE ; on n'a jamais obtenu autant de choses en termes d'urbanisme dans l'élaboration du PLUi que grâce, en effet, au niveau des agents qui se trouvent au Territoire, notre commune n'aurait pas pu se permettre de mieux travailler encore.

Donc, la politique, c'est de dire vraiment les choses et d'assumer ce que l'on a fait par le passé.

**M. BANCEL.**- Pour le coup, je vais plutôt dans votre sens puisqu'il me semblait avoir compris ce que vous êtes en train d'expliquer. Pour le coup, je serai peut-être plutôt sympa. J'avoue que, pour moi, tout cela est complètement nouveau. Dans un premier temps, je suis surpris de constater que Villemomble paie extrêmement peu par rapport aux autres communes, voire rien, par exemple zéro en mobilité. J'ai cru comprendre du document que nous ne faisons que rattraper notre retard de paiement, en gros, que les autres payaient pour nous, qu'auparavant nous ne payions pas pour des prestations et que, maintenant, nous allons les payer comme tout le monde, si j'ai bien compris ? Même moins que les autres parce que, chaque fois, nous nous positionnons au plancher minimum ?

**M. le MAIRE.**- C'est vulgarisé mais c'est cela. Jusqu'ici, la moyenne de contribution des communes au budget du Territoire était en moyenne de 25 € par habitant. Jusqu'ici, nous donnions 5 € par habitant. Nous allons donc tout simplement nous retrouver dans la moyenne.

**M. BANCEL.**- D'abord, je m'étonne de ce fait, cela ne me paraît pas très juste, naïvement. Quelque part, j'ai l'impression que cela va dans le bon sens, c'est pourquoi j'annonçais que, cette fois, je n'étais pas totalement critique. En revanche, j'ai une question. Peut-être n'ai-je pas compris. Je reprends la note de synthèse : nous avons deux options, l'une où nous payions dès l'année prochaine, la seconde où nous ne payions rien l'année prochaine, c'est plus tard. « *L'option 2 est conçue comme un mécanisme de solidarité en direction des villes (...) pour leur permettre d'amortir sur l'année 2023 la hausse importante des coûts de l'énergie.* »

Nous avons parlé de l'explosion des coûts de l'énergie l'année prochaine, je n'ai plus les chiffres en tête mais, un peu naïvement, je me suis demandé pourquoi nous ne prenions pas l'option 2 sachant que, si des mécanismes nous permettent d'absorber les coûts énergétiques, nous pourrions encore basculer sur l'option 1. J'ai l'impression que nous nous privons d'une option qui nous permettrait de mieux gérer le budget.

**M. ROLLAND.**- L'année dernière, nous avons un risque de payer 380 000 €, en 2018-2019, entre 190 000 € et 200 000 €. Quand on m'explique qu'un arbitrage qui passe notre FCCT à 235 000 € l'année prochain met en difficulté nos finances, je ne suis pas d'accord, c'est une vue malthusienne de l'affaire.

Pourquoi avons-nous opté pour l'option 1 plutôt que pour l'option 2 ? D'une part, nous ne souhaitons pas nous rapprocher de 600 000 €, ne serait-ce que pour 2024 et 2025. Cela nous paraissait une mauvaise gestion par rapport à nos projections.

D'autre part, nous aurions pu prendre tout de suite 50 % de l'augmentation, cela aurait été une autre option mais nous avons tout de même intégré quelques difficultés à boucler le budget.

Je vous donne les enjeux :



Avec la crise énergétique, c'est simple, le budget actuel des fluides + éclairage public en 2022 s'élève grosso modo à 1,4 M€ ou 1,5 M€. +300 % sur le gaz et +130 % sur l'électricité nous amènera joyeusement à -5 M€, voire -5,5 M€.

**M. BANCEL.**- D'où ma question.

**M. ROLLAND.**- Premièrement, je suis désolé mais dire que passer de 150 000 € à 235 000 € quand nous avons un risque de passer à 380 000 € nous mettra en difficulté est faux. Nous avons déjà payé pratiquement ce montant. Deuxièmement, prendre l'option de ne rien payer en 2023 nous paraissait être de la mauvaise gestion.

Je rappelle que, sur les 14 villes, seules deux ou trois ont décidé de ne pas augmenter tout de suite. C'est de la cohérence politique : toutes ont la même difficulté et toutes ont fait l'effort de commencer à se mettre en niveau.

Dernier point, nous étions à 5 €, nous allons passer à 16 €, la moyenne est à 26 € par habitant. Malgré la progression, nous resterons en dessous de la moyenne.

**M. CALMÉJANE.**- Premier élément, vous avez mis en cause mon rôle en tant que président de la CLECT dans la précédente mandature au niveau de Grand Paris Grand Est. J'assume tout à fait mon rôle. D'abord, en tant que président de la CLECT, je n'étais pas tout seul à décider. Non seulement j'étais sous l'autorité des différents présidents de Grand Paris Grand Est, puisque malheureusement Michel TEULET n'a pas été à la fin de son mandat, mais c'était aussi avec l'accord de l'ensemble des personnes qui siégeaient à la CLECT. Mon objectif principal, contrairement à celui que vous défendez, était de protéger les communes de cette « machine » Grand Paris Grand Est qui ne cesse de grandir dans ses frais de structure et qui, contrairement à ce que vous évoquez, n'apporte pas grand-chose si ce n'est du temps, ralentir un certain nombre de processus dans le fonctionnement des collectivités.

Nous le constatons maintenant dans les éléments budgétaires, les communes - pour diverses raisons - ont un peu lâché prise.

Monsieur ROLLAND nous dit que ce n'est pas grave de se rajouter +300 000 € de dépenses. Pourtant, vous nous dites que l'année 2023 sera extrêmement difficile à boucler à cause de l'augmentation de l'énergie et vous ne faites « rien » pour essayer de diminuer les charges autres. Effectivement, par rapport à l'explosion des coûts énergétiques, les montants peuvent paraître faibles mais toute économie de 200 000 € ou 300 000 € éviterait le réel déséquilibre du budget de la commune.

Pour en revenir à ce qui a été dit, votre fonctionnement est assez particulier Monsieur BLUTEAU. Vous nous indiquez tout à l'heure que vous vous réunissiez tous les lundis, que vous discutez, etc. cela donne l'impression de quelque chose de très coordonné à Grand Paris Grand Est. On inscrit à l'ordre du jour de la Commission Ressources le dossier de la CLECT, soit 10 jours, on en discute en commission mardi dernier et, 24 heures après, on s'aperçoit que l'on n'a pas réussi à coordonner les délibérations des différentes communes, tout en prétendant qu'ils se réunissent et se voient régulièrement ? Quand vous m'accusez de mensonge, je vous le renvoie de même niveau, je prétends et je maintiens que c'est le contraire : au cours de cette réunion, à aucun moment le Directeur général ou le président de la Commission des Finances, le Maire de Livry-Gargan, ne nous ont parlé d'un éventuel problème de délai. C'est parce qu'il a été pointé une grave incertitude juridique sur le montage prévu, notamment Philippe DALLIER avait développé un certain nombre d'arguments. Même le plus particulier qu'il a quand même annoncé : quand on voit tous les frais de structure et tous les cadres A, il lui a clairement été dit qu'il n'avait pris attache d'aucun cabinet en face pour voir si le processus mis en place... À la base, c'est purement technique : règle de trois, je te prends de l'argent, j'augmente la masse de Grand Paris Grand Est, j'ai un peu de déficit et j'aurais pu trouver quelques économies pour rentrer dans le budget, après je reventile sur l'ensemble des collectivités avec des clés de répartition. Quelqu'un avec un tableur Excel n'aurait pas besoin de six mois pour le faire.



C'est le paradoxe, c'est parce que l'on a noté une incertitude juridique. Je pense que le Président s'est rendu compte qu'il risquait de voir sa Délibération retoquée assez rapidement. C'était sur le plan purement juridique.

Sur l'autre point, donnez des explications à tout le monde. Quand M. ROLLAND relève un vrai déséquilibre puisque la contribution moyenne était de l'ordre de 20 €, avec des pointes en 2022 pour Clichy-sous-Bois (42 €) et Montfermeil (119,90 €) et que Villemomble était à 5 €. Encore une fois, et j'en assume tout à fait la responsabilité, j'avais donné les chiffres qui correspondaient. Nous n'avions pas plus de postes qui travaillaient sur le PLU, sachant d'ailleurs qu'une partie de la prestation était externalisée pour la préparation du PLU de la commune. C'était la réalité des chiffres. Un certain nombre de communes, comme Rosny-sous-Bois ou Noisy-le-Grand, avait des structures économiques plus importantes, quand elles les ont transférées, elles ont donc amené des chiffres moyens de l'ordre de 13 € pour Noisy-le-Grand et 14 € pour Rosny-sous-Bois. Effectivement, cela fait une différence avec nous mais les contributions beaucoup plus importantes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil sont dues au fait qu'elles ont transféré des choses en provenance de leur ex-Communauté d'agglomération et qu'il fallait bien payer les postes correspondants.

Je rappelle aussi, pour donner un élément d'échelle, que la contribution que vous nous demandez en 2025-2026 est plus élevée que la dotation de solidarité urbaine que la commune reçoit. Autrement dit, nous sommes considérés comme ville pauvre mais on va redonner plus à un Territoire, à comparer à des villes comme Clichy-sous-Bois ou Montfermeil où la DSU et le Fonds de Solidarité dépassent pour la première 25 M€ et environ 15 M€ pour la seconde. Nous ne jouons pas dans la même cour et, dans ces conditions, on peut sembler être généreux vis-à-vis du Territoire.

En plus, quand on a transféré réellement les compétences maintenant exercées par Grand Paris Grand Est, une collectivité comme la nôtre, qui vivait avec son niveau et ses possibilités, tout à fait justement, ne souhaitait pas voir sa contribution augmenter parce que c'était la réalité des dépenses. Cela n'a pas été contesté dans les premiers votes de la CLECT. Là aussi, cela reviendrait à remettre en cause la justesse des premières CLECT, ce qui a été voté en commission, par l'Assemblée du Territoire et contrôlé par les services financiers de l'État et de la Préfecture. Il ne faut pas non plus raconter n'importe quoi pour faire croire que je ne dis pas la vérité.

Il y a un loupé complet de Grand Paris Grand Est, d'une part, vous évoquez un problème de calendrier que je veux bien entendre, d'autre part, le principal problème est que le montage effectué n'est pas juridiquement viable.

En conséquence, je refais la même demande au nom de mon groupe. Si ce n'est pas le cas, nous voterons contre cette Délibération parce que Grand Paris Grand Est ne délibérera pas avant un long moment sur ce sujet. Je ne vois aucune urgence. Ils ont aussi des possibilités financières, pour connaître les éléments budgétaires de Grand Paris Grand Est.

M. BLUTEAU nous annonce que tout va bien sur l'assainissement mais nous avons rendu près de 20 % du budget parce que l'on est incapable d'effectuer un certain nombre de travaux. Un peu comme pour la Ville, on a inscrit beaucoup de dépenses au budget d'assainissement mais, techniquement, on ne sait pas faire et les marchés ne sont pas si simples que cela à passer.

Enfin, Grand Paris Grand Est n'est quand même pas à la rue.

Encore une fois, soit vous la retirez, soit les membres de notre groupe voteront contre.

**M. le MAIRE.** - C'est noté, je mets aux voix.



*Il est procédé au vote électronique – Résultat nominatif relevé par l'administration : 22 voix pour De M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme GALEY, M. LABRO, Mme MÉLART, 10 voix contre de Mme LECOEUR, M. HADAD, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR et 3 abstentions de Mme POCHON, M. MINETTO, M. BANCEL.*

**6 À 13. APPROBATION DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS À INTERVENIR AVEC 8 ASSOCIATIONS PERCEVANT DE LA VILLE UNE SUBVENTION ANNUELLE SUPÉRIEURE A 23 K€, AU TITRE DE L'ANNÉE 2023 ET AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LESDITES CONVENTIONS.**

**M. le MAIRE.**- C'est le corollaire de l'autorisation d'ouverture de crédit de tout à l'heure pour les huit associations les plus importantes que nous subventionnons au-delà de 23 000 €. Pour leur fonctionnement dès le début de l'année prochaine, il convient de leur allouer les 4/12ème de la subvention globale accordée sur l'exercice 2022.

**6. Villemomble-Sports**

**M. le MAIRE.**- Concernant Villemomble-Sports, c'est un montant de 205 000 €.

**M. BANCEL.**- J'ai une remarque pour l'ensemble des approbations de convention, puisque c'est chaque fois un peu le même schéma.

Dans chacune, il est prévu la fourniture d'un rapport au moins trois mois avant le terme de la convention sur les activités de l'année en cours. S'agissant de deniers publics, ces rapports vous ont-ils été transmis par chacune de ces associations pour lesquelles nous allons prolonger les subventions ? Si oui, pouvons-nous les avoir, même maintenant ? Si non, en l'état, je ne vois pas donner un chèque en blanc. C'est le même sujet que celui sur lequel nous avons déjà un énorme désaccord car vous ne voyiez pas le problème de donner 800 000 € à des associations sans aucun document. Même si les associations...

**M. ROLLAND.**- Non.

**M. BANCEL.**- Voulez-vous que je cite l'association et que nous ressortions les comptes-rendus ? Parlons-nous de l'ADEV ?

**M. ACQUAVIVA.**- Les conventions ont été mises mais comme elles ont été remises sous format papier, vous les avez eues sous forme numérique. Elles ont toujours été données en temps et en heure.

**M. BANCEL.**- Je ne dis pas qu'elles n'ont pas été transmises à la mairie, au cabinet mais, à titre personnel, Nathanaël BANCEL, Conseiller municipal, je ne les ai jamais eues. Nous les avons pourtant demandées.

Nous n'allons pas discuter de ce désaccord éternellement, si cela ne vous choque pas de donner de l'argent, des centaines de milliers d'euros à des associations en fermant les yeux, pas de problème, vous êtes responsables de cela. Personnellement, je ne prendrai pas part au vote si je n'ai aucun document, d'autant que l'on va renouveler des conventions qui le prévoient. En résumé, je ne fais que demander l'application desdites conventions que l'on renouvelle.



**M. le MAIRE.**- Je céderai la parole ensuite à François ACQUAVIVA s'il le souhaite mais pour vous répondre d'emblée : concernant Villemomble-Sports, nous avons été destinataire des bilans comptables et du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021. Nous disposons de ces documents depuis l'Assemblée générale, première du nom, qui s'est déroulée sous la conduite de son président Lahoussaine BIYOUKAR.

**M. BIYOUKAR.**- Inaudible.

**M. le MAIRE.**- C'est à ce moment-là que nous avons été destinataires des bilans alors que, théoriquement, nous aurions dû avoir cela au plus tard au 1<sup>er</sup> novembre. Nous les avons bien entendu acceptés.

En termes de rapport moral, mes collègues et moi-même, M. Philippe LABRO en tant que Maire adjoint au Sport, M. Éric MALLET et Mme Concetta LEFEBVRE, avons assisté à l'Assemblée générale au cours de laquelle nous avons ouï les rapports d'activité de l'ensemble des 18 sections moins 1. Voilà en l'état actuel des choses ce que je peux en dire et ce dont nous disposons.

À ce stade de notre échange, je rappelle que certains d'entre nous ne peuvent pas participer à des votes. Juridiquement, nous en avons encore reparlé dans la journée, il conviendrait, un peu comme la fois dernière, que les personnes impliquées au comité directeur ne participent pas au débat, voire soient absentes de la pièce. Maintenant, ce n'est pas l'usage ici à Villemomble. Nous en reparlerons aussi pour les collègues qui ne doivent pas prendre part au vote.

Pour vous répondre : voilà où nous en sommes, la Ville a eu des documents comptables et a assisté à une Assemblée générale, dont elle n'a pas encore été destinataire du compte-rendu.

**M. MINETTO.**- Ce que nous disons là est vrai pour tous les points qui vont suivre, sauf peut-être le CMS, nous nous en expliquerons tout à l'heure.

En fait, c'étaient des contrats d'objectifs, donc non seulement un rapport d'activité et un rapport financier mais aussi des objectifs à atteindre. Tout à l'heure, nous parlerons de l'ADEV, je l'ai évoqué en commission, nous demanderons si les objectifs ont été atteints ou pas. Notre difficulté ce soir est de renouveler des conventions sans visiblement être sûrs que les objectifs qui étaient demandés l'année dernière ont été atteints ou pas. En Commission des Finances, M. ROLLAND a indiqué que cela se résumait à un changement de date et à un renouvellement de convention mais c'est insuffisant. Les objectifs ont-ils été atteints ou non ?

**M. le MAIRE.**- Je vais céder la parole à Guy ROLLAND mais vous voyez la difficulté dans laquelle nous sommes. J'évacue tout de suite une éventuelle interrogation : la majorité municipale a l'intention d'allouer ces 4/12ème. Le fleuron de notre commune, la plus grosse association avec ses 4 300 adhérents doit pouvoir continuer à fonctionner pour ses salariés et le service qu'elle rend à la population et à la commune. En revanche, au moment où je vous parle, je ne dispose effectivement pas du rapport moral alors que la convention le prévoyait.

**M. ROLLAND.**- Fin 2020, nous sommes passés à des conventions annuelles, ce qui nous donne plus de souplesse, de discuter des livrables à fournir et des objectifs. Toutes ces associations ne peuvent pas fonctionner pendant quatre mois en termes de trésorerie sans qu'on leur verse un acompte. Le vote a lieu en mars ou avril.

Nous versons les subventions finales que lorsque nous avons l'ensemble des documents demandés, y compris normalement il faut aussi avoir le rapport moral, le rapport d'activité.

Sur les objectifs de la convention précédente, pour Villemomble-Sports, nous sommes dans la même requalification des objectifs en termes de prestations et de développement du sport. Pour les autres associations,



c'est la même chose. Néanmoins, parce que l'on avait une formulation malencontreuse pour parler des années N et N-1, nous avons indiqué les années et les butées d'échéance en clair.

Pour être très clair, pour Villemomble-Sports, l'ADEV, VHB et autres, ces associations ne peuvent pas fonctionner sans le versement de cet acompte de 4/12<sup>ème</sup>, qui est lié à la mise à jour des conventions.

**M. MINETTO.**- Le document de convention est très clair, des éléments doivent être fournis trois mois avant plus, dans chacune des conventions de manière bien différente, des objectifs. Si je prends la convention de Villemomble Partage ou celle du CMS, chaque fois les objectifs sont bien définis et liés à l'association.

Bien évidemment, cela poserait problème de ne pas renouveler les 4/12<sup>ème</sup> mais ne pouvons-nous pas plutôt voter ces 4/12<sup>ème</sup> et ne pas voter une reconduction de convention quand les documents demandés ne sont pas transmis ?

Rappelez-vous du CMS. Je ne veux pas remuer le couteau dans la plaie mais vous avez participé au CA, vous avez voté des documents où la municipalité donnait de l'argent alors qu'il n'y avait pas les documents. Si vous avez fait des conventions et si dès la première année on ne respecte pas ce qui est écrit dans la convention, excusez-moi le terme mais vous allez passer pour des... Non, je n'irai pas plus loin, si non, vous allez m'envoyer au tribunal.

Vous comprenez que vous ne pouvez pas renouveler des conventions si des points n'ont pas été respectés. Si non, nous nous retrouverons dans la même situation que celle du CMS.

Maintenant, on voit que, pour toutes les associations sauf Villemomble Partage, un certain nombre d'élus devra sortir. Pourtant, j'avais compris que vous vouliez changer cela. Néanmoins, ce n'est pas le même débat.

Donc votons les 4/12<sup>ème</sup> mais pas les conventions. Avant de voter les conventions, ayez les documents. Sinon, vous ne serez pas crédité. Par principe et si c'est le cas, nous ne participerons pas au vote. Vous ne serez pas crédible vis-à-vis des associations et vous finirez par renouveler les problèmes précédents.

**M. le MAIRE.**- Vous retiendrez néanmoins que nous faisons force de transparence en vous expliquant exactement ce qu'il se passe. Ce n'est pas parce qu'un membre de l'opposition désormais est Président de cette association, nous disons les choses telles qu'elles sont, si non, ce serait mentir. L'Assemblée générale s'est déroulée tardivement, les comptes ont été établis par l'expert-comptable, puis par le commissaire aux comptes tardivement. Nous avons suivi tout ce processus. Ce qui fait que j'ai les comptes mais que je n'ai pas le rapport d'activité.

**M. MINETTO.**- Mais qu'en est-il des objectifs ?

**M. le MAIRE.**- Mme la Première adjointe vient de me souffler une proposition : il faut que ces associations fonctionnent, vous ne voulez pas voter moralement, etc. pour ma part, j'appelle la majorité municipale à le faire. Je propose qu'avant le vote du budget, qui sera prévu en avril, nous nous voyions en commission, c'est un peu débranché du calendrier municipal, et nous sortons tous les documents. Vous avez les comptes, les rapports moraux et nous les regardons ensemble.

Monsieur MINETTO, qu'en pensez-vous ?

**M. MINETTO.**- Si on veut être crédible et si vous avez décidé de faire des conventions, il faut les tenir jusqu'au bout. Vous avez annoncé des conventions avec des objectifs. Comme en entreprise, il y a des conventions d'objectifs. Cela s'entend, ce n'est pas un problème.

**M. le MAIRE.**- C'est ce que vous avez dit mais que pensez-vous de la proposition ?



**M. MINETTO.**- La proposition est de voter le budget de 4/12<sup>ème</sup> pour que les associations fonctionnent. Nous ne votons pas la convention, nous le ferons lorsque vous aurez les éléments. On anticipe le vote du budget, c'est une évidence.

**M. le MAIRE.**- Il est compliqué de ne pas convenir de choses et de donner quand même l'argent. C'est pour cette raison que nous vous proposons un mixte, qui permet d'autoriser la collectivité à allouer la subvention de fonctionnement pour le début d'année et de reprendre.

Pourquoi avons-nous repris annuellement le sujet ? Nous voulons précisément avoir un regard le plus affûté possible, avec pas forcément le montant de l'année précédente.

**M. MINETTO.**- S'agissant d'argent public, c'est normal.

**M. le MAIRE.**- Voilà ce que nous vous proposons : une fois que nous aurons compilé tous ces éléments, rencontrons-nous avant le vote du budget.

**M. BANCEL.**- Peut-être tout le monde n'a-t-il pas les conventions en tête, je prends donc celle de Villemomble-Sports parce que c'est la première.

**M. le MAIRE.**- Cela aurait pu être une autre.

**M. BANCEL.**- Je lis que « *Villemomble-Sports s'engage à fournir au moins trois mois avant le terme de la convention un bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif de ses activités, se conformant à l'article 3 de la présente convention (objectifs) à l'appui de ce bilan et après avoir éventuellement demandé des pièces justificatives complémentaires...* »

Dans la convention, il est prévu que la municipalité reçoive les éléments trois mois avant. J'entends votre volonté de trouver un compromis. Le fait est que vous avez la majorité, il n'y aura donc pas de problème, on vous laisse aller, vous engagez votre responsabilité, dont acte.

Je note la bonne volonté de réunir une commission avant le vote du budget, nous sommes preneurs.

Pour autant, sommes-nous d'accord pour faire passer des messages aux associations concernées pour l'année prochaine (sachant que, au regard de la composition du Conseil municipal, je pense que nous sommes bien placés pour transmettre des messages) qu'il serait bien qu'y compris l'article 9 de la convention soit respecté l'année prochaine ?

**M. le MAIRE.**- C'est le B.A.BA.

**M. BANCEL.**- Nous ne prendrons pas part au vote.

**M. CALMÉJANE.**- Pour détendre un peu par rapport à tout le débat et notamment Villemomble-Sports, d'ailleurs, M. le MAIRE a fait un acte manqué : dans la note d'information, on peut lire « *convention d'objectifs et de moyens pour 2022* ». J'ai vérifié la Délibération, c'est bien écrit 2023.

Je considère que la proposition du groupe de M. MINETTO serait de sagesse. D'abord, votons les moyens financiers, je l'ai dit tout à l'heure, je regrette une fois de plus que près d'un tiers de nos délibérations de ce soir vient de votre façon de voter le budget tardivement. Ensuite, nous nous laissons un peu plus de temps pour vérifier que ce qui était prévu sur l'année 2022 a bien été exécuté. Il y a l'acte administratif et l'acte financier.



**M. le MAIRE.**- C'est embêtant parce que, autant je militais pour que vous puissiez devenir Secrétaire général quelque part, autant, là, ce n'est pas possible. Je le répète : nous ne pouvons pas allouer une somme sans un document juridique.

**Mme POCHON.**- Nous pouvons néanmoins allouer des sommes alors que les règles ne sont pas respectées.

**M. le MAIRE.**- Ce n'est pas techniquement possible.

Nous arrivons à peu près à une solution entre nous ce soir : allouons le budget de fonctionnement de ces huit associations, puis, l'engagement sera tenu, nous nous verrons, quitte à ce que ce soit non pas en Commission Vie Locale *stricto sensu* mais dans une commission plus élargie de manière que tous les collègues intéressés par le sujet puissent se prendre deux ou trois heures à regarder les rapports, les informations, etc. et faire un travail en commun.

Je sou mets aux voix.

Je veux bien vous céder la parole, monsieur BIYOUKAR car il y a une erreur matérielle : en effet, je crois que Mmes VERBEQUE et LECOEUR n'ont jamais fait partie du comité directeur de VS.

**M. BIYOUKAR.**- C'est cela.

*Il est procédé au vote électronique – Résultat nominatif relevé par l'administration : 18 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. MAHMOUD, Mme HECK, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. HADAD, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART et 9 abstentions (celles de Mme LECOEUR, M. GERBAUD, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE). M. MALLET, Mme LEFEBVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. BIYOUKAR et M. BANCEL ne prennent pas part au vote.*

Pouvons-nous avancer et dire la même chose pour les associations suivantes, hormis le Centre médico-social Marcel Hanra où j'ai cru comprendre qu'il y avait des demandes d'intervention.

**M. CALMÉJANE.**- Avant d'aller directement au centre médico-social, j'ai une question : selon ses communications, elle s'aperçoit soit ADEV soit ADEEV. Donc l'ADEV a-t-elle changé de statut ? Avec qui a-t-on contracté ? Si les statuts ont changé, nous aimerions avoir les nouveaux.

**M. le MAIRE.**- Nous sollicitons son éminent Président fondateur pour avoir une petite explication.

**M. ACQUAVIVA.**- Les statuts n'ont absolument pas changé, cela s'écrit ADEV mais, comme tous les noms de domaine ADEV étaient tous pris en .org, .fr et autre, nous avons été obligés de mettre ADEEV en communication pour avoir des noms de domaine et être à jour dans les outils modernes.

**M. le MAIRE.**- La réponse est donnée.

Je vous propose de rester dans l'ordre qui nous était soumis.

## 7. Villemomble Handball

**Mme POCHON.**- C'est pareil, nous n'avons pas les documents.

**M. le MAIRE.**- L'Assemblée générale s'est déroulée en juin, si ma mémoire est bonne et nous avons été destinataire des documents en temps et en heure. Même le Commissaire aux Comptes était présent et a présenté son rapport. VHB est donc dans les clous.



**M. MINETTO.**- Nous avons donc la possibilité de voir les documents ? J'avais demandé à M. ROLLAND de mettre à disposition les documents en Conseil municipal.

**M. le MAIRE.**- Nous vous les fournirons ensuite, je ne les ai pas tout de suite. Il est 22 h 18, la mairie est fermée.

*Il est procédé au vote électronique – Résultat nominatif relevé par l'administration : 21 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. HADAD, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART et 8 abstentions de Mme LECOEUR, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE. M. GERBAUD, Mme POCHON, M. MINETTO, M. BIYOUKAR et M. BANCEL ne prennent pas part au vote.*

### **8. Mission Locale de Gagny/Villemomble/Les Pavillons-sous-Bois**

**M. le MAIRE.**- Nous lançons le vote.

*Il est procédé au vote électronique – Résultat nominatif relevé par l'administration : 19 voix pour de Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, Mme CÉDÉCIAS, M. HADAD, Mme LEFEBVRE, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART et 8 abstentions de Mme LECOEUR, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE. M. BLUTEAU, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, M. FITAMANT, Mme POCHON, M. MINETTO et M. BANCEL ne prennent pas part au vote.*

### **9. Association pour le Développement Économique Entrepreneurial Commercial et de l'Emploi à Villemomble**

**M. le MAIRE.**- Nous nous intéressons maintenant à l'ADEEV.

**M. MINETTO.**- Vu le nombre de conseillers municipaux et d'adjoints adhérents à l'ADEEV, nous pouvons imaginer que vous avez eu tous les documents et que le contrat d'objectifs est rempli ?

**M. le PRÉSIDENT.**- La réponse est oui.

**M. MINETTO.**- Nous avons des questions sur le contrat d'objectifs « *action de partenariat entre l'ADEEV et les missions locales « avec ses actions de complémentarité avec Pôle Emploi » « son rôle de porteur pour Villemomble du programme Cité de l'Emploi »*. Il y a de nombreux points et on ne nous a pas transmis les documents pour vérifier que cette convention était bien respectée. Cela ne sert à rien d'établir des règles si elles ne sont pas respectées.

**M. le MAIRE.**- L'essentiel de la règle à respecter est de fournir à la collectivité locale la convention. Vous réclamez votre droit d'opposant à avoir toutes les informations.

**M. MINETTO.**- Non, les objectifs ont-ils été respectés ?

**Mme POCHON.**- Inaudible

**M. le MAIRE.**- On ne vous entend pas bien madame POCHON, je vais donc retraduire vos propos. J'entends que vous souhaitez avoir des documents et un maximum d'information, etc. vous restez quand même aujourd'hui minoritaires, ce qui fait que...



**Mme POCHON.**- Inaudible

**M. le MAIRE.**- ...vous pouvez voter comme bon vous semble, vous opposez aux choses et considérer que vous n'avez pas suffisamment d'informations. Vous pouvez éventuellement aussi, mais je sais que vous avez un problème de confiance, me croire sur parole.

**Mme POCHON.**- Ah non !

**M. le MAIRE.**- Je vous le dis assez sincèrement : il faudrait aussi restreindre votre demande pantagruélique de documents et d'informations, surtout lorsque vous souhaitez que ce soit en papier.

**M. BANCEL.**- Inaudible

**M. le MAIRE.**- J'ai vu la mise à disposition de l'ensemble des documents papier qu'il a fallu fournir aux présidents de groupe, c'est réglementaire, et à certains de nos collègues qui ont souhaité l'avoir sous format papier. Je rappelle que l'ensemble des documents qui vous ont été fournis faisaient 850 pages. Il a fallu donner cela à Mme BERGOUGNIOU, Mme LECOEUR, M. CALMÉJANE M. MINETTO et M. BIYOUKAR. Vous imaginez bien la consommation, c'est la forêt d'Orléans qu'on va abattre chaque fois si nous devons fournir tous ces documents.

**M. BANCEL.**- Par courriel, cela suffit.

**M. le MAIRE.**- C'est ce qui est pénible entre nous, c'est-à-dire que j'entends les arguments, je m'astreins à la plus grande transparence et les explications les plus claires possible mais cela ne suffit jamais avec vous.

**M. BANCEL.**- Sur l'ADEV, nous n'avons rien.

**M. le MAIRE.**- Nous n'allons pas refaire l'histoire, je vais aller vite pour passer directement au vote mais : le règlement intérieur, bonne fille, je me suis dit que nous pourrions le faire ensemble, vous avez vraiment été productifs, vous avez amené des idées, etc. j'ai pratiquement approuvé tout ce que vous me proposiez, deux éléments ne vous plaisaient pas, et... vous avez voté contre le règlement intérieur.

**M. CALMÉJANE.**- Inaudible.

**M. le MAIRE.**- Je suis de bon état d'esprit. Mais nous n'allons pas coconstruire, je ne vais pas reprendre ma parole envers les électeurs en adoptant votre façon de faire et vos points de vue mais vous ne pouvez pas me retirer le fait d'essayer de trouver sinon des compromis, en tout cas l'intérêt général pour tous. Là, une nouvelle fois, vous réclamez des documents, très honnêtement je ne vais pas demander à l'administration de nous les sortir pour que vous puissiez tout de suite les avoir et que vous puissiez les consulter avant de vous prononcer. Maintenant, je lance le vote.

**Mme POCHON.**- Nous les avons réclamés, vous n'aviez qu'à nous dire de venir les consulter. Votre cabinet le sait très bien, nous nous sommes déplacés pour les subventions aux associations. Vous n'avez absolument aucune transparence. Mais nous viendrons maintenant les consulter, vous nous direz quand ce sera possible.

**M. BANCEL.**- Depuis le début, nous n'avons jamais rien eu.

**Mme POCHON.**- Dites-nous quand nous pourrons les consulter, nous le ferons post-Conseil municipal.

**M. MINETTO.**- Vous instaurez des règles que vous ne respectez pas.



*Il est procédé au vote électronique – Résultat nominatif relevé par l'administration : 18 voix pour de M. BLUTEAU, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme VENACTER, Mme CÉDÉCIAS, M. HADAD, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART et 8 abstentions de Mme LECOEUR, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, Mme PAOLANTONACCI, Mme SERONDE, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme LEFEBVRE, Mme POCHON, M. MINETTO et M. BANCEL ne prennent pas part au vote.*

## 10. Centre médico-social Marcel Hanra

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des prises de parole ?

**M. CALMÉJANE.**- M. ROLLAND a essayé de nous expliquer le pourquoi du comment des 66 666,66 € mais il est tout de suite visible dans la note d'information que, contrairement aux autres associations, il n'est pas indiqué 4/12<sup>ème</sup>. Ce montant représente 8/12<sup>ème</sup> de la subvention de base ou 4/12<sup>ème</sup> de la subvention de la base plus la subvention exceptionnelle de 100 000 € qui a été votée à l'occasion d'une séance complémentaire. Or, je rappelle que les textes ne permettent le versement que sur la base.

Si comme nous l'a expliqué M. ROLLAND en Commission des Finances, le Centre médico-social Marcel Hanra a un problème de trésorerie pour les quatre premiers mois, il existe d'autres solutions que ce vote qui ne sera pas légal dans sa forme, puisque l'on ne vote les avances de subvention que sur la base de la subvention primaire et non pas sur la primaire plus la subvention exceptionnelle.

Cette Délibération n'étant pas conforme, nous nous abstenons aussi. Nous ne voudrions pas tuer le CMS. Et encore, quand on écoute les engagements de M. BLUTEAU, en Assemblée générale du Centre médico-social comme tout à l'heure à la CLECT, il engage de façon pluriannuelle les finances de la commune sur son budget de fonctionnement en disant en Assemblée générale « *ne vous inquiétez pas, je m'engage à verser 200 000 € pour les quatre années à venir* », c'est un pouvoir qu'il n'a pas. Il n'a pas délégation pour s'engager sur plusieurs années, c'est le vote du budget qui le permet.

Vis-à-vis de cette subvention, ce qui est présenté dans la note et dans la Délibération n'est pas juste puisque l'on ne délibère les avances de subvention que sur les subventions de base.

**M. le MAIRE.**- Je reviens au principe simple de mes questions : souhaitez-vous que le centre médico-social Marcel Hanra soit sauvé et poursuive son action publique ? Oui ou non ?

**Mme POCHON.**- C'est pervers.

**M. le MAIRE.**- Je vous laisse réfléchir, M. MINETTO a sollicité la parole avant.

**M. MINETTO.**- Comme nous sommes restés jusqu'au bout de l'Assemblée générale du central Marcel Hanra, contraire à vous, nous avons l'ensemble des éléments. Là, nous sommes informés et, comme nous voulons sauver ce Centre Marcel Hanra, nous voterons pour.

**M. le MAIRE.**- Voilà, là, c'est clair.

**M. CALMÉJANE.**- Je vous ai donné l'avis de mon groupe et je dis qu'il existe d'autres solutions pour aider financièrement les quatre premiers mois 2023 le centre sans faire une infraction à la Délibération présentée ce soir. Vous ne prenez pas les bons outils pour aider le centre médico-social. Je le dis, je le répète, vous ne voulez pas l'entendre.



Contrairement à ce que vous laissez supposer, je ne veux pas la mort du centre médico-social. J'ai également participé à l'Assemblée générale et, comme M. MINETTO, je suis resté jusqu'à la fin. Cela nous a permis par exemple de constater par exemple, ce que vous n'avez pas relevé par rapport à d'autres associations, l'absence d'un budget prévisionnel 2023. Je l'attends toujours.

Nous avons eu le compte-rendu, merci Madame FITAMANT mais, lors de cette Assemblée, nous n'avions pas de budget prévisionnel, donc nous ne connaissons même pas les besoins pour 2023.

Je reste sur ma position et celle de mon groupe : nous nous abstenons parce que nous ne voulons pas participer à une infraction aux règles des votes par anticipation des subventions aux associations.

**M. le MAIRE.**- C'est entendu, j'ouvre le vote mais laisse néanmoins M. MINETTO nous parler.

**M. MINETTO.**- Nous voulions juste indiquer que le travail fait par M. MASURE et Mme FITAMANT est de qualité. Nous espérons sincèrement que ce centre sera sauvé rapidement.

**M. le MAIRE.**- Nous prenons le compliment. Nous pouvons y adjoindre les autres membres du Bureau, M. ROLLAND, Mme PAGANELLI qui est trésorière car ils ne ménagent pas leur peine non plus.

**M. MINETTO.**- Vous avez tout à fait raison.

*Il est procédé au vote électronique – Résultat nominatif relevé par l'administration : 19 voix pour de M. BLUTEAU, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, M. MALLET, M. GERBAUD, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, Mme LEFEBVRE, M. AVRAMOVIC, Mme POCHON, M. MINETTO, M. LABRO, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART, M. BANCEL et 8 abstentions de Mme LECOEUR, Mme BERGOUIGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE. Mme PAOLANTONACCI, Mme HECK, Mme FITAMANT, M. ROLLAND, M. HADAD, M. FITAMANT ne prennent pas part au vote.*

## 11. Association artistique et culturelle de Villemomble (AACV)

**M. le MAIRE.**- Même chose concernant l'AACV pour la somme de 4 000 €.

J'ouvre le scrutin.

**M. MINETTO.**- Nous n'avons pas de document.

**M. le MAIRE.**- Je rappelle que l'Assemblée générale se déroule demain matin.

**M. MINETTO.**- Vous n'avez donc pas pu recevoir les documents.

*Il est procédé au vote électronique – Résultat nominatif relevé par l'administration : 19 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. HADAD, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART et 8 abstentions de Mme LECOEUR, Mme BERGOUIGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE. Mme HECK, Mme SERONDE, M. ROLLAND, Mme POCHON, M. MINETTO, M. BANCEL ne prennent pas part au vote.*

## 12. Club Geneviève Bergougniou "Loisirs Retraités"

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il des interventions ?



**M. CALMÉJANE.**- À l'occasion de cette Délibération, nous souhaitons avoir des informations sur le devenir du club. Il semble que vous souhaitiez imposer une nouvelle organisation au détriment des activités portées par le club à l'occasion du départ de la directrice et cela, au détriment des adhérents. Les personnes âgées de Villemomble après une longue période de confinement, qu'ils ont subie de plein fouet, ont besoin de se retrouver et de partager des activités ensemble.

Nous souhaitons connaître votre avis puisque vous siégez au Conseil d'administration sur les éléments d'orientations générale et financière du Club Geneviève Bergougniou avant de voter.

**M. le MAIRE.**- Ce que vous venez dénoncer à l'instant est grandement faux. Il n'y a absolument aucune volonté notre part de faire du mal à ce club. C'est bien tout le contraire. Avec Françoise SERONDE, nous allons œuvrer, elle a encore eu Mme la Présidente au téléphone ce matin je crois, nous sommes parfaitement en contact et en bonne entente. Il n'y a pas de malveillance.

Le Club Geneviève Bergougniou existe depuis 1983, il compte à ce jour 162 adhérents qui se répartissent en différentes activités (piscine, tarot, billard, tennis de table, couture, théâtres, j'en passe et des meilleurs). Nous sommes membres du Conseil d'administration avec Françoise POLONI et Isabelle HECK, ce qui nous a conduits à faire tenir un Conseil d'administration puisque le Bureau de l'association aujourd'hui n'est plus constitué que de sa Présidente. En effet, les membres du Bureau (secrétaire, secrétaire adjoint, trésorier adjoint et très récemment le trésorier) ont démissionné tour à tour du bureau et de l'association.

Vous l'avez parfaitement tous compris, la situation du Covid-19, notamment pour nos seniors, a conduit beaucoup d'entre eux à changer leur mode de fonctionnement, à moins fréquenter craignant la promiscuité, le fait d'être susceptible de contracter la maladie. Il a donc été constaté une désaffection de certaines de ses activités.

Lors du Conseil d'administration qui s'est tenu la semaine dernière, nous avons constaté qu'il n'y avait plus que quatre personnes à l'atelier couture, que quatre personnes à l'atelier théâtre. Bref, une désaffection des activités. Nous avons proposé à la Présidente de tenir une Assemblée générale extraordinaire en ce sens où elle a tout son Bureau à recomposer, en tout cas de voir une nouvelle direction s'installer.

La volonté de la commune est tout à fait ferme et claire : je souhaite que l'association du Club Geneviève Bergougniou perdure. Maintenant, je me rends compte des difficultés.

J'ai donc indiqué à son actuelle présidente que, parce qu'il y a des activités similaires et surtout un public commun, qui peut se retrouver avec celui que nous touchons au travers des actions du CCAS, nous puissions prêter main-forte. La directrice a donné sa démission. Elle est effective au 31 décembre, il y a donc un poste à pourvoir. Faut-il le pourvoir ? Faut-il, comme c'est arrivé par le passé, que la collectivité que je représente, celle de la Ville, celle du CCAS mette à disposition un moyen pour compenser ? Je crois que la synergie est possible entre les structures associatives que sont le Club et le CCAS. L'endroit même du Club, avenue Detouche, qui est celui de l'ancien bureau de Poste, est une place en or pour toucher au plus près la population adhérente de l'association, touchée aussi par l'action sociale du CCAS.

Voilà exactement où nous en sommes. Il n'y a pas de volonté de voir disparaître une association. Tout au contraire, il y a une volonté, comme on l'a fait un peu avec le CMS, que la puissance publique aide justement cette association à perdurer, à se transformer, à s'adapter pour permettre à nos seniors de vivre leur retraite dans les meilleures conditions.

**M. MINETTO.**- Nous transmettrons votre message aux adhérents du Club Bergougniou qui nous ont interpellés et qui étaient inquiets.



**M. CALMÉJANE.**- Heureusement que nous avons posé la question.

**M. MINETTO.**- Nous allons la poser tous les deux.

**M. le MAIRE.**- Nous votons.

*Il est procédé au vote électronique – Résultat nominatif relevé par l'administration : 20 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. HADAD, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART et 8 abstentions de Mme LECOEUR, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, Mme HECK, Mme POLONI, Mme POCHON, M. MINETTO, M. BIYOUKAR, M. BANCEL ne prennent pas part au vote.*

### 13. Association Villemomble Partage

**M. le MAIRE.**- À moins que nous ayons des informations erronées, personne ici ne fait partie des instances dirigeantes de Villemomble Partage.

**M. MINETTO.**- Impliqués, oui mais ne faisant pas partie des instances dirigeantes.

J'ai juste une remarque : en ce moment, on renouvelle un budget. Pour avoir fait la dernière collecte qui était bien moindre que les autres, c'est-à-dire que l'ensemble de la population, ceux qui donnent également, donnent moins. Il nous semble important qu'au prochain budget on pense peut-être à réhausser la subvention de l'association Villemomble Partage. Je parle non pas en leur nom mais en tant que bénévole qui donne un coup de main. De la même manière, il faudra aussi penser à augmenter la dotation faite au Resto du cœur.

**M. le MAIRE.**- Il ne vous a pas échappé que, de notre propre initiative, l'année dernière ou même celle d'avant, nous avons augmenté la subvention à Villemomble Partage.

**M. MINETTO.**- Nous pensons que c'est encore pire.

**Mme POCHON.**- Demandez-leur le nombre de bénéficiaires.

**M. le MAIRE.**- Nous le connaissons bien puisque, avec Mme SERONDE en Commission FSE, nous adressons des familles pour bénéficier justement de l'aide alimentaire. Nous avons conscience du nombre grandissant. Nous n'en sommes pas à ce que nous allons allouer pour l'exercice 2023, nous en sommes au sujet de la trésorerie. Pour les 4/12<sup>ème</sup>, je vous propose de voter en ce sens.

*Il est procédé au vote électronique – Résultat nominatif relevé par l'administration : 26 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. HADAD, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme POCHON, M. MINETTO, M. LABRO, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART, M. BANCEL et 8 abstentions de Mme LECOEUR, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE.*



#### **14. FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX DES AUTORISATIONS DE TOURNAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VILLEMOMBLE APPLICABLES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

**M. le MAIRE.**- Il est proposé au Conseil municipal de réviser de +10 % les tarifs des autorisations de tournage pour l'année 2023.

Y a-t-il des prises de parole ? Je n'en vois pas, nous mettons aux voix.

*Il est procédé au vote électronique – Résultat nominatif relevé par l'administration : 33 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. HADAD, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme Pochon, M. MINETTO, M. LABRO, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART, M. BANCEL et 1 abstention de M. KALANYAN.*

#### **15. AVANCE DE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, AU TITRE DE L'ANNÉE 2023**

**M. le MAIRE.**- Elle représentait en 2022 un montant global de 700 000 €, il vous est proposé de faire une avance à hauteur de 175 000 €.

Je mets au vote, je note une coquille : Mme LECOEUR n'est plus administratrice.

*Il est procédé au vote électronique – Résultat nominatif relevé par l'administration : 19 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA, M. HADAD, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. MINETTO, M. LABRO, Mme MÉLART, M. BANCEL et 6 abstentions de Mme LECOEUR, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme VERBEQUE, Mme VENACTER, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. CALMÉJANE, M. KALANYAN, M. BIYOUKAR ne prennent pas part au vote.*

#### **16. REPRISE SUR PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES DOUTEUSES**

**M. le MAIRE.**- Je recède la parole à M. ROLLAND pour nous expliquer cela.

**M. ROLLAND.**- Dans le cadre de la transparence des comptes et de la crédibilité des résultats, nous devons provisionner les risques pour créances douteuses.

Au Budget Primitif 2022, nous avons provisionné 37 591 €, la commune doit provisionner *a minima* 15 % du montant résiduel et nous proposons par sécurité d'aller au-delà.

L'évaluation de la provision nécessaire est estimée en appliquant pour chaque année un pourcentage théorique de risque de non-recouvrement :

Hypothèse 1 : provision à hauteur de 14 963,92 €.

Hypothèse 2 : provision à hauteur de 8 911,94 €.

Hypothèse 3 : provision à hauteur de 7 588,96 €.



Nous proposons de prendre l'hypothèse haute à 14 963 €. Comme au budget, nous avons voté une provision initiale de 37 591 €, nous pouvons effectuer une reprise sur provision de 22 628 € qui sera donc comptabilisée en recette au compte 7817.

C'est une recette additionnelle car nous avons provisionné un risque à hauteur de 37 000 € et qu'il s'avère être au maximum à 14 963 €.

**M. BANCEL.**- Au regard du contexte économique, cela semble être une bonne démarche, tristement.

J'ai une question subsidiaire de compréhension : S'agit-il juste d'une opération comptable, c'est-à-dire qu'une remise gracieuse est envisagée, ou d'un exercice comptable pour éviter un « trou » en fin d'année budgétaire ?

**M. ROLLAND.**- Ce n'est pas une remise gracieuse. C'est une réévaluation du risque. Nous avons provisionné un niveau plus élevé. Nous restons en créances douteuses mais nous en revoyons le niveau à la baisse.

Depuis trois ans, nous avons diminué régulièrement le niveau des créances douteuses et des créances irrécouvrables. C'est comptable mais nous avons pris des dispositions pour mieux cerner le risque. Autrement dit, nous gardons une prudence mais l'évaluation actualisée donne un niveau plus faible que la provision.

**M. BANCEL.**- J'ai compris que c'était pour une provision pour risque mais le jour où ce risque sera avéré, au moins partiellement, que se passera-t-il ? Est-ce une opération comptable où l'on se sert de la provision pour risque pour équilibrer le budget ou annulera-t-on la dette les créances non recouvrées à ce moment-là ?

**M. ROLLAND.**- En bout de course, sur le reliquat de 14 963 €, soit on récupère totalement les créances, soit une partie est définitivement perdue. À ce moment-là, on le constatera dans un équilibre comptable et le solde passera en créance irrécouvrable.

Je tiens à dire que nous suivons cela de façon extrêmement prudente depuis deux ans. Dans le contexte actuel, nous surveillerons cela de façon encore plus attentive.

**M. le MAIRE.**- Merci beaucoup pour ces explications, nous passons aux voix.

*Il est procédé au vote électronique – Résultat nominatif relevé par l'administration : 34 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. HADAD, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, M. LABRO, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART, M. BANCEL. Mme GALEY ne prend pas part au vote.*

#### **17. APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DE VILLEMOMBLE POUR LE FONCTIONNEMENT MATÉRIEL DES CLASSES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION DE L'ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-JULIENNE DU GROUPE SCOLAIRE DES SERVITES DE MARIE SISE A VILLEMOMBLE ET AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION**

**M. le MAIRE.**- Madame POCHON ?

**Mme POCHON.**- Comme vous vous y attendez, je crois que nous ne pouvons que regretter que le Gouvernement ait étendu ses financements à la maternelle d'écoles privées. C'est une somme importante pour la commune : 86 904 € pour 72 élèves. Je pense que nous avons sur la ville des établissements scolaires de



qualité, qui ne nécessitent pas forcément que les Villemomblois aillent en maternelle privée. Cela coûte à la commune.

En ce qui nous concerne, nous sommes pour que l'école publique bénéficie de moyens, qui concernent la majorité des enfants. Nous sommes pour le mélange, la mixité et la qualité.

Je tiens à ce qu'il soit inscrit au procès-verbal que nous voterons contre cela. Vous l'approuverez. Nous regrettons que ce soit étendu à la maternelle.

**M. le MAIRE.**- Pour commenter ce que vous venez de dire, faudrait-il alors se poser une question : combien cela nous coûterait-il si nous avions à scolariser ces enfants dans les écoles publiques ? Serait-ce le même coût ? Probablement.

Là, nous sommes sur une décision budgétaire. J'entends ce que vous dites. Vraiment, nous ne referons pas le débat de politique générale de tout à l'heure, là, c'est véritablement idéologique.

**M. MINETTO.**- Cela nous divise.

**M. le MAIRE.**- Ce que je respecte, nous ne sommes pas d'accord sur le fond. Après, c'est une décision contrainte de par la Loi et budgétaire en son sens.

**M. CALMÉJANE.**- Nous voterons pour cette Délibération parce que, contrairement à ce que qui vient d'être dit, nous sommes pour la liberté de choix laissé aux familles.

Effectivement, s'il fallait scolariser ces enfants dans les établissements publics de la commune, cela nous coûterait sûrement plus cher. En effet, au vu du nombre d'enfants scolarisés en maternelle et en primaire, il faudrait augmenter le nombre d'équipements. Il y a le libre choix de la famille, il y a un calcul réglementé, qui a fait l'objet de nombreux arrêts et discussions entre les services de l'État, Conseil d'État et autres, la grille est transparente. Le coût élève correspond, après, il y a le nombre d'enfants scolarisés. Après, c'est un calcul tout bête, qui est l'objet de cette Délibération, donc nous voterons pour.

**M. MINETTO.**- C'est autant d'argent en moins pour l'école publique.

**M. ZARLOWSKI.**- Je me permets un petit complément : je confirme ce que dit M. CALMÉJANE, d'une part, c'est aussi une liberté de pouvoir scolariser ses enfants dans les différentes écoles. D'autre part, je précise que 83 % et 73 % des effectifs respectifs sont villemomblois dans ses écoles. Nous pouvons donc largement considérer que ce sont des écoles villemombloises.

**M. le MAIRE.**- Je mets aux voix.

*Il est procédé au vote électronique – Résultat nominatif relevé par l'administration : 31 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. HADAD, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme BERGOUIGNOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, M. LABRO, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART et 3 voix contre de Mme POCHON, M. MINETTO, M. BANCEL.*



**18. ÉLECTION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE LA VILLE DE VILLEMOMBLE A LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES) DE L'EPT « GRAND PARIS GRAND EST »**

**M. le MAIRE.**- La CLECT est donc l'organe dont nous avons parlé tout à l'heure où nous devons pourvoir un siège suite à la démission de M. Hubert HADAD précédemment.

La majorité municipale vous propose la candidature de M. Jovan AVRAMOVIC.

**M. CALMÉJANE.**- Je suis candidat à ce poste.

**M. le MAIRE.**- Comme c'est un vote de personne, il convient de procéder à un vote à bulletins secrets.

**M. BANCEL.**- Je suis également candidat.

**M. le MAIRE.**- C'est enregistré.

*Il est procédé au vote à bulletins secrets et à son dépouillement par M. FITAMANT et M. GERBAUD.*

**M. le MAIRE.**- Résultat : 1 vote blanc, 3 votes pour M. Nathanaël BANCEL, 10 voix pour M. Patrice CALMÉJANE et 20 voix pour M. AVRAMOVIC.

M. AVRAMOVIC est donc élu, toutes mes félicitations mon cher collègue.

**19. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA LISTE DES DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL ACCORDÉES AUX CONCESSIONNAIRES AUTOMOBILES, AUX COMMERCES DE PRODUITS SURGELÉS ET AUX COMMERCES DE DÉTAIL ALIMENTAIRE POUR L'ANNÉE 2023 A VILLEMOMBLE**

**Mme PAOLANTONACCI.**- Les dérogations au repos dominical pouvaient précédemment être accordées aux commerces de détail, par arrêté du Maire, dans la limite de 5 dimanches par an et par branche d'activités, après consultation des organisations d'employeurs et de salariés intéressés.

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron », a renforcé la compétence du Maire dans le domaine des dérogations au repos dominical.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Maire peut autoriser les commerces de détail à ouvrir de façon ponctuelle dans la limite 12 dimanches par an et par branche d'activités (article L 3132-269 du Code du Travail), après :

- ✓ Consultation des organisations d'employeurs et de salariés intéressés (article R 3132-31 du Code du Travail),
- ✓ Avis du Conseil municipal, qui doit être consulté,
- ✓ Et, à partir de 6 dimanches par an (ce qui est notre cas) avis conforme de l'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont la commune est membre, à savoir la Métropole du Grand Paris (MGP).

La liste de ces dimanches doit toutefois être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Un arrêté du Maire doit ensuite être pris, après avis du Conseil municipal et, lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, après avis conforme de la Métropole du Grand Paris et des syndicats.



Ces avis ont été demandés le 30 juin 2022 aux syndicats et groupement des commerçants (C.F.D.T, C.F.E GCC, C.F.T.C 93, C.G.T 93, F.O 93, Medef, U.C.I.A.V) et le 25 octobre 2022 à la Métropole du Grand Paris.

Au regard des souhaits remontés par ces commerçants (augmentation des activités, opportunités en termes de développement économique et du développement de l'animation de la vie locale), il est demandé au conseil municipal de donner un avis sur la liste des dérogations au repos dominical pour 2023 par branche d'activités, selon le calendrier suivant :

- Pour les concessionnaires automobiles :  
15/01/2023, 12/03/2023, 02/04/2023,  
21/05/2023, 11/06/2023, 25/06/2023,  
02/07/2023, 17/09/2023, 15/10/2023,  
12/11/2023, 26/11/2023 et 10/12/2023

Pour les commerces de détail de produits surgelés :  
10/12/2023, 17/12/2023, 24/12/2023 et 31/12/2023

Pour les commerces de détail alimentaire :  
07/05/2023, 21/05/2023, 28/05/2023,  
03/09/2023, 10/09/2023, 24/09/2023,  
26/11/2023, 03/12/2023, 10/12/2023,  
17/12/2023, 24/12/2023 et 31/12/2023

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette liste.

**M. CALMÉJANE.**- La note évoque l'U.C.I.A.V alors que la Première adjointe, à l'occasion d'une commission, nous a indiqué que l'U.C.I.A.V n'existait plus. Pouvons-nous avoir des précisions ? D'un côté, vous dites que cela n'existe plus, de l'autre côté, vous écrivez que cet organisme a été consulté, alors mort ou vivant ?

**Mme PAOLANTONACCI.**- L'U.C.I.A.V n'existe pas et a été consultée par erreur. Pas de réponse.

**M. le MAIRE.**- Nous mettons aux voix.

*Il est procédé au vote électronique – Résultat nominatif relevé par l'administration : 33 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. HADAD, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, M. LABRO, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART et 1 abstention de M. BANCEL.*

## **20. ADOPTION DE L'AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE VILLE CONCLU ENTRE LA VILLE, L'ÉTAT ET SES PARTENAIRES, AU BÉNÉFICE DES RÉSIDENTS DU QUARTIER PRIORITAIRE SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE VILLEMOMBLE ET AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LEDIT AVENANT**

**M. le MAIRE.**- Le contrat de Ville 2015-2020 de Villemomble a été signé le 9 novembre 2015 par la Ville de Villemomble, l'État, la Région, le Département, l'ARS, la Caisse des dépôts et consignations, la Chambre de commerce et d'industrie, Pôle emploi, la CAF et les organismes HLM.

Depuis sa signature, deux modifications ont déjà été apportées à ce document de cadrage des interventions sur les quartiers en Politique de la Ville :

- Par un premier avenant signé le 18 octobre 2019, le contrat de Ville a été prolongé jusqu'en 2022,



- Par le protocole d'engagements renforcés et réciproques signé le 6 novembre 2019, le pilier économique du contrat de Ville a été révisé.

Afin d'acter cette nouvelle prolongation, un deuxième avenant est rendu nécessaire et doit être signé par moi-même, l'État et l'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est.

Il vous est demandé d'approuver la prolongation du contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2023.

**M. CALMÉJANE.**- Tout à l'heure, nous avons eu un long débat sur les conventions d'objectifs et la réalisation desdits objectifs pour le tissu associatif. Là, il s'agit de bailleurs sociaux, La Sablière et l'OPH, et nous souhaiterions avoir les actions programmées pour 2023 et surtout savoir si les réalisations annoncées en 2021 et 2022 dans les conventions de gestion urbaine et de proximité ont bien été effectuées au bénéfice des résidents. C'est tout de même l'objectif d'une partie de ces conventions. Il y a une exonération de la taxe foncière des bailleurs mais ils doivent en contrepartie utiliser cet argent pour améliorer le cadre de vie des locataires.

**M. FITAMANT.**- Vous soulevez là un vrai sujet. Jusqu'à présent, ces conventions étaient un peu reconduites d'année en année sans de véritables axes directeurs. Le projet vise justement à y réfléchir plus avant de manière à réellement suivre les actions menées dans le cadre surtout de l'exonération de la TFPB, la partie contrat de Ville étant beaucoup mieux cadrée.

Concernant l'exonération de la TFPB, les actions des bailleurs étaient surtout orientées vers de la propreté, l'enlèvement des déchets et nous souhaitons nous pencher sur les priorités données afin de mener beaucoup plus d'actions de prévention et de vraies actions en faveur des habitants. Cette discussion aura lieu très prochainement sous l'égide de la Préfecture. Nous serons effectivement davantage vigilants à l'avenir pour mieux définir des objectifs et mieux les suivre.

**M. CALMÉJANE.**- On aurait pu par exemple demander au président de l'OPH s'il en profiterait pour installer de la vidéo à la Fosse aux Bergers. Peut-être aurons-nous une réponse : c'est oui ou c'est non ?

**M. le MAIRE.**- Siégez-vous au Conseil d'administration de l'OPH ?

**M. CALMÉJANE.**- Je vous pose une question.

**M. le MAIRE.**- Je réponds par une autre question.

**M. CALMÉJANE** Vous n'êtes pourtant pas jésuite ?

**M. le MAIRE.**- Que sous-entendez-vous ?

**M. CALMÉJANE.**- C'est la méthode des Jésuites.

**M. le MAIRE.**- Reprenez la parole, je veux que cela figure au PV.

**M. CALMÉJANE.**- Il n'y a pas de problème, « jésuite » n'est pas un gros mot.

**M. le MAIRE.**- Je sais que ce n'est pas un gros mot.

**M. CALMÉJANE.**- Alors tout va bien, ne vous offusquez pas.

**M. le MAIRE.**- Vous me qualifiez de jésuite.



**M. CALMÉJANE.**- Oui par vos méthodes d'interrogation. Je pose une question simple, vous répondez par une question, cela s'appelle une méthode de jésuite. Vous sortez des mots abracadabrants à Mme POCHON, chacun peut avoir sa propre culture.

**M. BIYOUKAR.**- Je profite de cette Délibération pour émettre une remarque que j'ai déjà faite en Commission Vie Locale, vous m'aviez d'ailleurs coupé la parole et interdit de poser des questions en Commission municipale.

J'interviens donc concernant des contrats de Ville et des appels à projets réalisés par des associations cet automne. Nous évoquions tout à l'heure la situation des services et des nombreux départs, ainsi que les postes vacants. Lors de la Commission Vie Locale, vous nous avez, pendant de très longues minutes, dit que beaucoup de choses avaient été effectuées, que des contrats avaient été signés avec la Préfecture, l'EPT, les institutions. Or, la réalité est que le coordinateur Politique de la Ville prévention de la délinquance est absent depuis plusieurs semaines. Il a le droit de tomber malade. Néanmoins, c'est embêtant pour les associations. Je ne sais pas si mon collègue, M. FITAMANT, en est informé mais, dès le mois d'octobre dernier, des appels à projets ont été manqués par les associations du quartier de la Sablière, un appel à projets a été manqué par le centre social, pilier du quartier Alain Mimoun.

Je remets en cause non pas l'absence de cet agent mais uniquement votre incapacité à assurer la continuité du service public Monsieur le Maire.

**M. FITAMANT.**- M. BIYOUKAR a tout à fait raison, le coordonnateur Politique de la Ville est en arrêt maladie depuis plus d'un mois. Néanmoins, l'ensemble des dossiers a pu être traité, notamment grâce au soutien de l'EPT que je remercie beaucoup pour son implication. Il a pallié en partie au process qui concoure au dépôt des appels à projets de façon que ce soit traité correctement, sans oubli, ainsi que M. DELAPLACE qui s'est fortement investi dans ce sujet pour pallier l'absence de son collaborateur.

**M. le MAIRE.**- Merci pour cette réponse qui remet la vérité en place.

**M. BIYOUKAR.**- Je vais vous donner la vérité monsieur FITAMANT : le centre social a raté un appel à projets au mois d'octobre pour un séjour d'hivers pour les jeunes du quartier des Marnaudes. Voici la vérité.

**M. le PRÉSIDENT.**- C'est bien pour cette raison que je vous ai coupé la parole en commission : dans ce propos que vous répétez publiquement, visiblement, vous reprochez le fait qu'il y a des gens au centre social qui ne font pas de leur travail.

**M. BIYOUKAR.**- Non !

**M. le MAIRE.**- Dans ces conditions et une fois que l'on a répondu au fait, nous vous en déplaît, qu'heureusement, l'EPT était là pour rattraper l'ensemble du sujet appel à projets, en revanche, ce que vous venez de proférer monsieur BIYOUKAR est maintenant su de tous.

J'ouvre aux voix.

**M. BIYOUKAR.**- Inaudible.

**M. le MAIRE.**- Vous ne parlerez pas fort, vous n'avez pas la parole et nous pouvons voter.

**M. BIYOUKAR.**- Inaudible.

**M. le MAIRE.**- Et nous n'avons pas entendu les vôtres.



*Il est procédé au vote électronique – Résultat nominatif relevé par l'administration : 26 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. HADAD, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme POCHON, M. MINETTO, M. LABRO, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART, M. BANCEL et 8 abstentions de Mme LECOEUR, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE.*

## **21. PARTICIPATION DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DES ÉCHANGES DE CLASSES ORGANISÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE VILLEMOMBLE DANS LE CADRE DU JUMELAGE**

**M. le MAIRE.**- Du 17 au 24 mai 2022 ? a eu lieu un échange entre 13 élèves du collège Jean-de-Beaumont et 15 élèves allemands du lycée du Hardtberg-Gymnasium de Bonn, après deux années d'interruption d'échanges liée à la pandémie de Covid-19.

Le montant des frais occasionnés s'est élevé à 3 789,53 €.

La participation des élèves a représenté 1 430 € et la participation du collège 159,53 €.

Conformément à la Délibération du 18 mars 1993, qui prévoit dans le cadre des échanges scolaires une participation maximale de la Ville à hauteur de 2 200 €, il est proposé de verser une participation de 2 200 € au collège Jean-de-Beaumont.

Il vous est proposé d'approuver le versement de cette participation financière.

**M. CALMÉJANE.**- Nous sommes très satisfaits que les échanges aient pu reprendre avec la longue période du Covid-19.

Une demande de précision : y a-t-il d'une programmation pour l'année 2022-2023 pour le collège et éventuellement le lycée Clémenceau ?

**M. le MAIRE.**- La réponse serait plutôt oui. Nous n'avons pas le détail mais l'attention est toujours là et, de la même façon, la Ville de Villemomble répondra présente.

**Mme POCHON.**- Je voulais en profiter pour parler un peu du jumelage parce que c'est la première fois que nous avons participé à une activité du jumelage, avec un voyage à Bonn Hardtberg, qui est un arrondissement de la ville de Bonn. Nous avons effectivement été très bien reçus, nous avons fait des choses intéressantes. Cela nous a permis de constater que le jumelage avait aussi besoin de jeunesse et de privilégier tout ce qui peut associer, dans notre conception du jumelage, les jeunes, les sportifs, les gens de la culture, etc. En effet, nous ne pensons pas que le jumelage soit un voyage d'agrémenter, de noces ou autres, c'est un moment d'échange, sans doute de pratiques aussi entre des élus et sur nos différentes cultures.

Nous ne faisons pas partie du comité de jumelage. Je crois que les amis allemands arrivent prochainement dans une période où tout le monde ne sera pas forcément disponible. Nous n'avons pas participé à l'organisation des journées de leur accueil. Nous vous avons demandé de nous informer de ce qu'il se passerait exactement car nous ne le savons pas.

Enfin, telle que la Délibération est faite, nous avons l'impression que la subvention n'a pas changé depuis le 18 mars 1993, ce n'était d'ailleurs pas en euros. Nous confirmez-vous que c'est la même convention depuis cette date ou est-ce mal libellé ?



**M. le MAIRE.**- Je ne pense pas qu'il y ait de mauvais libellé, ce montant a tout de même bénéficié de la conversion en euro mais il reste effectivement en l'état.

**Mme POCHON.**- C'est l'âge de Nathanaël (BANCEL), donc cela date un peu.

**M. le MAIRE.**- Si entre les lignes nous devons comprendre que, selon vous, il conviendrait de revaloriser cette participation, j'y souscris.

**Mme POCHON.**- C'était l'idée.

**M. le MAIRE.**- Vous avez certainement dit aussi entre les lignes que vous étiez plutôt satisfaite du séjour.

**Mme POCHON.**- Satisfaite de l'accueil.

**M. le MAIRE.**- Dans le cadre du jumelage, cela vous a permis de passer un bon moment, il y a le fait d'y aller ensemble aussi. C'était sur proposition de mon homologue Maire de Bonn Hardtberg et sur mon invitation, et cela s'est effectivement fort bien passé. Nous pouvons ici les remercier une nouvelle fois pour leur excellent accueil.

Nous ne manquerons pas de vous informer rapidement du déroulement. Je sais que les différents groupes d'opposition ont précisé qu'ils étaient plutôt disponibles pour ce qui se passerait sur Villemomble, moins sur le côté touristique de ce que nous allons proposer profitant de la proximité de la capitale. Je ne vais pas digresser plus longtemps sur ce sujet. À un moment donné, nous n'avons pas suffisamment parlé du jumelage. Certains ont considéré que ce n'était pas une priorité, pour ma part, je pense que cela peut l'être de nouveau, donc qu'il en soit ainsi.

Nous passons aux voix.

*Il est procédé au vote électronique – Résultat : Unanimité.*

## **22. APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE, L'EPT GRAND PARIS GRAND EST ET LA VILLE DE VILLEMOMBLE**

**M. le MAIRE.**- Deux avenants consécutifs de convention concernant un même sujet, qui est celui du secteur Guérin.

Dans la première Délibération, il vous est proposé d'approuver un avenant qui, dans un premier temps, acte la réduction du périmètre d'intervention pour l'action foncière sur des îlots prioritaires du secteur Guérin. Je ne reviens pas sur ce sujet que nous avons abondamment abordé. Là, nous avons un document qui acte :

- le rétrécissement du périmètre d'intervention dans le cadre des préemptions,
- une modification de l'enveloppe financière qui, jusqu'alors, était fixée à hauteur de 4 M€ mais il y a nécessité, du fait du travail de l'EPFIF à réaliser des ventes et à poursuivre ces négociations pour de prochaines, de passer l'enveloppe d'acquisition de 4 M€ à 10 M€,
- une modification de la durée globale de l'intervention de l'EPFIF qui, jusqu'alors, était fixée à s'arrêter en 2024 et qu'elle soit prorogée jusqu'à 2027.

Voilà pour la présentation succincte, j'ouvre la conversation.



**M. BANCEL.**- Première question : j'ai cru entendre que la concertation officielle avait commencé. Je sais que certains points ont forcément été évoqués, notamment le périmètre foncier, je pense que nous sommes tous globalement d'accord pour dire que c'est une bonne idée mais les autres ont-ils été évoqués de façon officielle avec les habitants, les associations concernées ? Si oui, y a-t-il eu des comptes-rendus ? Si oui, est-il possible de les avoir ?

Deuxième question, nous passons de 4 M€ à 10 M€. Intuitivement, si nous réduisons le périmètre, j'ai envie de dire que nous réduisons le budget. Pourtant, là, nous réduisons le périmètre de moitié et nous doublons le budget. Quelque chose me surprend. Pouvez-vous donc préciser la raison de ce sujet ?

Troisième question : pourquoi passez de 2024 à 2027 ? Je ne veux pas prendre la main sur les habitants mais j'avais cru comprendre que, pour certains, ne pas savoir ce qu'il se passe jusqu'en 2024 était déjà désagréable à vivre ou angoissant. Du coup, qu'est-ce qui justifie de proroger jusqu'à 2027 ? Sommes-nous vraiment obligés d'en passer de la par là ? Je pense que vous comprenez le sens de ma question.

Dernière question : la mairie a l'Escarcelle, est-il question de la vendre à l'EPFIF pour qu'il en fasse quelque chose ou cela reste-t-il dans le giron dans la mairie qui installera elle-même une installation publique ?

**M. le MAIRE.**- Acte I, vous avez bien cru entendre, la concertation a bien démarré. À ce stade, elle a consisté le 22 octobre dernier en une balade urbaine pour un premier contact, que nous dirons entre nous relativement décevant car il n'y avait pas grand monde, c'était le premier samedi des vacances de la Toussaint. Se poursuivra donc un train de concertation et de réunions d'information.

Acte II, la réduction du périmètre : nous l'avions pressenti, maintenant nous l'inscrivons dans le marbre parce que, quelque part, un secteur ne se sentait pas concerné *a priori* par l'ensemble du diagnostic (supputation d'une intensification du trafic routier, de difficultés de stationnement, de mobilité et autres), en revanche, le secteur d'intervention se justifiait totalement. Je l'ai dit en commission, je le répète ici : nous sommes de part et d'autre de la rue de la Volonté, intégrant les îlots qui vont du nord au sud de Dr Calmette à Dr Guérin, en fermant le périmètre avec l'allée du cimetière. C'est là où l'EPFIF commence à rentrer dans le concret.

À ce jour, quatre ventes sont finalisées, ou en passe de l'être devant le notaire, et six ou sept sur lesquelles les négociations en cours vont bon train.

C'est ce pourquoi je réponds à votre seconde partie de question, il est rendu nécessaire d'avoir une enveloppe budgétaire plus conséquente. C'est parce que l'on rentre dans le concret. En effet, l'EPFIF a une logique de ne pas mobiliser trop d'argent d'emblée par une convention et préfère fonctionner par paliers au fur et à mesure qu'il concrétise les choses.

C'est pour le secteur d'intervention dans lequel se trouve la parcelle dite de l'Escarcelle, du nom de l'exploitant actuel de pompes funèbres, un commerce de fleurs, une marbrerie qui n'en a d'ailleurs plus du tout l'activité. C'est effectivement une belle parcelle où, à ce stade, nous disons en tant que commune, qui a préempté et par voie d'expropriation s'est rendue propriétaire du bien, que cela rentre forcément dans le modèle économique. En d'autres termes, ce n'est pas forcément là qu'il y aura un service public, parce qu'elle est dans la continuité de l'allée du cimetière. Pour moi, si l'enjeu prioritaire est d'élargir et d'avoir une artère permettant d'aller et venir, de décongestionner le secteur, ce n'est pas pour garder toute la parcelle de l'Escarcelle pour construire quelque chose, c'est bien au contraire pour la mettre en dotation.

Il y a également le périmètre de veille, sur lequel il n'y a plus d'intervention de l'EPFIF, c'est-à-dire qu'il n'y a plus de contact soit de concrétisation de vente, soit de négociation, soit d'estimation du bien. À tel point qu'au moment où je vous parle, rue Villebois Mareuil, j'ai libéré deux déclarations d'intention d'aliéner de manière à ce que les ventes puisse se faire.



Mme VERBEQUE n'est pas avec nous ce soir mais avait évoqué le sujet en commission, demandant si ces ventes sur le secteur de veille, et singulièrement rue Villebois Mareuil, avaient pu se concrétiser et au prix ; je réponds que cela a été le cas à 5 000 € près. C'est le cas également sur les parcelles que l'EPFIF acquiert, il y a eu de gré à gré une entente sur le prix.

Donc nous avons eu de nombreux débats disant que cela dépréciait les biens, que cette action publique rendait la situation anxiogène et que les propriétés seraient vendues au rabais, là, je ne fais pas d'un principe directeur les premiers exemples que nous avons à notre disposition mais cela se réalise.

Enfin s'agissant du délai, le fait que cela proroge jusqu'en 2027, là aussi, l'EPFIF nous donne des informations, vous demandez si vous pouviez en avoir mais elles restent partielles. Ils nous expliquent qu'ils travaillent de cette façon, qu'ils ne nous disent pas tout s'agissant de gré à gré, de bien privés et qu'ils respectent le souhait des vendeurs. « *Nous vous informons quand nous passons chez le notaire mais, en attendant, laissez-nous faire notre travail* ». Cela me convient bien. Ils nous ont dit néanmoins de leur laisser un peu plus de temps parce que le processus est long.

Je vous avoue très franchement que tout ce que nous avons diagnostiqué se déroule pour le moment à peu près comme prévu : nous savions que cela bougerait plus vite dans un secteur, des habitants nous avaient signalé qu'ils voulaient partir, l'effectivité de certaines ventes devrait aussi débloquent des situations. « *Là et là, c'est vendu, il va se passer des choses, le quartier va changer, peut-être à mon tour faut-il que je saisisse l'opportunité ou que je me pose les bonnes questions* ».

**M. CALMÉJANE.**- Nous sommes contre ce projet depuis le début. Si nous constatons que, grâce à l'action des riverains (dont je salue la présence ce soir), des élus de l'opposition et du débat que nous vous avons imposé au printemps, le périmètre est largement réduit, c'est aussi la preuve de l'impréparation de la majorité sur ce dossier.

Nous constatons également l'augmentation très importante de l'enveloppe financière, qui imposera, pour l'équilibre des comptes de l'EPFIF, soit l'achat par la Ville des terrains pour des équipements publics, mais avec quel argent ? soit à la revente à un ou des promoteurs qui réaliseront des logements, ce qui densifiera ce quartier, en opposition avec tous les arguments portés par cette majorité. C'est donc incohérent avec vos annonces.

Dernier point, le constat de l'allongement des délais montre aussi que cette majorité ne réalisera aucun projet avant 2026.

Nous voterons donc contre cet avenant. D'ailleurs, nous aurons la même position sur le point 23 parce que ce n'est pas du tout ce qu'il faut pour ce quartier.

**M. le MAIRE.**- Il est tard, nous sommes bientôt le 10 décembre, je ne vais pas m'énerver plus que cela mais j'avoue que, séance après séance, intervention après intervention, la morgue avec laquelle vous vous positionnez en disant « *ce n'est pas ce qu'il fallait faire* », etc. alors que nous sommes dans cette situation par votre faute.

**M. CALMÉJANE.**- Non, vous avez voté le PLU. Vous n'avez pas fait votre travail d'opposant. N'essayez pas de vous justifier. Vous n'avez rien fait pendant quatre ans.

**M. le MAIRE.**- Tout le monde est d'accord sur un point, je vous en fais très rapidement la démonstration : aujourd'hui, nous sommes exactement sous le même joug du PLU de 2017, à une modification près mais la plupart de ce que nous réussissons à empêcher en bétonisation, c'est exactement avec le même document directeur d'urbanisme que vous avez fait approuver en 2017.

**M. CALMÉJANE.**- Et que vous avez voté.



**M. le MAIRE.**- En d'autres termes, je fais la démonstration que je répare vos bêtises avec exactement les mêmes règles du jeu que vous aviez. Il y a une façon de faire très administrative en disant « *je ne pouvais pas faire autrement, le Préfet me demandait de produire des logements* »...

**M. CALMÉJANE.**- Et vous ferez pareil.

**M. le MAIRE.**- J'ai exactement la même donne avec les mêmes interlocuteurs, mais nous arrivons à moins bétonner notre Ville.

Après, que ce soit maintenant ou plus tard, je pense que quelqu'un qui se penchera doucement sur le sujet comprendra lequel a raison, lequel a eu tort.

**M. BANCEL.**- Nous donnons une explication de vote : D'abord, nous sommes contents de voir que, après toutes les actions menées par les uns, les autres, les associations, les riverains, l'opposition ; on arrive enfin à réduire le périmètre d'intervention. C'est un bon point.

Ensuite, sur la hausse de l'enveloppe financière, effectivement, qui dit achète plus, dit financer plus. Il y aura un sujet d'équilibre financier qui peut poser question.

Enfin, concernant la durée, autant je comprends que l'EPFIF ait besoin de plus de temps, autant c'est un peu « plus j'avance, plus je recule », ce qui a un côté anxiogène pour les riverains.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons.

**M. le MAIRE.**- Les orientations de vote ayant été données j'ouvre le scrutin.

*Il est procédé au vote électronique – Résultat nominatif relevé par l'administration : 21 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, 10 voix contre de Mme LECOEUR, M. HADAD, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR et 3 abstentions de Mme POCHON, M. MINETTO, M. BANCEL.*

### **23. APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU PROTOCOLE BIPARTITE ENTRE LA COMMUNE DE VILLEMOMBLE ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS GRAND EST PORTANT SUR LE FINANCEMENT DES ÉTUDES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR GUÉRIN**

**M. le MAIRE.**- Nous restons sur le secteur Guérin avec le corollaire, une diminution des frais d'étude limités à hauteur de 50 000 €.

J'ouvre le scrutin.

*Il est procédé au vote électronique – résultat nominatif relevé par l'administration : 21 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART, 10 voix contre de Mme LECOEUR, M. HADAD, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR et 3 abstentions de Mme POCHON, M. MINETTO, M. BANCEL.*



**24. ACQUISITION DE LA PARCELLE SISE 24 BIS RUE D'AVRON A VILLEMOMBLE, CADASTRÉE SECTION AF NUMÉRO 133 D'UNE CONTENANCE DE 721 M<sup>2</sup>**

**M. le MAIRE.**- La commune de Villemomble projette l'acquisition d'une parcelle située 24 bis rue d'Avron à Villemomble cadastrée section AF numéro 133 d'une contenance de 721 m<sup>2</sup>.

Par échange de courriers, la commune a manifesté sa volonté d'acquérir ce bien auprès de la société dénommée SNCF RÉSEAU. Cette vente s'effectuerait au montant de 215 000 € (DEUX CENT QUINZE MILLE EUROS), conformément à l'avis du Domaine.

La parcelle située à l'angle entre les rues d'Avron et de la Carrière rend son acquisition particulièrement intéressante. En effet, la commune envisage d'élargir l'angle entre les deux voies, de manière à faciliter le passage des autobus desservant le groupe scolaire Anne Frank et d'y réaliser un parking public, pouvant servir en semaine aux usagers de la mairie et le week-end à ceux qui viennent au Parc de la Garenne ou à l'ancien cimetière.

**Mme POCHON.**- M. BANCEL signale qu'il est sorti pour cette Délibération parce que cela concerne la SNCF.

Nous sommes encore sur une histoire de parking, décidément vous aimez le bitume Monsieur le Maire.

**M. le MAIRE.**- Qui vous parle de bitume ?

**M. CALMÉJANE.**- En dehors de l'achat sec à SNCF Réseau, nous souhaiterions avoir des éléments sur l'estimation du coût global de l'opération, y compris la démolition, le parking, les éventuels espaces verts, l'installation ou pas de recharge pour les véhicules électriques ? Par ailleurs, il y a au moins deux poteaux à déplacer, électrique et Télécoms, et une armoire électrique est dans l'angle.

Pour terminer, le mode de stationnement sera-t-il libre ou payant dans cette zone, d'une part pour réguler les flux, d'autre part, pour éviter que les habitants du quartier laissent leur voiture de façon permanente comme dans le petit parking devant l'école Anne Frank ?

**M. BIYOUKAR.**- Je m'associe aux propos de notre collègue M. BANCEL. Je ne vois pas l'intérêt de mettre un parking sachant qu'à moins d'un kilomètre nous en avons déjà deux, celui de l'école Anne Frank et celui de la mairie. À mon sens, un autre projet aurait pu voir le jour, par exemple une maison de la jeunesse (qui faisait partie de vos promesses électorales), pourquoi pas une annexe de l'école Anne Frank, un accueil de loisirs, une épicerie solidaire.

Il y a beaucoup d'idées mais je ne vois pas l'intérêt du parking alors qu'il y en a deux autres à moins d'un kilomètre et que de nombreuses places sont vides la plupart du temps le long de la rue de la carrière.

**M. le MAIRE.**- Là encore, nous n'allons pas relancer le débat de savoir qui habite vraiment Villemomble. Nous relevons maintenant et chaque jour de la semaine -je disais en particulier le jeudi après-midi mais ce n'est même plus vrai- de très grandes difficultés à se stationner sur le parking de la mairie.

**M. BIYOUKAR.**- Inaudible

**M. le MAIRE.**- Vous n'avez pas la parole, monsieur BIYOUKAR, c'est moi qui parle. Je relève que je n'ai jamais trouvé de place de stationnement rue de la carrière et que le parking Anne Frank est probablement trop loin pour les usagers et administrés qui viennent en mairie. Il est néanmoins entendu que plusieurs sujets justifient de procéder à l'acquisition de cette parcelle. Premièrement, nous avons parlé de l'angle. C'est un véritable sujet. Le personnel communal conduisant le bus municipal a toutes les peines du monde à sortir de cette situation sans abîmer le matériel ou autres.



**M. BIYOUKAR.**- Inaudible.

**M. le MAIRE.**- Voulez-vous que je passe aux voix et que je ne réponde pas aux autres questions ?

**M. BIYOUKAR.**- Faites que vous voulez.

**M. le MAIRE.**- Très bien, nous passons aux voix.

**M. CALMÉJANE.**- C'est trop facile.

**M. BIYOUKAR.**- Inaudible

*Il est procédé au vote électronique – Résultat nominatif relevé par l'administration : 21 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART et 4 voix contre de Mme LECOEUR, M. HADAD, Mme BERGOUGNIOU, M. BIYOUKAR et 8 abstentions de M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE.*

## **25. INSTAURATION D'INDEMNITÉS HORAIRES POUR LE TRAVAIL NORMAL DE NUIT, DE DIMANCHE ET DES JOURS FÉRIÉS**

**M. le MAIRE.**- Les agents communaux peuvent être appelés à assurer leur service le dimanche ou les jours fériés, voire la nuit dans le cadre de la durée hebdomadaire réglementaire des 1 607 heures annuelles.

Au sein de la collectivité, différents secteurs d'activité sont concernés :

- Le service des Sports pour les gardiens d'établissements sportifs,
- Le service de l'Entretien Restauration pour les gardiens d'établissements scolaires,
- Le service évènementiel et culturel pour les techniciens du spectacle,
- La Police municipale pour les agents de Police municipale,
- Les services techniques pour les agents de marchés, les agents des espaces verts et les agents de la propreté urbaine.

Pour bénéficier du versement d'une indemnité horaire pour le travail normal de nuit, il convient d'effectuer un service entre 21 h 00 et 6 h 00 du matin ; c'est le cadre que nous proposons. Elle est de 0,17 € par heure effectuée, majorée de 0,80 € (donc 0,97 €) en cas de travail intensif.

Pour bénéficier du versement d'une indemnité horaire pour le travail normal de dimanche et jours fériés, il convient d'effectuer un service entre 6 h 00 et 21 h 00. Elle est de 0,74 € par heure effectuée.

Il vous est donc proposé :

- D'instituer le versement d'une indemnité horaire pour le travail normal de nuit à raison de 0,17 € par heure effectuée entre 21 h 00 et 6 h 00 du matin pour les gardiens d'établissements sportifs ou scolaires, et le versement d'une indemnité horaire pour le travail normal de nuit intensif à raison de 0,97 € par heure effectuée entre 21 h 00 et 6 h 00 du matin pour les agents de la Police municipale et les techniciens du spectacle,



- D'instituer le versement d'une indemnité horaire pour le travail normal du dimanche et des jours fériés à raison de 0,74 € par heure effectuée entre 6 h 00 et 21 h 00 pour les gardiens d'établissements sportifs, les agents de la propreté urbaine, les agents des marchés, les agents des espaces verts, les techniciens du spectacle et les agents de la Police municipale,
- Dire que seront bénéficiaires de ces indemnités les agents titulaires, stagiaires et contractuels remplissant les conditions d'octroi.

**M. MINETTO.**- Ai-je bien compris si je dis qu'un gardien qui travaille entre 21 h 00 à 6 h 00 va toucher +0,17 € en salaire (soit par exemple 0,34 € pour 2 heures) ?

Si c'est bien cela, laissez-moi deux petites secondes si vous le permettez car j'aimerais que chacun se rende compte de ce que cela représente.

*(M. MINETTO dépose les différentes sommes en centimes sur la table au centre de la salle.)*

J'espère avoir mal compris mais, si c'est vraiment cette somme que l'on donne aux agents qui font des heures supplémentaires, ce n'est pas de l'aumône, c'est scandaleux.

**M. le MAIRE.**- Au-delà de votre spectacle...

**M. MINETTO.**- Inaudible

**M. le MAIRE.**- ...je vous invite à reproduire votre prestation à d'autres endroits, notamment au Parlement, au plus haut de l'État et à Bercy. En effet, nous appliquons, mes chers collègues, les dispositions réglementaires. Autrement dit, avant, il n'y avait rien de plus et, maintenant, voici ce qui peut être fait au maximum.

Je vous propose donc de refaire votre numéro à Bercy dès lundi matin.

Je sais que vous aimez bien vous couvrir de ridicule mais, pour le coup, nous ne sommes pas les bons spectateurs. Il vous faut obtenir un rendez-vous dans la semaine avec M. Bruno LE MAIRE ou avec M. DARMANIN qui est en charge de la Fonction publique pour lui dire que ce n'est pas correct.

**M. MINETTO.**- Premièrement, vous avez dans votre groupe des gens de la majorité *La République en marche*, interpellez-les aussi. Je pense qu'ils sont bien mieux placés que moi pour poser la question à M. MACRON.

Deuxièmement, si nous avons compris, il est maintenant possible de donner des primes. Pour ces agents, voter ce soir ces 17 centimes revient à se moquer d'eux. Vous auriez mieux fait de ne rien faire voter du tout et de décider d'autre chose pour les agents qui feront des heures supplémentaires de 21 h 00 à 6 h 00.

Ce n'est pas acceptable, on ne peut pas voter ce soir une indemnité de 17 centimes pour 1 heure supplémentaire.

**M. MAHMOUD.**- De nuit.

**M. le MAIRE.**- Nous n'allons pas aller trop loin dans les simagrées.

**M. MINETTO.**- Inaudible

**M. le MAIRE.**- Vous n'avez pas la parole monsieur MINETTO.

**M. MINETTO.**- Inaudible



**M. le MAIRE.**- Nous savons très bien ce que représente cette somme en pièces de monnaie. Nous avons compris. Tour à tour, réglementairement, je ne peux pas faire plus.

**M. MINETTO.**- Alors ne faites pas.

**M. le MAIRE.**- C'est la nouvelle représentation des personnels territoriaux qui ne serait pas contente parce que cette demande a été portée par les nouveaux représentants au CST.

**M. MINETTO.**- Je les ai rencontrés hier, Monsieur le Maire. Quand ils ont que c'étaient 17 centimes...

**Mme POCHON.**- C'est 0,17 € brut en plus.

**M. le MAIRE.**- C'est bien ce qu'ils ont demandé et c'est bien la seule chose que nous pouvons leur attribuer dans ce cadre. Nous sommes non pas sur les heures supplémentaires mais bien sur les horaires de nuit.

**M. MINETTO.**- Inaudible

**M. le MAIRE.**- Dans ces conditions, rendez-moi grâce puisque c'est moi qui ai mis en place l'IFSE pour les catégories C. Cela n'existait pas précédemment et c'est 50 €. Là aussi, on pourrait dire que, 50 € par mois, ce n'est pas beaucoup mais nous avons voulu gratifier un peu plus les catégories C, qui étaient plutôt déconsidérées jusqu'alors. Et aucune obligation ne m'y amenait.

Je vous propose de mettre cela aux voix.

**M. BIYOUKAR.**- Je vous ai demandé la parole Monsieur le Maire.

**M. le MAIRE.**- Nous vous écoutons et votons en même temps.

**Mme POCHON.**- Non.

**M. BIYOUKAR.**- J'ai deux questions :

Premièrement, qu'est-ce qu'un travail intensif ? C'est simplement pour l'explication, qu'est-ce que cela inclut ?

J'entends bien vos propos, ce n'est pas de votre faute, les +3,5 % d'augmentation des loyers, ce n'est pas de votre faute non plus, c'est l'État. Je ne sais pas si les 17 centimes sont un seuil minimum ou maximum mais aviez-vous la possibilité d'augmenter cette prime ?

**M. le MAIRE.**- Primo, le travail intensif est un travail physique, par exemple ne pas être simplement en gardiennage ou dans une loge. Cela sous-entend de faire une action de nettoyage, de transport de charge, de montage, etc. C'est ainsi que l'on caractérise le travail intensif.

Secundo, je me répète : non, nous ne pouvons pas faire plus.

Et quelle était la fin de votre propos ?

**M. BIYOUKAR.**- Auriez-vous pu augmenter cette prime ou peut-être donner une autre prime aux agents pour compenser ce que l'État vous impose ?

**M. le MAIRE.**- C'est ce que je viens de dire, nous en avons décidé, mon cher collègue, précédemment en allouant une IFSE aux salariés de catégorie C, justement celle principalement concernée par ces horaires de nuit. J'avais donc déjà fait l'effort que personne ne m'avait demandé de faire, je trouvais cela plus juste.



**M. BIYOUKAR.**- Parlez-vous des 25 € nets ?

**M. le MAIRE.**- 50 € bruts d'IFSE par mois. Ce n'est pas 25 €. Regardez votre fiche de paie, monsieur BIYOUKAR.

**M. CALMÉJANE.**- Vous nous dites que ce n'est pas vous, c'est l'État, etc. Nous connaissons la situation puisque c'est la même chose à l'hôpital, ne vous étonnez pas, c'est pour cela que plus personne ne veut travailler de nuit dans un certain nombre d'établissements. Certes, vous ne pouviez pas faire plus parce que c'est réglementaire mais vous auriez pu faire autrement. C'est un peu l'analyse de nos longs débats. Nous vous laissons avec vos obligations réglementaires et nous nous abstenons sur ce dossier vu la petitesse des sommes.

**M. le MAIRE.**- Faites-le, le scrutin est ouvert.

*Il est procédé au vote électronique – Résultat nominatif relevé par l'administration : 21 voix pour de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, M. LABRO, Mme MÉLART et 10 abstentions de Mme LECOEUR, M. HADAD, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR. Mme POCHON, M. MINETTO, M. BANCEL ne prennent pas part au vote.*

## **26. CRÉATIONS DE POSTES ENTRAINANT LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS FIXE AU 24 MARS 2022**

**M. le MAIRE.**- Pour cette dernière séance de l'année, le tableau est assez restreint.

Cela concerne une modification de grade pour le chargé d'opération de travaux et de maintenance : nous avons prévu un ingénieur et nous avons trouvé un technicien principal de deuxième classe.

Concernant le directeur de la Communication, nous avons un poste d'attaché et nous avons trouvé un rédacteur, collègue qui arrive début janvier.

**M. MINETTO.**- On parle bien de l'ingénieur pour le service Urbanisme ?

**M. le MAIRE.**- Non, c'est bâtiment.

*Il est procédé au vote électronique. Résultat : Unanimité.*

## **27. PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL MUNICIPAL**

**M. ZARLOWSKI.**- L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leur famille, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

En 2014, une Délibération a été prise pour mettre en place la prise en charge directe des prestations par la collectivité, puis modifiée en juin 2018 en ce qui concerne la formule de « Noël ». C'est donc d'actualité.

Les agents de la commune doivent faire face à l'inflation qui pèse fortement sur leur pouvoir d'achat, comme quoi cela nous préoccupe. Dans ce cadre, il est envisagé d'augmenter pour cette année le montant du chèque-cadeau de Noël 2022 octroyé aux agents.



Il convient également d'apporter des précisions sur la date à laquelle les agents doivent être présents dans les effectifs pour prétendre au chèque-cadeau pour les agents et les enfants.

De plus, le Trésorier-payeur a demandé une modification des imputations budgétaires sur lesquelles les prestations sociales doivent être inscrites.

Enfin, il convient de supprimer les tranches de revenus précédemment détaillées en ce qui concerne le versement de l'allocation enfant handicapé, puisque le montant à verser est fixe, quelle que soit la tranche de revenus.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- D'approuver l'augmentation de 60 € pour le chèque-cadeau de Noël pour les agents pour l'année 2022,
- De préciser la date à laquelle les agents doivent être présents dans les effectifs pour prétendre au cadeau ou au chèque-cadeau pour les agents et les enfants,
- De modifier les imputations budgétaires,
- De supprimer les tranches de revenus pour le versement de l'allocation enfant handicapé.

**M. CALMÉJANE.**- Pour le personnel, c'est bien mais, comme évoqué tout à l'heure lors du débat général, cette opération ne change rien au profond malaise du personnel depuis votre arrivée en juillet 2020. Nous l'avons constaté dans vos chiffres entre le nombre important de départs et les postes vacants, la démonstration est faite.

Je vous rappelle que, pendant la période où je dirigeais la mairie, j'ai décidé plusieurs fois de verser au personnel en fin d'année une prime importante de plus de 1 000 € et non pas 60 € comme vous souhaitez les verser en fin d'année.

Nous voterons pour, en regrettant aussi apparemment l'annulation des vœux au personnel, qui étaient un moment de convivialité et de rencontre pour les actifs et les retraités. Avez-vous peur de les rencontrer ?

**M. le MAIRE.**- Comment dire ? Y a-t-il besoin d'une réponse ?

**M. CALMÉJANE.**- Oui, c'est gênant.

**M. le MAIRE.**- Vous qui avez du temps, je vous propose de faire le tour des collectivités du département de la Seine-Saint-Denis. Nous siégeons ensemble au Conseil de Territoire, vous pourrez donc demander aux 13 autres communes :

- le taux de vacance des postes à pourvoir dans leur collectivité, je répète que nous avons 31 postes à pourvoir sur 650,
- cette rotation, c'est-à-dire le fait que nous ayons 47 départs, toutes raisons confondues, par an, soit un taux de 7,23 %.

Donc vous nous comparez et donnons-nous rendez-vous au prochain Conseil municipal pour que vous nous disiez s'il y a effectivement une hémorragie qui ferait que l'on quitterait Villemomble ou si c'est plutôt vrai ailleurs.

Par le passé, il est vrai que vous avez donné des primes très importantes, ce n'était pas une légende, c'était une réalité, pendant de nombreuses années, tout le monde savait que, à Villemomble, on ne payait pas. Il est donc



assez facile d'accorder une prime en fin d'année quand tout au long de l'année on verse des salaires singulièrement beaucoup plus bas qu'ailleurs.

**M. CALMÉJANE.**- Inaudible

**M. le MAIRE.**- Vous n'avez pas la parole, laissez-moi poursuivre. Je sais que je dis des choses qui ne vous plaisent pas parce que c'est la vérité.

**M. CALMÉJANE.**- Inaudible

**M. le MAIRE.**- En politique, il faut dire les vraies choses. Dans ces conditions, vous avez de fausses informations...

**M. CALMÉJANE.**- Inaudible

**M. le MAIRE.**- ...les vœux au personnel certes ne se dérouleront pas mais nous avons annoncé au printemps prochain une journée banalisée en leur honneur. Avec la Direction générale, nous proposerons une journée permettant -comme vous le dites- socialement et confraternellement de se retrouver entre élus et personnel communal à l'occasion d'un moment que je qualifierais de festif.

**M. MINETTO.**- Première question : pourquoi avoir annulé les vœux au personnel ou d'un certain nombre de personnalités ? Vous savez ce que j'en pense : tant que ce n'est pas ouvert à tout le monde, cela me paraît compliqué.

Néanmoins, pourquoi ne pas avoir laissé les vœux du personnel et ne pas en profiter après tout pour faire cadeau du chèque ? D'autres villes comme Gagny ont annulé les vœux des personnalités mais pas ceux du personnel.

Deuxième question : sauf erreur de ma part, vous aviez annoncé 250 ou 300 vacataires. Pourquoi ne sont-ils pas bénéficiaires du chèque-cadeau, etc. ?

**M. le MAIRE.**- Statutairement, il n'est pas possible d'allouer des chèques cadeaux aux vacataires.

Concernant les vœux, je viens de préciser que ce sera dans un contexte totalement différent, non pas à l'occasion de la nouvelle année pour se souhaiter les bons vœux mais plus tard. Néanmoins, quelque chose sera spécifiquement fait au bénéfice du personnel communal.

Il ne faut pas oublier non plus que le personnel communal bénéficiera la semaine prochaine et pour la troisième année consécutive d'un repas de Noël au restaurant municipal. Les deux premières éditions ont remporté un vif succès.

Je veux bien être un terrible et un odieux patron avec ce que vous décrivez mais mon petit doigt ou les remerciements que j'ai eus dès hier me font croire que l'on n'est pas si mal que cela à Villemomble.

**M. BIYOUKAR.**- Première question : étant donné qu'il y a une date de présence pour prétendre à ce cadeau, les agents qui ont démissionné très récemment, qui sont partis ou qui ont muté, peuvent-ils prétendre à ce chèque ?

Deuxième question : en plus du goûter que vous organiserez au Parc de la Garenne au printemps...

**Mme PAOLANTONACCI.**- Ce n'est pas un goûter.

**M. BIYOUKAR.**- ...Y aura-t-il un spectacle de Noël ou une remise de cadeau aux enfants du personnel, comme dans d'autres entreprises ou mairies ?



**M. le MAIRE.**- Oui.

**M. BIYOUKAR.**- Dans ce cas, nous aimerions connaître la date.

Troisième question : je me fais le porte-parole de certains agents de la Ville. *A priori*, ils devaient récupérer un chèque-cadeau hier et certains agents n'ont pas pu le faire. Peuvent-ils le faire à une autre date ? Je les ai rencontrés, ils m'ont indiqué que c'était le dernier jour et que, s'ils ne pouvaient pas se déplacer en mairie pour le récupérer, ils perdaient le chèque-cadeau ou autre ; je ne sais pas ce que c'est.

**M. le MAIRE.**- Vous défendez, et c'est tout à votre honneur (j'espère), la cause du personnel communal mais vous n'êtes pas au courant de tout cela ? Vous ne devez pas leur parler tant que cela ? Ils auraient dû vous dire que le spectacle au château seigneurial aura lieu demain matin.

**M. BIYOUKAR.**- Inaudible

**M. le MAIRE.**- Ils auraient dû vous dire que la distribution des chèques cadeaux avait eu lieu hier et que, à partir de lundi, tous ceux qui n'ont pas pu se déplacer, quelle qu'en soit la raison, ont la possibilité de venir à la DRH.

Tour à tour, soit vous êtes faussement naïf en nous disant que vous n'êtes pas au courant, etc. soit il faut nous dire là aussi -j'ai l'impression que c'est le mot ce soir- la vérité, donc dites-nous exactement les choses que vous savez et que vous voulez savoir plutôt que de nous prendre pour des demeurés.

**Mme BERGOUGNIOU.**- Inaudible

**M. BIYOUKAR.**- Il faut simplement communiquer aux agents qu'ils peuvent récupérer le chèque à partir de lundi ; certains n'en sont pas informés.

Autre point, nous viendrons quand même demain.

**Mme BERGOUGNIOU.**- Inaudible

**Mme POCHON.**- C'est à partir de combien de temps de présence ? C'est trois mois ?

**M. BIYOUKAR.**- Les agents qui ont démissionné peuvent-ils y prétendre ?

**M. le MAIRE.**- La réponse est non.

**M. ZARLOWSKI.**- Avez-vous lu le document Monsieur BIYOUKAR. C'est indiqué « *à date de présence* ».

**M. BIYOUKAR.**- Depuis que je suis conseiller municipal d'opposition, je lis tous les documents, contrairement à vous.

*Il est procédé au vote électronique – Résultat : Unanimité.*

## **28. FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS POUR LES OPÉRATIONS DE RECENSEMENT RÉNOVÉ DE LA POPULATION EN 2023**

**M. le MAIRE.**- La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la « démocratie de proximité » a modifié le mode d'exécution du recensement de la population et a confié, depuis 2004, aux communes de plus de 10 000 habitants la réalisation des enquêtes de recensement qui ont lieu chaque année auprès d'un échantillon de 8 % de la population.



Le recensement 2023 débutera le 19 janvier 2023 et se terminera le 25 février 2023.

Le montant de la dotation 2023 que percevra la commune s'élève à 5 549 €. Ce montant sera versé au second semestre 2023.

Il est donc proposé au Conseil municipal de fixer la rémunération des agents recenseurs pour l'année 2023, ainsi qu'il suit :

- Feuille de logement : 1,50 €
- Bulletin individuel : 2,00 €
- Tournée de reconnaissance des adresses : 120 €
- Prime « d'assiduité » (visite des logements à enquêter achevée au plus tard à la fin de la 2<sup>ème</sup> semaine) : 120 €

Pour optimiser les résultats, l'INSEE préconise que la visite de chaque logement à recenser soit effectuée au plus tard à la fin de la deuxième semaine du début des opérations de recensement, en l'occurrence le 5 février 2023. Cette prime a pour objet de sensibiliser les agents recenseurs sur la nécessité d'avoir terminé cette première étape dans les délais impartis.

**M. CALMÉJANE.**- Nous voterons pour cette Délibération en félicitant le personnel de la commune qui s'implique dans cette tâche de plus en plus difficile pour recueillir les informations demandées par l'INSEE. Nous constatons une fois de plus que cette mission a été transférée par l'État et n'est pas du tout compensée à hauteur des dépenses réelles des collectivités. Je pense qu'un jour cela s'arrêtera de lui-même parce qu'il n'y aura plus personne pour le faire et nous reviendrons à des méthodes plus intelligentes comme d'autres pays, par exemple la Belgique, l'Allemagne, le Luxembourg, etc. il existe un fichier communal ; cela va beaucoup plus vite.

**Mme POCHON.**- C'est la domiciliation.

**M. MINETTO.**- J'ai une simple question : s'ils font cela dans le cadre d'heures supplémentaires, ont-ils le droit à 17 centimes ?

**Mme POCHON.**- En quoi consiste la tournée de reconnaissance des adresses ?

**M. le MAIRE.**- Dans un premier temps, ils vont dans le quartier qui leur est affecté où ils font une reconnaissance, nous font remonter les informations (absence de nom sur une boîte, difficultés d'accès, etc.).

**Mme POCHON.**- C'était une vraie question.

**M. le MAIRE.**- Et c'est un vrai sujet. Je m'inscris dans ce qui a été dit juste avant, c'est un travail assez particulier puisque, d'une part, c'est en dehors de la vacation des agents pour la ville, c'est donc généralement le soir et le week-end. D'autre part, c'est compliqué parce que l'on dit de ne pas ouvrir à des inconnus, la multiplicité des digicodes, etc. alors qu'eux ont une mission régaliennne pour déposer le questionnaire et revenir le chercher. C'est d'ailleurs de cette façon que l'on communique : une fois que nous avons la liste des agents recenseurs, nous donnons une information avec leur photo pour dire que l'on peut leur ouvrir. Ce n'est vraiment pas simple.

**Mme POCHON.**- Je rejoins monsieur CALMÉJANE. Il ne vous a pas échappé que j'ai travaillé sur les listes électorales, ce système de recensement est tellement obsolète, les listes électorales ne sont jamais complètes parce qu'il faut chaque fois que les gens se réinscrivent. Peut-être les maires pourraient-ils se saisir de la situation et demander au Parlement de se pencher sur la domiciliation de la population.



*Il est procédé au vote électronique – Résultat : Unanimité.*

## **29. ÉLABORATION D'UN RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI) - AVIS DES COMMUNES MEMBRES DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS GRAND EST**

**M. le MAIRE.**- Il nous est demandé de porter un avis afin que la compétence dévolue à Grand Paris Grand Est lui permette de compiler aux règles d'urbanisme dont il a également la charge.

**Mme PAOLANTONACCI.**- L'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) est une compétence de l'EPT Grand Paris Grand Est attachée à la compétence en matière de plan local d'urbanisme.

Neuf communes du territoire disposaient d'un règlement local de publicité, cependant six d'entre eux sont anciens et sont devenus caducs au 13 juillet 2022. C'est un des motifs qui a conduit le Territoire à engager l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal.

Je ne sais pas si vous voulez que je lise toute la note, je pense que chacun a pris le soin de lire tous les documents.

Grosso modo, le RLPi règlera les enseignes, les publicités, les pré-enseignes suivant un zonage déterminé par chaque ville. En effet, les villes ont travaillé en lien avec l'EPT Grand Paris Grand Est sur le zonage : chaque zone autorise ou pas tel ou tel dispositif, le limite ou l'interdit. C'est le principe du RLPi. D'ailleurs, sur enseignes, pré-enseignes, publicités, s'appliquera la TLPE.

Ce RLPi a été élaboré par les 14 communes dans le but très clair de limiter les nuisances, les pollutions visuelles, notamment la prolifération des enseignes et publicités. L'affichage dynamique ou numérique a été particulièrement pointé du doigt comme étant une véritable pollution visuelle.

La majorité du Territoire se situe en ZP1 (zone extrêmement restrictive en termes de publicités et enseignes).

Le mobilier urbain est exclu du RLPi.

Le RLPi régleme les dimensions en fonction des zones mais pas le contenu de la publicité, ni les publicités à l'intérieur des vitrines.

Il est donc proposé de donner un avis sur le RLPi que vous avez pu lire dans la zone de synthèse. Avez-vous des questions ?

**M. CALMÉJANE.**- Ce document a aussi été présenté au Territoire. Malheureusement, la présentation était plus que succincte puisqu'il devait y avoir 125 diapositives et la personne les a passées très rapidement. C'est un peu dommage.

Nous relevons à nouveau quelques coquilles, puisqu'il est encore fait état de routes nationales alors qu'elles sont devenues des routes départementales.

Aspect intéressant, apparemment, les bâches seront interdites. Monsieur le Maire, il vous faudra trouver un autre moyen de communication puisque vous avez tendance à en mettre un peu partout.

J'avais constaté que le périmètre des logements de l'ADOMA à la limite de la rue Laennec était inclus dans un périmètre commercial alors que c'est du logement social. J'espère que les modifications ont été prises en compte.



Surtout, le règlement va être élaboré mais je suis intéressé de connaître les incidences et les coûts générés pour les commerces et artisans de la Ville. En effet, si nous pouvons être d'accord sur la réglementation et la diminution d'un certain nombre d'enseignes, notamment lumineuses, pour certains, cela risque d'avoir un coût relativement important. La commune prévoit-elle des mesures d'accompagnement, que ce soit en matière d'ingénierie, financière ou sur les délais ? Entre le nouveau règlement et les enseignes existantes, comme il n'y avait pas vraiment de réglementation précise sur le sujet, pour certains, cela revient à avoir l'obligation de refaire complètement leurs enseignes devant leur commerce ou secteur d'activité. Je pense que le commerce souffre déjà dans la période actuelle, non seulement par rapport à l'activité économique simple mais aussi par rapport aux charges s'il y a une forte consommation d'énergie. Je ne voudrais pas que ce soit une charge complémentaire.

L'ADEV, à qui nous venons de voter une subvention pour l'année 2023, pourrait par exemple s'impliquer en accompagnement de cela. Sinon, nous allons nous retrouver avec des commerçants perdus. Au regard du contenu et de la complexité du document, je ne sais pas si le boulanger ou le pharmacien du coin va comprendre quelque chose à l'ampleur de ce document.

C'est pourquoi je demande si vous prévoyez ou non des mesures d'accompagnement localement.

**M. BANCEL.**- Je fais un *mea culpa* : j'avoue que je n'ai pas lu la totalité du RLPi.

Il me semble qu'il y a quelque temps nous avons voté un règlement de publicité à Villemomble ? C'était lié à un marché ?

**Mme PAOLANTONACCI.**- Nous avons voté le renouvellement du marché du mobilier urbain, qui n'est pas réglementé par le RLPi.

**M. BANCEL.**- Cela répond à ma question d'un éventuel impact sur ce que nous avons voté récemment.

**Mme PAOLANTONACCI.**- Je réponds à M. CALMÉJANE : pour l'instant, il n'est pas prévu d'aide. Je dis bien « pour l'instant ». Si on a bien lu tout le document, on sait que, pour les commerces, à partir du moment où le RLPi est applicable, les commerces ont six ans pour se mettre en conformité, sachant qu'en général on change l'enseigne plus fréquemment parce que c'est lié à des périodes et à une obsolescence. Pour les publicités, ils ont deux ans. Dans le cadre des consultations, les publics associés, notamment les publicistes, étaient partie prenante. Ils ont été consultés et ont fait partie des quelques rares présents lors des différentes concertations puisqu'on ne peut pas dire que le RLPi mobilise les foules.

**M. CALMÉJANE.**- Et les associations environnementales.

**Mme PAOLANTONACCI.**- Effectivement, elles étaient présentes.

C'est M. le MAIRE qui récupère la police des enseignes et de la publicité, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Pendant l'élaboration du RLPi, nous avons travaillé à chaque commerce. Pour changer une enseigne, il faut faire une demande de changement d'enseigne, dispositif lumineux ou pas. Le service Commerce, créé il y a maintenant deux ans, a accompagné très régulièrement les commerçants qui le souhaitaient en prévision de ce RLPi justement pour ne pas qu'ils changent leur enseigne et se retrouvent à être obligés d'en changer de nouveau dans six ans. Nous avons donc déjà anticipé un peu le travail.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas, nous ouvrons le vote.

*Il est procédé au vote électronique - Résultat : Unanimité.*



**30. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS GRAND EST POUR L'ANNÉE 2021**

**31. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE (SIFUREP) RELATIF A L'ANNÉE 2021**

**32. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PÉRIPHÉRIE DE PARIS POUR LES ÉNERGIES ET LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC) RELATIF A L'ANNÉE 2021**

**33. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF) RELATIF A L'ANNÉE 2021**

**M. le MAIRE.**- Nous avons ensuite quatre rapports d'activité de l'année 2021 pour l'EPT Grand Paris Grand Est, rapport qui a été présenté lors d'un précédent Conseil de Territoire, puis les syndicats auxquels nous avons adhéré : services funéraires, réseaux d'énergie et de communication (SIPPEREC), gaz et électricité (SIGEIF).

Y a-t-il des interventions ?

**M. CALMÉJANE.**- Nous prendrons acte de ce rapport, en constatant, comme nous l'avons déjà dit à d'autres occasions de cette soirée, que Grand Paris Grand Est coûte de plus en plus aux Villemomblois.

Je répète que la taxe d'assainissement a augmenté de 100 % en 2022, que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à augmenter de 8,5 % sur la part du Territoire (avec l'augmentation des bases, cela fait presque +12,5 % sur la feuille de taxe foncière des Villemomblois) et que c'est vous, Monsieur le Maire, qui portez ces augmentations impactant les Villemomblois.

En 2023, la taxe d'assainissement est annoncée à 1 €/m<sup>3</sup>, soit +244 % en 2 ans, et on annonce aussi une augmentation de la TEOM qui doit progresser.

Je ne reviens pas sur l'explosion du FCCT.

Donc, nous prenons acte du triste bilan de l'activité et surtout de l'augmentation des coûts pour chaque Villemomblois, directement ou indirectement, de fonctionnement de ce Territoire, qui n'est pas du tout à la hauteur de ce qu'il coûte.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il d'autres interventions ?

Je ne réagirai pas plus que cela, sinon, je ne ferais que répéter ce qui a été évoqué précédemment, au risque de voir aussi répéter les mêmes arguments que tout à l'heure puisqu'une question orale est posée sur le sujet.

Me concernant, pour la délégation qui m'a été confiée au Grand Paris Grand Est, c'est-à-dire celle de l'assainissement, Villemomble était notoirement en dessous de la moyenne des redevances pratiquées par les autres communes. Le fait que nous soyons un territoire solidaire nous a amenés à une convergence de cette redevance éminemment nécessaire pour des dépenses rendues obligatoires par la loi, par notre situation vis-à-vis de la Marne. Le sujet d'assainissement n'a jamais passionné grand monde et se voyait détourné politiquement parce que c'est peu intéressant, ce sont des réseaux, les eaux usées. Je constate que, sur notre Territoire, plusieurs anciens maires n'ont pas considéré que c'était un sujet intéressant sauf que, maintenant, nous avons un retard considérable à résorber. Il vous plaît de dire que cette augmentation est de 100 %, il faut raison garder. J'en ai fait la démonstration la dernière fois : la consommation moyenne d'un ménage sur une année est de 120 m<sup>3</sup>, sur lesquels nous passons d'une redevance à 29 centimes à 1 €. En d'autres termes, si je calcule une augmentation mensuelle, cela représente +7 €/mois pour une famille.

Cela reste toujours une somme, c'est entendu mais elle sert, et elle est vertueuse, au bon entretien de notre réseau, sur lequel la Ville de Villemomble préférerait faire du chemisage, technique qui n'est pas aussi efficace que la reprise des canalisations, comme nous l'avons fait l'été dernier avenue Outrebon, comme nous venons de



traiter un sujet important pour nos voisins rue Marcel Douret (reprise complète des canalisations), qui était régulièrement sujette à inondations et difficultés. La reprise complète de ces canalisations, certes, est souterraine, c'est moins fun à inaugurer que je ne sais quel équipement culturel ou sportif mais est nécessaire pour des raisons de salubrité publique.

**M. BANCEL.**- Vous prenez l'exemple de l'augmentation pour un foyer en disant que c'est équivalent à un paquet de cigarettes, etc. Effectivement, c'est le principe de l'inflation, quand on isole, chaque produit augmente un peu mais, quand tout augmente un peu, c'est tout le budget qui est impacté.

Je comprends d'un côté l'argument disant que cela augmente un peu mais, d'un autre côté, tout augmente (cantine, pain, etc.), à la fin, cela finit par faire beaucoup.

**M. le MAIRE.**- A cela, je ne peux rien dire, au contraire. Effectivement, nous sommes tous plus ou moins impactés par ce genre de choses.

Pouvons-nous prendre acte des quatre rapports ?

Monsieur CALMÉJANE, vous nous parlez maintenant du SIFUREP, à l'écoute attentive de M. AVRAMOVIC et de Mme POLONI, nos représentants dans ce syndicat.

**M. CALMÉJANE.**- Sur le SIFUREP, je n'ai rien de particulier, j'attendais les rapports suivants.

**M. le MAIRE.**- Ce sont des prises d'acte.

**M. CALMÉJANE.**- Certes mais nous pouvons poser des questions ?

**M. le MAIRE.**- Allez-y.

**M. CALMÉJANE.**- D'une part, avons-nous des projets déposés ou sur lesquels nous travaillerions avec le SIPPAREC concernant les énergies renouvelables ? Par exemple, le photovoltaïque sur nos bâtiments publics.

D'autre part, où en sommes-nous des Leds promises il y a maintenant un an et demi pour notre éclairage public ? Je pense que nous en reparlerons au moment des Décisions.

Enfin, vous l'avez évoqué mais, pour avoir des chiffres clairs, avez-vous des informations sur les appels d'offres concernant la fourniture d'électricité sur 2023 ? Cela s'est un peu mélangé au milieu d'un certain nombre de réponses tout à l'heure.

Sur le SIGEIF, avez-vous des éléments clairs sur les appels d'offres concernant les fournitures de gaz ?

Puis, élément important de ce dossier car il en va de la sécurité de nos habitants, avez-vous des informations ou des problématiques sur le réseau de gaz de la commune ?

**M. le MAIRE.**- Monsieur MALLET, notre représentant au SIPPAREC, veut-il nous dire quelques mots ?

**M. MALLET.**- Oui, nous demandons des subventions et nous en obtenons, notamment c'est en cours sur l'éclairage public. Sur ce point, il y a certes un petit décalage mais vous n'êtes pas sans savoir que la crise Covid-19 et celle que nous subissons actuellement compliquent les marchés, appels d'offres, etc. Aujourd'hui, ce marché est notifié et engagé. On commence les cent premières lanternes début janvier, cela s'enchaînera sur six cent lanternes.

Sur la commune, nous avons 2 233 points lumineux (vous le savez mieux qu'Eiffage qui vient de remporter le marché) qui pourront être pilotés. En effet, nous ne faisons pas que passer aux Leds, nous allons installer de l'intelligence pour justement baisser l'intensité lumineuse en pleine nuit sans couper l'éclairage de la Ville.

Ce sera donc du remplacement et du pilotage Leds, et de l'ajustement dans les rues où sont plantés des arbres pour améliorer l'éclairage.

L'économie envisagée est au minimum de plus de 50 %, avec le pilotage, elle devrait être encore plus



significative. Néanmoins, je préfère me réserver car, pour l'instant, je n'ai pas les éléments. Sachant que nous ne pouvons pas avoir les consommations électriques de l'éclairage public à Villemomble parce qu'elles sont mélangées avec celles des bâtiments.

**M. CALMÉJANE.**- Pour partie.

**M. MALLET.**- Concernant le prix de l'électricité sur le SIPPEREC, nous ne l'avons pas encore car cela nous a permis d'amortir l'augmentation (centrale d'achat). Nous devrions l'avoir début janvier. Pour l'instant, cela tourne aux alentours de 130 %.

**M. le MAIRE.**- Monsieur CALMÉJANE, pouvez-vous reformuler la fin de votre intervention concernant la sécurisation gaz ?

**M. CALMÉJANE.**- Je reprends aussi le début car je n'ai pas eu de réponse : avons-nous des projets photovoltaïques sur nos bâtiments ? On ne m'a répondu que sur les Leds.

Pour en revenir au gaz, avez-vous des informations qui pourraient poser question et une demande de réalisation de rénovation de notre réseau gaz en fonction de son ancienneté et de constats effectués par le SIGEIF ? Disons pour faire simple que, si un câble électrique n'est pas en bon état, cela peut poser problème mais ce n'est pas très grave mais qu'une conduite de gaz en mauvais état et incorrectement entretenue par le délégataire, c'est beaucoup plus grave ; nous l'avons malheureusement constaté dans d'autres communes avec les conséquences humaines ou matérielles.

**Mme POCHON.**- Vous parlez d'installer des Leds et de piloter l'éclairage public. Des études ont-elles été faites ? J'ai vu passer des choses dans les communes qui envisageaient par exemple d'allumer un lampadaire sur deux ou avec un capteur ? Des solutions de ce type ont-elles été étudiées ? Est-ce possible à Villemomble ? Avez-vous envisagé d'autres pistes que le changement en Leds ?

**M. MALLET.**- Le changement de Leds implique surtout de changer le type de luminaire. Pour l'instant, l'inconvénient principal de notre parc actuel est que c'est soit vous allumez, soit vous éteignez, et encore même pas par quartier de Villemomble. En plus, c'est un type de lampe qui chauffe. Enfin, nous n'avons pas d'outil de pilotage, ce n'est pas possible.

Concernant les économies d'énergie, l'intérêt de la Leds, outre de consommer -50 %, est qu'elle peut être pilotée. Vous pouvez donc la graduer en étant 70 %, 80 % ou 90 % à l'arrêt. C'est un pilotage fin.

En ville dense, comme en région parisienne, d'après les essais en termes d'économies et d'efficacité d'éclairage et de rendu, il est plus efficace d'étaler sur une rue et, même à 10 %, on voit quand même mieux et vous avez économisé parce que ce sont chaque fois des Leds. Donc vous faites en même temps une économie significative de consommation.

Si nous descendons trop, ce pilotage permet, en cas de problème de délinquance ou autre, de modifier pour l'augmenter. En effet, il faut aussi traiter cet aspect parce qu'en ce moment des villes éteignent tout mais cela pose pas d'autres problèmes.

**M. le MAIRE.**- Concernant vos deux autres interventions, monsieur CALMÉJANE :

- Le photovoltaïque : aujourd'hui nous n'engageons rien pour équiper nos propres bâtiments en panneaux photovoltaïques au motif que le sujet est toujours le même, c'est-à-dire que l'investissement et le retour sur investissement est beaucoup trop long,

- Le SIGEIF : au moment où je parle, nous n'avons pas eu d'alerte particulière sur les installations qui requiert une attention particulière, c'est dans les premiers jours de l'année prochaine que nous ferons la grande réunion



avec l'ensemble des concessionnaires pour voir les travaux à coordonner sur le domaine public de notre commune. Là, nous ne manquerons pas de savoir s'il y a un sujet particulier sur une canalisation de gaz à reprendre.

Pouvons-nous prendre acte de l'ensemble de ces rapports ? Je ne vois pas de nouvelles sollicitations, qu'il en soit ainsi.

*L'Assemblée prend acte des quatre rapports.*

### 🔗 Liste des décisions, contrats et marchés conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ou passés par la Ville

**M. le MAIRE.**- Désormais, vous êtes tous destinataires de l'ensemble des documents, comme vous l'avez demandé. C'est notamment pour cela qui fait que vous avez plus de 850 pages à lire.

**M. MINETTO.**- Je commence par les contrats :

2022/C131	CITEA CONSULTANTS	1 cours du Havre CS50101 75008 PARIS	Contrat sur l'accompagnement de la recherche et le recrutement du Directeur du Service Urbanisme et Habitat et de son Adjoint (H/F)	22 080,00
-----------	----------------------	--	--	-----------

Première question : trouvé ou pas trouvé ?

**M. le MAIRE.**- Trouvé ?

**M. MINETTO.**- Les deux ?

**M. le MAIRE.**- Non, le directeur oui et il y a généralement ensuite un appel d'air.

**M. MINETTO.**- Autre point, dans le contrat, on parle de 9 500 € par personne recrutée. Or, la somme des deux ne fait pas 22 080 €. Je n'ai peut-être pas bien compris le document.

**M. le MAIRE.**- Il existe un forfait d'entrée quel que soit le nombre à recruter, puis une valeur par profil recherché.

**M. MINETTO.**- Nous ne retrouvons pas ce forfait d'entrée dans le document.

2022/C152	FFSU	10 rue des Montiboeufs 75020 PARIS	Accompagnement à la réalisation d'un diagnostic local de sécurité et à l'élaboration de la nouvelle Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de la Ville de Villemomble	14 950,00
-----------	------	---------------------------------------	--	-----------

M. FITAMANT en a parlé tout à l'heure, il faut juste savoir que cela nous coûte 14 000 €. Un diagnostic avait déjà été fait par Regulus, donc pourquoi avons-nous besoin d'en refaire un ?

**M. le MAIRE.**- Ce n'est pas tout à fait la même chose. Autant la question nominale de Regulus était de savoir s'il fallait une Police municipale à Villemomble ou pas, autant là c'est sur un spectre beaucoup plus large, qui va de la prévention des addictions à la délinquance de voie publique.

C'est peut-être Alain FITAMANT et sa parole d'expert qui peuvent nous aider à mieux comprendre ?

**M. FITAMANT.**- Sur le principe, on retrouve également des données de sécurité, des partenaires interrogés sur les aspects sécuritaires. Cela va un peu au-delà de ce qu'avait investigué Regulus et ce n'est pas le même objectif.



Une petite précision par rapport à la somme présentée : la somme est intéressante parce que tous les prestataires m'ont dit que ce n'était pas le prix d'un diagnostic local de sécurité et que c'était plutôt entre 20 000 € et 25 000 €. Nous avons négocié très durement pour obtenir ce montant en faisant valoir que la commune s'impliquerait, notamment au travers du questionnaire que nous distribuerons par nos médiateurs. Nous mènerons, y compris moi-même, certains entretiens avec des prestataires, ce qui nous a permis d'avoir ce prix qui est assez bas pour ce type de prestation.

**M. CALMÉJANE.-**

2022/C135	DIMMER	46-48 allée du plateau 93250 VILLEMOMBLE	Location de matériel pour le spectacle du 12 novembre 2022	9 960,00
-----------	--------	---	---	----------

En recoupant avec les dates, il semble que ce soit pour le spectacle de Joyce JONATHAN. Si je me souviens bien, nous avons passé un premier contrat en juin. Je souhaite donc connaître le coût global de ce spectacle, puisque l'enveloppe dépassait les 10 000 € pour l'artiste et que, là, on ajoute encore 23 000. Vous nous donnerez des précisions.

J'aimerais avoir le coût global de ce spectacle dans une salle de 232 places, pour avoir une idée.

2022/C141	LUMIPLAN	1 impasse Fresnel BP60227 44815 SAINT HERBLAIN Cedex	Contrat maintenance "Sérénité" pour les panneaux lumineux de la ville pour une durée de 3 mois du 06/10/2022 au 31/12/2022	2 349,90
-----------	----------	--	--	----------

Tout à l'heure, cela a été évoqué. La Ville a passé un nouveau contrat pour le mobilier urbain, normalement, il aurait dû être changé beaucoup plus tôt. Apparemment, des problèmes se sont posés entre le sortant et l'entrant. J'aimerais savoir si nous allons récupérer cette somme ? En effet, si je lis bien le document, nous avons été obligés de prolonger le contrat avec le prestataire LUMIPLAN pour l'entretien des panneaux alors que nous n'aurions pas dû avoir l'entretien puisqu'il était prévu dans le contrat qui venait derrière.

Allons-nous donc récupérer cette somme vis-à-vis du sortant ou de l'entrant pour les retards conséquents qu'ils nous font supporter ?

2022/C146	AGYSOFT	Parc Euromédecine II 560 rue Louis Pasteur 34790 GRABELS	Progiciel dématérialisation des procédures de passation des marchés publics	12 258,00
-----------	---------	--	--	-----------

D'une part, attendez-vous des économies en moyens humains et matériels ? D'autre part, ce logiciel implique-t-il des coûts de fonctionnement annuels ? C'est une somme conséquente.

**M. le MAIRE.-** Coût global du spectacle Joyce JONATHAN : 35 000 €.

Pour les deux autres points, je cède la parole à Mme PAOLANTONACCI.

**Mme PAOLANTONACCI.-** LUMIPLAN : ces panneaux appartiennent à la Ville. Le nouveau marché de mobilier urbain a été notifié courant juillet de mémoire. Avec M. le MAIRE, nous avons validé des emplacements, puisque quelques-uns avaient été modifiés. Puis, avec la crise d'approvisionnement que nous connaissons tous, l'approvisionnement des matériels a été un peu compliqué.

Donc, oui, il n'y a pas forcément de retard mais nous avons repris un contrat de maintenance avec LUMIPLAN pour trois mois de manière à pouvoir les utiliser.

**M. CALMÉJANE.-** D'accord mais on ne se retournera ni vers l'entrant ni le sortant en faisant valoir qu'il y a du retard ?



**Mme PAOLANTONACCI.**- Non car nous aurions pu en reprendre trois nouveaux, cela n'a rien à voir.

Concernant AGYSOFT, c'est pour automatiser un peu plus la passation des marchés publics. Oui, comme tout logiciel, il y aura forcément un forfait de maintenance derrière.

**M. MINETTO.**- J'ai une remarque : c'est bien plus pratique de comprendre les documents avec les éléments supplémentaires que vous nous donnez.

**M. le MAIRE.**- Et cela coûte la forêt d'Orléans.

**M. MINETTO.**- Mais cela permet de se creuser la tête tout seul.

Non, c'est par groupe et c'est contractuel.

J'en viens aux Décisions du Maire :

2022/65 - OBJET - Exercice du droit de préemption urbain

C'est rue Marc Viéville mais je ne vois pas bien ce que c'est.

2022/70 - OBJET - Signature de la convention cadre immobilier avec la SAS AGORASTORE

À un moment donné du document, on indique que le tarif de leurs estimations commence à partir de 1 900 €. Je n'ai pas compris ce que cela signifiait.

2022/81 - OBJET - Marché n° 2022/013 passé en procédure adaptée ouverte avec la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - ILE DE FRANCE, relatif à la maintenance et travaux de rénovation du parc d'éclairage public de la ville de Villemomble  
(montant de la dépense : 2 208 430 € HT, partie forfaitaire / 1 800 000 € HT partie à bons de commande)

Je pense qu'il s'agit de l'éclairage dont a parlé tout à l'heure M. MALLET mais à quoi correspondent les bons de commande ?

2022/84 - OBJET - Marché n° 2022/019 - Extension et maintenance d'un dispositif de vidéoprotection, d'un réseau de transmission et des applicatifs IP associés

Si j'ai bien compris, sur l'ensemble du temps où est passé le contrat, cela coûte 5 M€ mais le contrat ne comporte pas de durée, contrairement à tous les autres contrats. Je n'ai pas bien compris pourquoi.

2022/85 - OBJET - Marché n° 2022/025 - Fourniture de matériels et logiciels clé en main pour le remplacement du système de virtualisation existant, la mise en place d'un plan de continuité d'activité, d'un plan de reprise d'activité et l'exécution des prestations associées

Pourquoi achetons-nous à Monaco ?

2022/90 - OBJET - Marché n° 2022/016 passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert avec la SOCIETE PARISIENNE D'ÉLAGAGE, relatif à la prestation d'élagage et d'entretien des arbres sur le territoire de la ville - Lot n° 1 "Taille architecturée, suppression des gourmands et drageons, taille aux carrefours - Taille architecturée des arbres des voiries communales, places publiques, aménagements de voirie, cimetières"  
(montant annuel de l'accord cadre : 180 000 € HT)

2022/91 - OBJET - Marché n° 2022/016 passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert avec la SOCIETE PARISIENNE D'ÉLAGAGE, relatif à la prestation d'élagage et d'entretien des arbres sur le territoire de la Ville de Villemomble - Lot n° 2 "Taille des arbres à port libre, restructuration des arbres architecturés et réalisation des abattages - Élagage des arbres à port libre des parcs, squares, places publiques, aménagements de voirie, cimetière (...)"  
(montant annuel de l'accord cadre : 80 000 € HT)

Pourquoi avez-vous passé deux contrats bien séparés ? Cela reste l'élagage des arbres de la Ville.



**M. le MAIRE.**- Exercice du droit de préemption urbain au 87, rue Marc Viéville : c'est aux confins de l'empire, juste avant Neuilly Plaisance.

Tout simplement, un projet immobilier est instruit par la Ville de Neuilly Plaisance pour faire beaucoup de logements, impactant une toute petite parcelle de la ville de Villemomble. Quand vous regardez au cadastre, c'est un long couloir, puis un quadrilatère, et cela se trouve à l'arrière des jardins de la rue Jean Jaurès. Lorsque votre serviteur a vu la chose, au motif que l'on est en zone N (zone naturelle), je n'ai pas envie que l'on bétonne la ville, même si elle est déjà urbanisée, ni les espaces verts, donc pour 31 000 €, je me suis dit qu'il valait mieux préserver notre commune et l'écosystème. Je vous remercie de cette question.

Signature de la convention avec la SAS AGORASTORE.

**M. MINETTO.**- On parle d'estimations à partir de 1 900 €.

**M. le MAIRE.**- Il s'agit des biens sans maître arrivés au domaine public. Nous utilisons également AGORASTORE et, pour des terrains, il y a une affaire de 1 900 € à payer, sans doute cela requiert-il plus de travail et qu'ils mettent un minimum.

Absence de durée d'un contrat : nous avons eu le même genre de question la dernière fois vis-à-vis des 5 M€ pour le marché d'extension du dispositif de vidéoprotection, c'est un montant maximum.

**M. MINETTO.**- Il n'est pas précisé de durée.

**M. le MAIRE.**- La durée du marché est de quatre ans, avec un ticket de 5 M€ possible et maximum.

**M. MINETTO.**- Sauf erreur de ma part, le document ne précise pas la durée. J'ai peut-être mal lu mais cela m'a interpellé.

**M. le MAIRE.**- Ce sera vérifié.

Pourquoi deux marchés d'élagage avec la même société, d'une part pour s'occuper de la suppression des gourmands, drageons et des tailles, d'autre part pour la taille en port libre ? M. GERBAUD a-t-il une explication ?

**M. GERBAUD.**- Ce sont deux lots parce que ce ne sont pas les mêmes techniques ou la même forme, l'une est mécanisée, l'autre est une intervention humaine. C'est une question purement administrative.

**M. le MAIRE.**- Éclairage : c'est effectivement pour les fameux 600 premiers candélabres. Que pouvons-nous en dire de plus monsieur MALLET ?

**M. MALLET.**- Ce marché mélange plusieurs prestations, dont un travail de maintenance. Le passage aux Leds l'amoinde, il y a donc une partie forfaitaire et une tranche ferme, différentes tranches et un BPU pour ajuster. En effet, quand on s'occupe de l'éclairage, on en profite pour alimenter ou faire d'autres choses (caméras, batterie, modification d'un mât, etc.). Ce marché est donc assez large.

**M. BIYOUKAR.**- J'en reviens aux contrats, notamment au C131. J'avais levé la main mais vous n'aviez pas vu.

À quelle date le directeur arrivera-t-il ? À ce jour, combien la Ville a-t-elle payé les entreprises de recrutement ?

**M. le MAIRE.**- Nous avons passé le contrat, donc nous avons payé.

**M. BIYOUKAR.**- Il me semble avoir déjà vu un contrat lors d'un précédent Conseil, je ne sais pas si c'est le même.



**Mme PAOLANTONACCI.**- Non.

**M. BIYOUKAR.**- Combien la Ville a-t-elle payé à ce jour pour le recrutement du directeur ?

**M. le MAIRE.**- 22 080 €, c'est le contrat. C'est divisé par deux parce que, pour le moment, nous n'avons pas encore l'adjoint.

Après, il y a des clauses que je rappelle puisque nous avons eu le sujet avec un collaborateur RH : le DRH n'avait pas tenu six mois, dans ces cas-là, le contrat prévoit que nous ne payons pas.

**M. BIYOUKAR.**-

2022/C148	DOMOLIS	44 rue Notre Dame de Lorette 75009 PARIS	Contrat de mission d'architecte conseil accompagnant le service urbanisme pour une durée de 4 session de 4h chacune	1 600,00
-----------	---------	---	---	----------

Combien de Villemomblois ont-ils été reçus à ce jour ?

Vous avez signé le contrat le 31 octobre pour une première prestation le 26 octobre. Est-ce possible ? Est-ce une erreur ?

Enfin, je souligne une nouvelle fois votre mauvaise gestion des services qui coûtent 120 €/heure à la Ville pour des conseils d'une société parisienne envers les habitants de Villemomble. Je ne sais pas s'il fallait passer pour une société parisienne qui ne connaît pas spécialement le Territoire.

**M. le MAIRE.**- Le retour des habitants qui ont justement été reçus et conseillés est dithyrambique, puisqu'ils ont quelqu'un de neutre, qui leur explique les choses et qui a l'avantage de connaître son métier, sans avoir la nécessité absolue de connaître le territoire. C'est l'avantage des très bons professionnels.

En bref, le mercredi 26 octobre, il a assuré 5 rendez-vous ; le mercredi 2 novembre, il en a assuré 3 ; le mercredi 9 novembre, il a reçu 6 personnes ; le mardi 16 novembre, 5 rendez-vous ont été assurés ; le mercredi 23 novembre, 6 rendez-vous ; lundi dernier, il a reçu 4 pétitionnaires.

**M. BIYOUKAR.**- Le contrat que vous avez signé mentionne quatre dates : 26 octobre, 2 novembre, 9 novembre et 16 novembre.

**M. le MAIRE.**- Cela fait 29 rendez-vous en tout, avec les félicitations du jury.

**M. BIYOUKAR.**- À 120 € de l'heure.

Puis-je passer aux Décisions ?

**M. le MAIRE.**- Sommes-nous d'accord que vous avez bien tout lu ?

**M. BIYOUKAR.**-

2022/69 - OBJET - Demande de subvention au titre des fonds d'investissement métropolitain pour l'opération de réaménagement " Cœur de ville "  
(montant de la demande : 1 000 000 €, soit 50% du montant des dépenses - phase 1)

Vous ne parlez que de la phase 1, je souhaite avoir le montant global du projet d'aménagement, savoir quel est le projet et ses plans d'aménagement.



La Décision 70 a été évoquée tout à l'heure. Si j'ai bien compris, on fait appel à une société spécialisée dans la valorisation de biens à Montreuil. Pourquoi cette société à Montreuil ? Pourquoi ne pas passer par les Domaines ? Il me semble que c'est gratuit. Pourquoi payer alors que l'on peut le faire gratuitement comme le Conservatoire ?

Nous aimerions aussi savoir ce que la Ville vend.

2022/84 - OBJET - Marché n° 2022/019 - Extension et maintenance d'un dispositif de vidéoprotection, d'un réseau de transmission et des applicatifs IP associés

Quelles entreprises ont-elles répondu à l'appel d'offres ? Quels membres ont-ils participé à ce choix ?

Pour finir, j'en reviens à l'élagage. Cela coûte-t-il moins cher de recruter des agents spécialisés dans l'élagage plutôt que de passer par une société extérieure ?

Même question, quelles sociétés ont-elles répondu à l'appel d'offres ?

Une période est-elle retenue pour l'élagage ? Malheureusement, nous constatons ailleurs que des élagages sont faits de manière anarchique, sans respect de la nature.

**M. le MAIRE.**- Demande de subvention pour l'opération aménagement cœurs de ville : à ce stade, nous n'avons pas le sujet définitif et bouclé.

**Mme PAOLANTONACCI.**- Vous savez tous que nous avons lancé une étude via le cabinet Bérénice et Particules, notamment Bérénice avait fait un premier projet sur lequel nous nous sommes basés pour faire une demande de subvention. C'est une phase 1, il y en aura plusieurs.

Le projet est en cours d'étude, il vous sera présenté quand il sera finalisé ou quasiment. Nous vous proposerons de l'amender éventuellement.

**M. le MAIRE.**- Pour en revenir à AGORASTORE, ils ne font pas des estimations comme France Domaines, qui nous donne un montant. Nous disposons déjà de cette information et, forts de ce montant minimum, nous demandons à la plate-forme, située à Montreuil, vous n'avez rien contre Montreuil ?

**M. BIYOUKAR.**- Pour l'instant, non.

**M. le PRÉSIDENT.**- C'est là où ils se situent, c'est comme d'avoir son siège à Monaco, je me doute un peu plus du « pourquoi ils sont à Monaco », je referme la parenthèse. Nous passons par l'intermédiaire d'AGORASTORE pour mettre en vente ces biens sans maître. Pour leur liste, je vous renvoie à vos archives, nous les avons ici même il y a quelque temps.

C'est une vente aux enchères. Ils ne font pas que de l'estimation.

**M. BIYOUKAR.**- S'ils estiment un bien au seuil minimum, cela vous oblige-t-il à vendre à ce seuil ?

**M. le MAIRE.**- C'est mis aux enchères. Dans le nord de la Ville, nous avons une estimation d'un bien, nous étions attentifs et quelque chose estimé à 500 000 € a été vendu 1,4 M€. Peut-être cela nous arrivera-t-il, ce serait une bonne nouvelle mais c'est ainsi que le processus va se dérouler.

Élagage : est-il possible de faire autrement ?



**M. GERBAUD.**- D'une part, avant d'embaucher des gens pour l'élagage, il faudrait déjà qu'on les fasse travailler toute l'année, ce qui n'est pas possible parce qu'on n'élague pas toute l'année.

D'autre part, les sociétés d'élagage disposent de matériels dont la mairie ne dispose pas.

Par ailleurs, non, il n'y a pas d'élagage anarchique dans la Ville. Ils sont faits en fonction de ce que nous avons décidé en termes de politique climat puisque nous souhaitons qu'il y en ait de moins en moins. Je vous fais remarquer que certaines zones n'ont pas été élaguées depuis plus de trois ans.

Enfin, cela soulève aussi des contraintes techniques. Les machines qui passent sur le trottoir pour élaguer côté riverains n'ont pas de marge de manœuvre car elles ont un bras fixe. Donc, plutôt que d'élaguer des deux côtés, nous avons choisi dans certaines voies de n'élaguer que côté riverains parce que nous avons des demandes, fatalement c'est le bras qui est conditionné par la largeur de la machine. Nous n'avons pas en revanche élagué côté chaussée puisqu'il n'y avait pas d'obligation.

**M. CALMÉJANE.**- Les trois types de document sont un peu liés mais, même si vous considérez que nous devons nous contenter des documents que vous nous transmettez et que nous ne devrions avoir plus rien à dire, les questions posées sur les travaux de rénovation du parc d'éclairage public de la ville ou sur l'extension de la maintenance du dispositif de vidéoprotection montrent bien qu'il n'y a rien dans les documents que vous nous donnez.

Dans celui de l'éclairage public, nous n'avons ni le CCTP, ni le BPU. Nous ne savons donc pas ce qu'il en est. Nous avons simplement noté que le marché avait été signé le 13 octobre et qu'il y avait quatre semaines pour le mettre en œuvre. Nous aurions donc dû déjà voir des lampes depuis la mi-novembre alors que M. MALLET nous a précisé que cela commencerait seulement fin janvier.

Dans celui de l'extension de la maintenance du dispositif de vidéoprotection, c'est un peu la même chose. Il n'y a rien dans le dossier : aucun élément technique ou chiffré. Le seul élément à noter, qui est assez particulier, je l'avais évoqué quand nous avons voté la délégation au Maire, est que ces deux contrats atteignent pratiquement les 5 M€ de prestations sur la durée et tout cela sans Commission d'Appel d'Offres. C'est sur simple choix du Maire alors que j'avais pris la précaution que les marchés dépassant 1 M€, fixes ou avec un système récurrent, passent en Commission d'Appel d'Offres pour que les conseillers municipaux de la majorité et de l'opposition aient l'information. Là, nous avons 10 M€ de travaux sur du pluriannuel avec quasi aucune information technique ou financière. J'ai regardé le peu de feuilles que vous nous avez transmises, il n'y a pratiquement rien, excepté des choses qui peuvent poser problème, par exemple les RIB des entreprises, ou le nom du correspondant de la personne qui a traité le sujet.

Encore une fois, il n'y a rien sur les sujets intéressants pour les élus. Donc voulez-vous bien nous les fournir avec les éléments techniques et financiers qui permettront de voir ce que la commune achète ?

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il d'autres interventions à ce stade ? Je n'en vois pas, nous passons aux questions orales.

### Questions orales

**M. le MAIRE.**- Je remercie le groupe de M. CALMÉJANE de nous avoir envoyé les questions assez tôt, cela a permis aux modestes élus que nous sommes et aux services de travailler les réponses. Et, magnanimes, alors qu'effectivement c'était exactement sur le fil, nous avons accepté de prendre en compte également les questions du groupe ADAV. À ce titre, je propose que, monsieur BIYOUKAR, vous ouvriez le bal.

**M. BIYOUKAR.**- Monsieur le Maire,

Lorsque vous avez été élu en juillet 2020, vous avez rencontré toutes les associations sportives avec un seul mot



d'ordre.

Vous vouliez, durant votre mandat, des résultats sportifs et qu'on parle de Villemomble. Faire mieux que votre prédécesseur qui a vu durant ses mandats émerger des athlètes de haut niveau comme Thomas BOUHAIL, Audrey TCHEUMEO, l'équipe fanion de foot en national, etc.

Et vous aviez dit que la Ville prendrait sa part de responsabilité afin que les associations parviennent à vos objectifs. En augmentant les subventions et en améliorant les conditions d'entraînement des licenciés villemomblois.

Aujourd'hui, la réalité du terrain est toute autre.

Depuis que vous êtes arrivé, vous avez été le premier Maire à avoir baissé les subventions des associations sportives. Alors que vous aviez dit que la Ville allait soutenir financièrement tous les projets sportifs pour avoir des athlètes qualifiés aux Jeux Olympiques.

Les présidents d'association vous écrivent et vous interpellent chaque mois, chaque semaine sur l'état des installations sportives de la Ville.

Alors oui, la Ville détient de nombreuses infrastructures sportives. Mais dans quel état ?

Un ascenseur qui ne fonctionne plus depuis plusieurs mois à Delouvrier, une porte de garage dans ce même gymnase restée bloquée en position ouverte pendant plus de 8 mois, les douches ainsi que celles de Pompidou et de Mimoun sont inutilisables, brûlantes en été et glacées l'hiver.

Le gymnase François Coppée, ainsi que les salles de tir de Pompidou sont dans un état catastrophique.

Des fuites au gymnase Pandraud, le plafond de Mimoun qui menace de s'effondrer.

La salle Chastanier où il y a de la boxe, discipline que j'ai moi-même initiée : j'avais demandé lorsque j'étais adjoint de rénover cette salle afin que la centaine de licenciés puisse s'entraîner dans de bonnes conditions.

Les paniers de basket du gymnase Thomas Bouhail sont restés en panne plusieurs semaines. La salle de gym à Robert Hebert qui, en plus des nombreuses fuites, voit les murs s'effriter.

À cela s'ajoutent tous les entraînements annulés dans les gymnases pour cause de manifestations sans qu'aucune solution ne soit trouvée.

L'association AJV qui n'a que le mercredi comme créneau voit son créneau annulé chaque semaine car vous fermez le gymnase dès le mercredi pour une manifestation le samedi. Pareil pour le hand qui doit annuler de nombreux matchs et entraînements. Nous nous rappelons tous de la fête du quartier des Marnaudes, le site Mimoun avait fermé 4 jours avant la fête et 4 jours après, handicapant le basket, le tennis, le foot, le karaté, les scolaires et la population du quartier.

Monsieur le Maire, quand est-ce que vous allez comprendre qu'il y a des choses plus importantes que la satisfaction de votre ego ?

Les présidents d'association n'en peuvent plus, ils vous interpellent chaque semaine et interpellent votre élu au Sport, qui répond toujours la même chose par ailleurs « *je ne sais pas, je ne suis pas au courant* ». Ils sont à deux doigts de tout quitter car, depuis que vous êtes élu, il devient de plus en plus compliqué de s'investir bénévolement dans les associations.



Monsieur le Maire, ma question est simple : quand est-ce que vous mettez tout en œuvre pour faire un état de tous les problèmes des bâtiments que rencontrent les sites sportifs et surtout les réparer afin de faire vivre le sport à Villemomble ?

**M. LABRO.**- Monsieur le Conseiller municipal,

Ce qui est assez drôle, c'est que vous avez tout d'un coup l'air de découvrir tout un tas de désordres qui semblaient ne pas exister lorsque vous étiez membre de la majorité.

Il se trouve justement que nous ne vous avons pas attendu pour faire un état des lieux de l'ensemble du patrimoine, que vous n'avez d'ailleurs pas su faire lorsque vous étiez adjoint au Maire. C'est la vérité.

Par exemple, c'est bel et bien notre action qui a permis de rouvrir le gymnase Bouhail.

L'ascenseur de Delouvrier fonctionne et a simplement fait l'objet d'attente puisque le prestataire a eu besoin de commander une pièce en rupture de stock national.

Le gymnase François Coppée ne fait pas l'objet de plaintes particulières de la part de ses utilisateurs. C'est faux. Le stand de tir n'a pas fait l'objet de grosse réhabilitation et nécessite maintenant un gros investissement dont le président du club est conscient puisque nous en avons discuté.

Le plafond du gymnase Mimoun est un faux plafond qui a été abîmé par certains utilisateurs, qui d'ailleurs n'ont pas été sanctionnés pour cela. Et vous le savez très bien. Nous étudions néanmoins une solution de filet de sécurité provisoire.

Le projet de salle multisport à Chastanier n'est, à ce jour, pas abouti, c'est d'ailleurs un sujet sur lequel vous n'avez pas travaillé.

Lorsque les paniers de basket du gymnase Bouhail sont tombés en panne, l'association était au courant et a compris la contrainte. Cela se faisait en période estivale et l'association avait donc des activités sur d'autres sites sportifs. Vos propos sont donc toujours aussi inopérants.

Naturellement, le gymnase Hebert rencontre un manque d'entretien depuis plusieurs années, pour tout réparer, et si l'on devait suivre votre méthode, il faudrait fermer l'équipement au moins un mois. Vous dites tout et son contraire.

Je n'irai pas plus loin dans la démonstration que l'ensemble de vos propos est surtout dans une logique de dénigrement permanent sans raison de fond.

Vos propos sont excessifs et déformés à des fins de vengeance personnelle, politiques et non sportives car bizarrement, lors de l'AG de Villemomble-Sports que vous présidiez il y a quelques semaines, quasiment tous les présidents ont remercié la mairie pour la mise à disposition des sites sportifs et des gardiens, et aussi de la subvention. Aucun président n'a tenu des griefs négatifs sur ces points. Je ne nie pas certaines pistes à améliorer tout en restant dans un budget serré surtout dans la conjoncture actuelle. Le service des Sports en lien avec les autres services fait le maximum afin de maintenir la qualité de nos infrastructures et les bonnes relations avec les clubs sportifs, et j'y veille personnellement, vous le savez très bien, même lorsque ceux-ci sont hors délai pour des demandes particulières de créneaux ou de salles de sport. Le service des Sports sera dorénavant très vigilant et strict là-dessus tout comme le respect des horaires et des locaux.

La municipalité n'a pas à avoir honte de ses installations sportives et du budget qui y est consacré, y compris à la conséquente subvention, par rapport à d'autres communes aux alentours.



**Mme BERGOUGNIOU.**- Vous cumulez votre fonction de maire et de président de l'OPH de Grand Paris Grand Est.

Nous avons été sollicités par de nombreux locataires suite à votre décision d'augmenter fortement les charges et les loyers au sein du parc de l'OPH, ce qui va largement impacter de nombreux foyers avec de faibles revenus.

La semaine dernière, c'est une locataire qui, du fait de l'inaction de l'OPH, a contacté *Le Parisien* en raison de la prolifération de rats dans son logement.

Depuis votre arrivée, il semblerait que certains locataires proches de vous soient l'objet de toutes les attentions alors que, malheureusement, la grande majorité reste négligée.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous assurer que l'égalité de traitement de tous les locataires va être garantie dans les prochains mois et que les problèmes d'hygiène et d'insalubrité vont être réglés ?

**M. le MAIRE.**- Madame la Conseillère,

L'OPH se trouve face à des enjeux financiers complexes, qui sont les mêmes que ceux auxquels nous nous trouvons confrontés en tant que collectivité.

Sur l'affaire spécifiquement de la locataire dont vous évoquez l'histoire, je ne peux pas vous laisser dire que nous n'agissons pas, puisque ce cas, comme l'ensemble des autres cas, est pris très au sérieux et traité. De ce point de vue, nous faisons face aux mêmes enjeux que les autres bailleurs en matière d'entretien du patrimoine.

Depuis le 12 septembre 2022, l'OPH a été sollicité sur la présence de rats/souris dans un logement.

Il a été mis en œuvre une « désourisation » du bâtiment dès le mois de septembre :

- Intervention pour obstruer les parties hautes des caves particulières à l'aplomb du logement par lesquelles passent les réseaux (eau froide, eau chaude sanitaire, chauffage, évacuations, ventilation) au cours de la semaine du 3 octobre ;
- Pose de colorants au point de pénétration des réseaux pour identifier les zones de passage le 26 octobre dernier, en présence du père de la locataire ;
- Intervention pour le traitement du logement par la pose d'appâts, depuis 3 passages ont été réalisés à ce jour ;
- De plus, le traitement annuel contre les rongeurs est intervenu les 26 octobre et 9 novembre. Le 24 novembre dernier, les pièges ont été rechargés.

Pour autant, de nouvelles actions sont en cours, comme le traitement des tuyaux, le murage des réseaux en partie haute dans les couloirs et caves ou encore le ramonage des ventilations naturelles.

À ce jour, les services de l'OPH se sont mobilisés spécifiquement sur la situation de cet appartement, sans compter le temps de travail, pour un montant de 7 375,32 € TTC.

Enfin et de manière plus générale, je rappelle que, en matière d'égalité, je suis le Président qui a instauré la grille de cotation anonymisée pour l'instruction des dossiers à passer en Commission d'attribution des logements précisément pour garantir cette égalité dont vous parlez.

Je vous prie de croire en un traitement équitable et proportionné aux situations des locataires, sans aucune



discrimination.

Le fait de le suggérer est une atteinte grave au principe même d'égalité d'exécution du service public par ces agents, desquels l'ensemble des personnels de l'Office est en charge.

**Mme BERGOUGNIOU.**- N'est-il pas possible de trouver un autre logement à cette personne ? Il n'y a pas qu'elle, d'autres gens me l'ont aussi dit, ils voient les rats courir dans la rue.

**M. le MAIRE.**- La réponse est oui. Néanmoins, nous ne serons pas plus précis dans notre échange eu égard à l'anonymat de la personne que nous devons respecter mais, concernant cette résidence, le fait très particulier depuis la rentrée de septembre est qu'il n'y a que sur ce seul appartement que l'on a ce phénomène. Certes, depuis et du fait de la prolifération, le voisin au rez-de-chaussée commence à être impacté mais cela fait très peu de temps.

En bref, nous avons un sujet dans un appartement. Je ne dénie pas le fait qu'il y en ait aussi sur le domaine public, la présence en plus d'un presque espace boisé ne doit pas non plus aider mais nous avons un phénomène particulier concentré sur un seul et même logement, ce qui a été convenu et accepté par tous.

Maintenant, je répète ma réponse : il est envisagé de procéder à un relogement.

**Mme POCHON.**- La propagation n'a rien de surprenant, c'est bien pour cela que nous demandions d'intervenir au plus vite. Je crois que les trois font à peu près trois portées par an. Effectivement, il y a aussi la proximité des autres appartements et de la maternelle qui n'est pas si éloignée C'était un vrai problème.

La seule chose dont je voudrais que l'OPH s'assure également, c'est de la situation de la jeune femme. Tous les traitements effectués dans l'appartement sont-ils compatibles avec son état médical actuel ? Si non, que l'on puisse la reloger ne serait-ce que le temps du traitement.

**M. le MAIRE.**- Nous prenons complètement la situation, sa situation personnelle, son état de santé comme vous dites et sa proximité avec un autre locataire. Oui, très vite, il y aura une solution de logement, j'espère que cela lui conviendra. En tout cas, nous prendrons tous les égards pour ce faire.

**M. MINETTO.**- Vous connaissez notre attachement au site de vacances de Saint-Brévin dont la Ville est propriétaire et qui est fermé depuis plusieurs années.

Ce site a offert pendant longtemps et à des coûts accessibles aux familles des séjours aux enfants villemomblois soit pendant les vacances, soit pour des classes de mer.

Mer, poney, vélo, plage, camping, découverte des milieux maritimes, autonomie... des activités saines, des temps primordiaux au développement des enfants.

La Ville permet des séjours vacances à un coût qui n'est pas toujours abordable par toutes les familles et surtout le volet classe de mer est largement oublié ...

À chacune de nos demandes sur le devenir de Saint-Brévin, vous rétorquez par un problème de mise en conformité qui ne serait pas absorbable par la Ville, mais vous ne nous apportez aucun élément tangible.

Seriez-vous prêt à accepter de mener une mission d'information multigroupes municipaux sur le site pour un diagnostic ?

**M. ZARLOWSKI.**- Cher collègue,



Le centre de vacances de Saint-Brévin est en effet fermé depuis plusieurs années. Des interventions régulières d'une société de sécurité sur place mais aussi une récente visite de nos services sur ce centre ont fait apparaître une situation bien plus dramatique qu'elle n'y paraissait.

Les locaux d'accueil de nos jeunes sont désormais totalement inutilisables et même le logement du gardien ne peut répondre aux normes en vigueur sans un investissement massif de notre commune.

Dans le contexte financier contraint actuel que l'on connaît, et un faible taux historique d'utilisation sur une période juin-août, une réflexion profonde sera prochainement menée sur le devenir de ce patrimoine communal, que nos prédécesseurs ont décidé de fermer.

**M. MINETTO.**- Êtes-vous prêt à accepter de mener une mission d'information multigroupes municipaux sur le site pour un diagnostic ?

**M. le MAIRE.**- J'ai l'impression que le fait de voyager ensemble a fini par vous plaire.

**M. MINETTO.**- On a dit multigroupes, alors, c'est oui ou non ?

**M. le PRÉSIDENT.**- Il n'y a que nous deux qui acceptons de voyager ensemble.

La réponse est plutôt oui. Une nouvelle fois, nous essaierons de regarder que le coût ne soit pas trop important, peut-être prendrons-nous un 9 places pour y aller mais je pense que, sur site, cela vaut mieux qu'un long discours ; on se rend compte des choses.

**M. CALMÉJANE.**- Monsieur le Maire, vous êtes Vice-président en charge de l'Assainissement et membre du bureau GPGE et vous avez fait voter en 2022 une augmentation de 100 % de la taxe locale d'assainissement.

En 2023, cette taxe va encore progresser de +66 %.

Elle était de 0.29 €/m<sup>3</sup> en 2021, nous serons à 1 €/m<sup>3</sup> en 2023, soit un surcoût de 80 € à 160 € par an selon la taille du foyer.

La Taxe des Ordures Ménagères TOM a augmenté de 8,5 %, cumulée avec la revalorisation des bases des valeurs locatives, c'est un montant de +12 % entre 2021 et 2022, alors même que le service a été dégradé.

\* -15 % de collecte des déchets verts

\* suppression de la collecte en porte à porte des encombrants

\* réduction des horaires de la déchèterie et une nouvelle hausse de la TOM est annoncée pour 2023.

Ce soir, vous avez fait voter par votre majorité une augmentation d'ici 2026 de +221 % du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT), ce qui va augmenter notre contribution de +333 533 € et donc dégrader les finances de notre commune.

Un de vos engagements de campagne était de ne pas augmenter les impôts des Villemomblois, cependant, d'un côté, vous augmentez les taxes via GPGE et, de l'autre, depuis votre arrivée, les tarifs municipaux augmentent aussi.

Pouvez-vous nous confirmer que vous n'augmenterez pas la taxe foncière d'ici 2026 ?

**M. le MAIRE.**- Énoncer des mensonges n'en fait pas des vérités.



**Mme POCHON.**- C'est la deuxième fois ce soir.

**M. le MAIRE.**- Au bout d'un moment, je pense que cela va rentrer.

**M. le MAIRE.**- La collecte des encombrants en porte-à-porte n'a pas cessé, elle se fait, pour certains secteurs, sur rendez-vous et, sur d'autres, en passages réguliers.

J'avoue que, lorsque je vois votre question, je comprends une fois de plus pourquoi, au sein de notre EPT, nous partons de si loin : vous faites partie de ceux qui ne comprennent pas le fait territorial et qui ne veulent pas l'appliquer alors même que c'est la loi et qu'elle s'impose à tous.

Les différentes variations que vous énoncez sont issues d'après discussions que nous avons en CLECT justement afin de maîtriser les coûts relativement aux compétences transférées.

J'en profite pour saluer ici le Vice-président de la CLECT, Guy ROLLAND, qui, opportunément, a totalement rempli son rôle et à qui nous devons une fière chandelle pour défendre les intérêts Villemomblois.

Il se trouve justement que nous faisons face à une situation particulièrement délicate puisque, depuis la création de l'EPT, la Ville de Villemomble avait volontairement sous-évalué sa contribution, produisant *de facto* une session de rattrapage compliquée.

Je le dis très clairement monsieur CALMÉJANE : vous avez mis la collectivité dans une position délicate en voulant consommer un service sans le payer et nous devons aujourd'hui procéder à la régularisation nécessaire.

C'est d'autant plus scandaleux que vous étiez président de la CLECT et que vous avez agi en parfaite connaissance de cause.

À la différence de ce que vous dites et faites, nous veillons justement à obtenir du service supplémentaire, notamment en assainissement mais nous pourrions ajouter l'urbanisme ou le dossier NPRNU qui nous est cher à tous.

Tenter de faire penser aux Villemomblois que l'on peut raser gratis, je l'ai déjà dit, n'est pas raisonnable ; vous vous fourvoyez en la matière.

Je réaffirme au passage, naturellement, que nous ne toucherons pas au taux communal de la Taxe foncière sur l'ensemble du mandat.

**M. BIYOUKAR.**- Monsieur le Maire, le 25 novembre a lieu la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

L'Abbé Pierre nous disait il y a maintenant plusieurs années « *Les hommes politiques ne connaissent la misère que par les statistiques, on ne pleure pas devant les chiffres* ». Je tenais tout de même à vous faire part de quelques chiffres, qui donnent froid dans le dos.

En 2020, 125 femmes ont été tuées par leur partenaire.

En 2020, 139 200 femmes ont été victimes de violences conjugales par leur partenaire.

93 000 femmes déclarent avoir été victimes de viol ou tentative de viol. Dans 90 % des cas, les victimes connaissaient leur agresseur.

225 000 femmes sont victimes de violence physique et/ou sexuelle au sein du couple. La Seine-Saint-Denis est



le département de France le plus touché par les violences conjugales enregistrées.

Souvent, les victimes sont isolées et ne connaissent pas leurs droits et les dispositifs d'accompagnement et d'aide permettant de rompre l'isolement et d'engager des démarches.

Dans notre département, plusieurs villes ont créé des délégations sur le sujet, La Courneuve, Stains, Saint-Denis, Villeparisis. Et nous nous avons des créations de délégation pour le gymnase, les centres sociaux, la cause animale. Il faut croire que l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre la violence faite à l'égard des femmes et plus globalement la lutte contre toutes formes de discrimination ne sont pas assez importantes pour vous Monsieur le Maire. La création des délégations à Villemomble dépend des coups de pression qui sont mis au Maire par ses élus. Et oui, à votre avis pourquoi il y a une délégation « affaire sociale » et une délégation « centres sociaux » ? Les délégations ne sont pas créées selon leur importance ou leur nécessité, mais pour acheter les élus et pour coïncider avec un bord politique en particulier.

Et pour cause, il vous dira que ce type de délégation dont on parlait plus haut, c'est une délégation de Gauche. C'est également ce qu'avait dit votre directeur de Cabinet à l'ancienne chargée de mission Politique de la Ville. Dans le cadre de la journée du 25 novembre, le Département s'était rapproché de la chargée de mission pour que la commune puisse participer à un théâtre de forum pour sensibiliser à ce sujet. Aucune réponse ne lui avait été donnée si ce n'est « *le département c'est de Gauche, on n'a pas à y participer* ».

Du coup, je vais vous citer des villes de Droite qui œuvrent contre la violence faite aux femmes, en espérant que cela vous inspire : Villepinte, Gagny, Bondy, Aulnay-sous-Bois, Livry-Gargan, Dugny, Epinay-sur-Seine, Drancy. Monsieur le Maire, soyez en assuré, la violence faite aux femmes n'a pas de couleur politique. Aucune action en ce sens n'est menée à Villemomble. Tandis qu'il y a un réel besoin.

Je ne compte pas la création de poste d'une intervenante sociale au commissariat puisque c'est également financé par le Raincy. Je ne parle pas du violentomètre qui n'existe qu'au commissariat puisque vous n'avez jamais répondu à la sollicitation de l'intervenante sociale pour le disposer en mairie. Je ne parle pas de la convention « un toit pour elle », dispositif mis en œuvre avec une association pour attribuer d'urgence un logement sur un contingent mairie à une femme victime de violence aggravée, puisque vous n'avez jamais donné suite. Nous pouvons penser à des actions simples et efficaces : intervention dans les écoles, collèges et lycées, débat au Théâtre Georges Brassens en faisant venir des personnalités, exposition au Château, etc. Plus concrètement, Monsieur le Maire, voici ma question :

Pourquoi ne pas créer une délégation à l'égalité femme-homme ou de lutte contre la violence faite aux femmes ? Comptez-vous un jour mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de prévention ? Si oui, quand ?

**M. le MAIRE.**- Monsieur le Conseiller municipal,

Je constate que vous vous permettez bien des choses, rapporter des conversations dont vous n'avez aucune preuve qu'elles se soient tenues, énoncer des contrevérités, voire être insultant ...

Mais ce qui est surtout intéressant dans votre médiocre litanie, c'est tout de même que vous énonciez les actions que nous avons déjà mises en œuvre en voulant pour autant nous en retirer la paternité : l'intervenante sociale par exemple relève d'un contrat financé proportionnellement à la taille de la Ville. Donc nous contribuons plus que le Raincy et, surtout, cela a été mis en place à notre demande.

Finalement, par cette question, je ne veux pas être plus long, et son ton ridicule, vous prouvez ce que je disais en début de séance : vous n'avez pas de vision pour notre ville, vous êtes dans une guerre d'ego perpétuelle et nuisible.



**M. BIYOUKAR.**- Merci pour la réponse.

**M. BANCEL.**- Donc pas de délégation.

**Mme POCHON.**- Je remercie M. BIYOUKAR d'avoir posé cette question. Depuis le temps que la Gauche vous demande une action pour les femmes, notamment avec des logements d'urgence et j'en passe et des meilleures. Je pense que si vous-mêmes vous absteniez de vous contenter de faire des règlements de compte, je ne vois pas pourquoi vous ne pourriez pas répondre à M. BIYOUKAR sur la création d'une délégation sur ce thème et sur les discriminations en général. Cela pourrait éventuellement montrer que votre majorité peut s'en préoccuper.

Je veux vous parler d'autres choses, je vais vous parler des bacheliers puisque nous avons là encore appris que vous aviez reçu les bacheliers sans nous convier. Je ne sais pas d'ailleurs quel type de bacheliers vous avez reçu puisque, visiblement, vous aimez bien trier parmi eux.

Nous avons voté dans cette Assemblée un vœu à l'unanimité, vous trouviez que l'idée était bonne de féliciter l'ensemble des jeunes qui avaient réussi à un examen baccalauréat, que certains considèrent comme un rythme de passage à la majorité.

Bref, vous l'avez bien voté à l'unanimité mais nous attendons encore que vous l'organisiez. Encore une fois, les villes alentour font mieux que nous mais cela devient vraiment la norme.

En revanche, vous vous souvenez que nous ne sommes pas bien contre le mérite, encore faut-il savoir ce que l'on met dedans. Nous étions un peu outrés par les sommes que vous proposiez aux élèves qui obtenaient des mentions, sans doute peut-être étiez-vous jaloux des mentions des élèves.

En tout cas, je vous demande de nous fournir le tableau très précis, Monsieur le Maire : nous vous demandons de nous fournir les informations concernant les bénéficiaires des primes accordées aux élèves Villemomblois ayant obtenu une mention à la session du baccalauréat 2022.

Le montant global réalisé, le nombre d'élèves qui ont fait la démarche, les types de baccalauréat concernés, la ventilation des mentions : par leur type, Assez Bien, Bien, très Bien, TB avec félicitations du jury.

Le sexe des élèves, que nous sachions si les filles font toujours mieux que les garçons, ce qui est souvent le cas.

Les lycées de rattachement des élèves concernés à Villemomble et hors commune.

**M. le MAIRE.**- Vous avez fini par poser la question mais j'avoue que je ne voyais pas très bien où vous vouliez en venir, nous sommes finalement passés d'un sujet à un autre.

En effet, nous étions convenus ici qu'il fallait célébrer le succès au bac de nos jeunes. J'avoue, j'en prends toute la responsabilité, que vous n'avez pas été conviés vendredi dernier lorsqu'a été organisée une réception. Plus nous approchons de l'échéance et plus nous nous rendions compte que la date n'était pas spécialement bien choisie et que ce qui avait été proposé aurait été plus un essai, un brouillon qu'autre chose.

Néanmoins, je veux bien vous l'avouer, la quarantaine de bacheliers qui a pu venir à l'occasion de ce moment a particulièrement apprécié parce que nous avons mis les petits plats dans les grands.

En revanche, si vous étiez venus, je pense que vous auriez particulièrement critiqué le fait que nous ayons dépensé un peu d'argent public pour si peu de monde et un événement qui n'était pas si formidable que cela. J'escompte que la seconde édition, l'année prochaine, qui devrait plutôt avoir lieu en octobre, se déroule dans de meilleures conditions, de façon plus élargie. Ce ne sera peut-être pas l'ensemble des heureux bacheliers,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

simplement célébrer ceux qui ont obtenu une mention mais que tout le monde soit invité. En tout cas, nous nous améliorerons et vous serez tous conviés.

Nous avons eu 128 bénéficiaires des récompenses pour le bac en 2022, pour un montant global de 26 700 €. Par mention, cela représente : 51 mentions assez bien, 46 mentions bien et 31 mentions très bien. Il n'y a pas eu de « très bien avec félicitations du Jury ».

Il y a eu 38 demandeurs issus du lycée Clémenceau, 1 demandeur de Blaise Pascal, 49 demandeurs à Blanche de Castille et 49 demandeurs issus d'autres lycées hors commune.

Il y a eu 75 femmes et 53 hommes.

Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée, la séance est maintenant close.

*(La séance est levée samedi 10 décembre 2022 à 1 h 23.)*

Le secrétaire de séance,

Lahoussaine BIYOUKAR